



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 060 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 18 février 2005

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 18 février 2005

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1000)

[Traduction]

LE RÈGLEMENT

L'hon. Anne McLellan (au nom du leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Que le Règlement soit modifié par substitution à l'article 43 de ce qui suit:

43. (1) a) Sauf dispositions contraires du présent Règlement, lorsque le Président occupe le fauteuil, aucun député, sauf le premier ministre et le chef de l'Opposition, ou un ministre proposant un ordre émanant du gouvernement et le député répliquant immédiatement après ce ministre, ne doit parler plus de vingt minutes à la fois au cours de tout débat.

b) Toutefois, si nécessaire, après chaque intervention du premier ministre, du chef de l'Opposition, d'un ministre proposant un ordre émanant du gouvernement ou d'un député répliquant immédiatement après ce ministre, et après toute intervention de vingt minutes, une période n'excédant pas dix minutes est réservée afin de permettre aux députés de poser des questions et de faire de brèves observations sur des sujets ayant trait au discours, ainsi que de permettre des réponses auxdites questions et observations.

c) Sauf dans les cas prévus aux articles 95 et 126(1)a) du Règlement, après chaque intervention de dix minutes, une période n'excédant pas cinq minutes est réservée, si nécessaire, afin de permettre aux députés de poser des questions et de faire de brèves observations sur des sujets ayant trait au discours, ainsi que de permettre des réponses auxdites questions et observations.

(2) a) Le whip d'un parti peut, à n'importe quel moment d'un débat régi par le présent article, indiquer au Président qu'une ou plusieurs des périodes maximales d'intervention de vingt minutes fixées par le paragraphe (1) du présent article qui sont allouées aux membres de son parti doivent être partagées en deux.

b) Tout député qui se lève pour prendre la parole durant un débat limité par le paragraphe (1) du présent article du Règlement à une intervention de vingt minutes, peut indiquer au Président qu'il partagera son temps avec un autre député.

Que le Règlement soit modifié par substitution au paragraphe 50(2) de ce qui suit:

(2) Aucun député, sauf le premier ministre et le chef de l'Opposition, ne peut parler pendant plus de vingt minutes à la fois au cours dudit débat.

Que le Règlement soit modifié par substitution à l'article 66 de ce qui suit:

66. (1) Lorsque le débat sur une motion, à l'exception d'une motion portant adoption d'un rapport d'un comité permanent ou spécial, présentée après le début de la séance (après 14 heures le lundi et après 11 heures le vendredi) et avant la lecture de l'Ordre du jour est ajourné ou interrompu, l'ordre de reprise de ce débat est transféré sous la rubrique « Ordres émanant du gouvernement » et considéré sous cette rubrique.

(2) Une motion portant adoption du rapport d'un comité permanent ou spécial sera à l'étude durant au plus trois heures; après cette période, à moins qu'on en ait disposé auparavant, le Président devra interrompre et mettre aux voix toute question nécessaire pour disposer de la motion sans autre débat ni amendement; cependant si le débat est ajourné ou interrompu:

a) la motion sera de nouveau étudiée lors d'une journée désignée par le gouvernement, après consultation avec les leaders des autres partis, et, dans tous les cas, au plus tard le dixième jour de séance suivant l'interruption;

b) le débat sur la motion sera repris à l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien le jour désigné en vertu de l'alinéa a) du présent article et ne sera plus interrompu et ajourné; et

c) lorsque personne ne demande plus à intervenir ou trois heures après le début du débat, selon la première éventualité, le Président mettra aux voix toute question nécessaire pour disposer de ladite motion, sous réserve que si un vote par appel nominal est demandé à l'égard de la motion étudiée lors d'une journée désignée en vertu de l'alinéa a) du présent article, il sera réputé différé à un moment désigné le mercredi suivant au plus tard à la fin de la période prévue pour les Ordres émanant du gouvernement lors de cette séance.

(3) Une seule motion portant adoption d'un rapport d'un comité permanent ou spécial peut être proposée au cours d'une même journée de séance.

Que le Règlement soit modifié par substitution à l'alinéa 73(1)d) de ce qui suit:

73. (1) d) après cinq heures de délibérations au maximum, le Président interrompt le débat et met la motion aux voix sans autre débat.

Que le Règlement soit modifié par substitution au paragraphe 74(2) de ce qui suit:

74. (2) a) Le whip d'un parti peut, à n'importe quel moment d'un débat régi par le présent article, indiquer au Président qu'une ou plusieurs des périodes maximales d'intervention fixées par les alinéas (1) b) et c) du présent article qui sont allouées aux membres de son parti doivent être partagées en deux.

b) Tout député qui se lève pour prendre la parole durant un débat régi par les alinéas (1) b) et c) du présent article peut indiquer au Président qu'il partagera son temps avec un autre député.

Que le Règlement soit modifié par substitution au paragraphe 76(7) de ce qui suit:

76. (7) Lorsque le débat est autorisé, le premier député de chacun des partis reconnus qui prend la parole au sujet de la première modification proposée lors des délibérations à l'étape du rapport peut parler pendant au plus vingt minutes, et aucun autre député ne peut parler plus d'une fois, ou plus de dix minutes, au sujet d'une modification pendant les délibérations à ce stade.

Que le Règlement soit modifié par substitution à l'alinéa 81(10)a) de ce qui suit:

81.(10) a) Dans une même année civile, sept jours de séance seront réservés aux travaux des subsides au cours de la période se terminant au plus tard le 10 décembre, sept autres jours seront réservés aux travaux des subsides au cours de la période se terminant au plus tard le 26 mars et huit autres jours seront réservés aux travaux des subsides au cours de la période se terminant au plus tard le 23 juin; le nombre de jours de séance ainsi réservés peut toutefois être modifié conformément à l'alinéa b) ou c) du présent paragraphe. Ces vingt deux jours seront appelés jours désignés. Dans une même année civile, au plus un cinquième des jours désignés tomberont le mercredi et au plus un cinquième le vendredi.

Que le Règlement soit modifié par substitution au paragraphe 81(14) de ce qui suit:

81. (14) a) Il sera donné par écrit un préavis de quarante-huit heures concernant les motions de l'opposition au cours des jours désignés, portant adoption des crédits provisoires, du budget principal des dépenses, d'un budget supplémentaire des dépenses ainsi que des motions visant à rétablir tout poste du budget. Il sera donné par écrit un préavis de vingt-quatre heures pour un avis d'opposition à tout poste du budget. Toutefois, au cours de la période des subsides se terminant au plus tard le 23 juin, il sera donné par écrit un préavis de quarante-huit heures pour un avis d'opposition à tout poste du budget.

Initiatives ministérielles

b) Lorsqu'il a été donné préavis de deux motions ou plus, par des députés de l'opposition, en vue de leur étude un jour désigné, le Président est autorisé à déterminer laquelle des motions proposées aura priorité ce jour-là.

Que le Règlement soit modifié par substitution au paragraphe 81(16) de ce qui suit:

81. (16) a) Toute motion de l'opposition fera l'objet d'une mise aux voix à moins que le parrain d'une telle motion la désigne comme motion qui ne fera pas l'objet d'un vote.

b) La durée des délibérations sur une motion de l'opposition présentée lors d'un jour désigné est précisée dans l'avis relatif à l'attribution d'un ou de plusieurs jours réservés à ces délibérations.

c) Sous réserve des dispositions prévues au paragraphe (18) du présent article, le dernier jour réservé aux délibérations sur une motion à mettre aux voix, quinze minutes avant la fin de la période prévue pour les Ordres émanant du gouvernement, le Président interrompt les délibérations et met aux voix, sur-le-champ et sans autre débat ni amendement, toute question nécessaire pour disposer de ladite motion.

Que le Règlement soit modifié par substitution au paragraphe 81(22) de ce qui suit:

81. (22) Au cours des délibérations sur une affaire en conformité des dispositions du présent article, aucun député ne peut prendre la parole plus d'une fois ou pendant plus de vingt minutes.

Que le Règlement soit modifié par substitution au paragraphe 84(7) de ce qui suit:

84. (7) Aucun député, sauf le ministre des Finances, le premier député qui prend la parole au nom de l'Opposition, le premier ministre et le chef de l'Opposition, ne peut parler pendant plus de vingt minutes à la fois au cours du débat sur le Budget.

Que le Règlement soit modifié par substitution au paragraphe 106(4) de ce qui suit:

106. (4) Dans les cinq jours qui suivent la réception, par le greffier d'un comité permanent, d'une demande signée par quatre membres dudit comité, le président dudit comité convoque une réunion. Toutefois, un avis de quarante-huit heures est donné de la réunion. Aux fins du présent paragraphe, les motifs de la convocation sont énoncés dans la demande.

Que le Règlement soit modifié par substitution au paragraphe 107(1) de ce qui suit:

107. (1) a) Le président de chaque comité permanent, ainsi que le député membre de chaque comité mixte permanent qui est président dudit comité mixte permanent, forment un Comité de liaison chargé d'affecter les fonds provenant du budget global autorisé par le Bureau de régie interne pour les activités des comités, sous réserve de l'approbation du Bureau.

b) Le whip, ou son délégué, de tout parti reconnu qui n'a pas de membre siégeant au Comité de liaison peut prendre part aux délibérations du Comité, mais il ne peut ni y voter ni y proposer des motions, ni faire partie du quorum.

Que le Règlement soit modifié par substitution à l'article 109 de ce qui suit:

109. Dans les 120 jours qui suivent la présentation d'un rapport d'un comité permanent ou spécial, le gouvernement dépose, à la demande du comité, une réponse globale et, lorsqu'une telle réponse est demandée, aucune motion portant adoption du rapport ne peut être proposée jusqu'à ce qu'une réponse globale n'ait été déposée ou jusqu'à l'expiration de ladite période de 120 jours.

Que le Greffier de la Chambre soit autorisé à apporter au Règlement les modifications corrélatives ou de forme qui s'imposent.

Que les présents articles du Règlement prennent effet à 11 heures le lundi 7 mars 2005 et restent en vigueur pour la durée de la présente législature et pendant les soixante premiers jours de séance de la législature suivante.

• (1005)

L'hon. Raymond Simard: Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis, et je pense que vous trouverez le consentement unanime pour que l'affaire du gouvernement n^o 9 soit adoptée sans débat.

Le Président: La motion est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-39, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les

provinces et édictant la Loi concernant l'octroi d'une aide financière à l'égard d'équipements diagnostiques et médicaux, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

L'hon. Anne McLellan (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi, modifié, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Anne McLellan (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de présenter le projet de loi C-39 à l'étape de la troisième lecture. Cette mesure législative prévoit un nouveau financement de 41 milliards de dollars destiné aux provinces et aux territoires, conformément au plan décennal visant à renforcer le système de soins de santé.

C'est à juste titre que les Canadiens sont fiers de leurs programmes sociaux et qu'ils sont déterminés à les conserver et à les améliorer. Je songe en particulier à notre système de soins de santé universel et financé à même les deniers publics, qui est une illustration claire de l'engagement du Canada à assurer l'égalité des chances à tous les Canadiens.

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de fournir un financement croissant et prévisible au titre du système de soins de santé canadien pour en assurer la vitalité. Le gouvernement reconnaît également l'importance d'améliorer la transparence et la reddition de comptes en ce qui concerne les dépenses liées aux soins de santé.

Après tout, les Canadiens veulent avoir l'assurance que l'argent de leurs impôts est dépensé judicieusement.

En bref, le gouvernement s'engage à renforcer le système de soins de santé canadien financé à même l'argent des contribuables. Le gouvernement s'est également engagé à collaborer avec les provinces et les territoires pour s'assurer de l'atteinte de cet objectif. Comme le premier ministre l'a dit, les Canadiens veulent des solutions aux problèmes concernant les soins de santé, aux problèmes qui ont cours dans les collectivités et aux difficultés qui affectent les familles. Les Canadiens veulent également que le système de soins de santé soit en mesure de leur fournir, en temps opportun, les services dont ils ont besoin. En outre, les citoyens veulent avoir l'assurance que le système de soins de santé sera toujours en place pour les générations à venir.

Les gouvernements reconnaissent qu'il est nécessaire de renforcer notre système de soins de santé. Le gouvernement fédéral comprend cet enjeu et c'est à lui qu'il incombe d'agir et il agira.

L'automne dernier, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont signé un plan décennal visant à renforcer les soins de santé. Le projet de loi C-39 est la concrétisation de l'engagement du gouvernement fédéral d'appuyer ce plan puisqu'il prévoit qu'un nouveau financement de 41 milliards de dollars sera consenti aux provinces et aux territoires au titre de la santé.

Ainsi, le plan décennal renforcera non seulement le soutien continu qu'accorde le gouvernement fédéral à la santé au moyen du Transfert canadien en matière de santé, ou TCS, mais il réglera aussi le problème des temps d'attente pour que les Canadiens aient accès en temps voulu aux services de santé essentiels et fournira un financement additionnel pour l'acquisition d'équipement médical et de diagnostic.

Avant d'exposer en détail ce nouveau plan d'envergure, j'aimerais faire une rétrospective de la récente contribution du gouvernement fédéral au titre du financement de la santé au Canada.

Initiatives ministérielles

Les députés se rappellent certainement qu'en septembre 2000, les premiers ministres ont signé une entente concernant un plan d'action visant à renouveler notre système de soins de santé. À l'appui de cette entente, le gouvernement fédéral a investi 23,4 milliards de dollars dans le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux et a prévu certaines dépenses, dont le financement de l'équipement médical, pour accélérer et élargir la mise à niveau et la réforme du système de soins de santé.

En se fondant sur cet accord, les premiers ministres se sont réunis de nouveau en février 2003 et ont pris des engagements relatifs à l'Accord des premiers ministres sur le renouvellement des soins de santé. En réaction à cette importante réforme et aux objectifs qu'elle visait, le gouvernement a prévu, dans le budget de 2003, une augmentation de 34,8 milliards de dollars sur cinq ans du financement des soins de santé. Le budget prévoyait également un paiement supplémentaire de 2 milliards de dollars, subordonné à la disponibilité des fonds en 2003-2004.

En janvier 2004, le premier ministre a annoncé que 2 millions de dollars supplémentaires seraient versés aux provinces et aux territoires. Ce paiement a fait grimper l'augmentation totale du financement fédéral sur cinq ans prévue par l'accord de 2003 sur la santé à 36,8 milliards de dollars. La majeure partie de ces fonds a été versée aux provinces et aux territoires par l'entremise de paiements de transferts accrus, y compris 16 milliards de dollars sur cinq ans en transferts prévus par la nouvelle réforme des soins de santé; 14 millions de dollars, dont les 2 milliards supplémentaires, en transferts accrus en matière de santé et de programmes sociaux; et 1,5 milliard de dollars pour l'équipement médical et de diagnostic.

Les 5,3 milliards de dollars restants ont servi à respecter d'autres engagements pris en vertu de l'accord de 2003 sur la santé, notamment l'augmentation du financement des programmes de santé des premières nations et des Inuits, la création d'une prestation de compassion dans le cadre de l'assurance-emploi, l'aide aux hôpitaux de recherche et l'amélioration des technologies de soins de santé et de la gestion des produits pharmaceutiques.

• (1010)

Les investissements faits par le gouvernement du Canada au cours de la période couverte par l'accord sur la santé, ainsi que ses autres investissements dans les programmes de santé et sociaux, s'inscrivent dans un cadre législatif à long terme assurant une aide prévisible et croissante aux provinces et aux territoires sous forme de transferts monétaires et fiscaux.

J'aimerais maintenant aborder le plan décennal de renforcement des soins de santé. En septembre dernier, le premier ministre fédéral et ses homologues des provinces ont signé un plan décennal visant à renforcer le système de santé. Comme je l'ai déjà mentionné, le plan prévoit 41 milliards de dollars de nouveaux investissements dans la santé au cours de la prochaine décennie. Cela montre bien ce que nous pouvons accomplir lorsque les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent ensemble en vue d'atteindre un objectif commun.

Le noyau de ce plan décennal est un engagement à fournir des fonds stables et croissants, en commençant par un financement immédiat en 2004-2005 de 1 milliard de dollars, par l'entremise du Transfert canadien en matière de santé, ainsi que 2 milliards de dollars supplémentaires en 2005-2006.

Ces investissements nous mènent à la deuxième étape, soit l'établissement d'un nouveau seuil de 19 milliards de dollars pour le Transfert canadien en matière de santé à partir de 2005-2006. Ce seuil plus élevé comprend 500 millions de dollars de fonds ciblés

pour les soins à domicile et les médicaments onéreux, deux priorités clairement exprimées par les Canadiens.

Le plan propose également un mécanisme automatique d'indexation de 6 p. 100 du Transfert canadien en matière de santé, à compter de 2006-2007, ce qui représente une mesure sans précédent pour garantir une croissance prévisible et stable des transferts fédéraux en santé. Cet engagement donne suite entièrement aux recommandations du rapport Romanow sur l'avenir des soins de santé au Canada. En fait, cet engagement va plus loin que ces recommandations.

Quelles mesures le plan décennal prévoit-il pour améliorer le système de santé? Il prévoit des investissements pour réduire les temps d'attente et améliorer l'accès, ce que souhaitent vivement nos électeurs. Il offre du financement pour des équipements diagnostiques et médicaux et il améliore l'accès aux soins à domicile et à la couverture des médicaments onéreux.

Je veux parler plus longuement de la réduction des temps d'attente. Tous les premiers ministres se sont entendus sur la nécessité de réduire de façon marquée les temps d'attente pour obtenir des services de santé. Le plan prévoit un financement de 5,5 milliards de dollars sur 10 ans pour réduire les temps d'attente, afin que les Canadiens puissent voir des progrès tangibles, surtout dans les domaines clés comme le traitement du cancer et des maladies du coeur, l'imagerie diagnostique, le remplacement d'articulations et la restauration de la vue.

Il est important de mentionner que le gouvernement reconnaît que ce ne sont pas toutes les provinces et tous les territoires qui sont dans la même situation en ce qui concerne la mise en oeuvre de leur stratégie de réduction des temps d'attente. Une somme de 4,25 milliards de dollars sur un total de 5,5 milliards sera fournie par l'entremise d'une fiducie. Ainsi, dans le cadre du plan décennal, les provinces et les territoires auront la possibilité de puiser de l'argent dans ce fonds selon leurs priorités individuelles pour ce qui est de réduire les temps d'attente.

Le financement peut être utilisé selon les priorités respectives de chaque province et territoire, comme éliminer les arriérés, assurer la formation, embaucher plus de professionnels de la santé, préparer le terrain pour exploiter des centres régionaux d'excellence, élargir les programmes appropriés de soins ambulatoires et communautaires et instaurer des instruments pour gérer les temps d'attente.

À compter de 2009-2010, 250 millions de dollars seront fournis par l'entremise d'un transfert annuel aux provinces et aux territoires pour les ressources humaines en santé et pour des outils de gestion des temps d'attente.

Je veux maintenant parler des équipements diagnostiques et médicaux, un domaine très important également dans ma circonscription. Aucun système de santé ne sera efficace sans les équipements diagnostiques et médicaux voulus.

C'est pourquoi, dans le cadre de ce plan décennal, le gouvernement fournira aux provinces et aux territoires 500 millions de dollars de plus pour ces équipements en 2004-2005. Ces sommes viennent s'ajouter aux investissements précédents pour les équipements diagnostiques et médicaux aux termes des accords sur la santé de 2000 et de 2003. On aidera ainsi les provinces et les territoires à continuer d'améliorer l'accès aux services de diagnostic dont leurs citoyens ont besoin.

Initiatives ministérielles

●(1015)

Je veux maintenant aborder brièvement les soins à domicile et la couverture des médicaments onéreux. L'obtention de ces soins et de ces médicaments préoccupe les Canadiens. Comme je l'ai déjà dit, le nouveau niveau minimal du transfert canadien en matière de santé, soit 19 milliards de dollars, comprend une somme de 500 millions qui vise précisément à répondre à ces préoccupations.

Il importe de mentionner que les premiers ministres se sont engagés à rendre plus accessibles les soins à domicile et les soins communautaires ainsi que la couverture des médicaments onéreux. Les députés reconnaîtront qu'il importe d'améliorer la qualité de vie de nombreux Canadiens et de faire en sorte qu'aucun d'entre eux n'éprouve trop de difficulté financière à se procurer les pharmacothérapies dont il a besoin.

J'aborde tout aussi brièvement les comptes qu'il faut rendre aux Canadiens au sujet de ces dépenses. Je l'ai mentionné, les Canadiens veulent savoir que leurs impôts améliorent concrètement le système de soins de santé. Voilà pourquoi le projet de loi C-39 prévoit que le Parlement examine les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du plan décennal.

Je n'ai pas mentionné toutes les sources de financement accessibles aux provinces et aux territoires. Dans le débat sur les fonds versés par le gouvernement fédéral au titre de la santé aux provinces et aux territoires, il importe de se rappeler que ce ne sont pas là les seuls fonds que verse le gouvernement fédéral. À titre d'exemple, les paiements de péréquation, inaugurés en 1957, visent à corriger les disparités financières horizontales entre les provinces en veillant à ce que les provinces moins bien nanties soient en mesure d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables.

Les députés se rappelleront que, l'automne dernier, des fonctionnaires fédéraux ont rencontré leurs homologues provinciaux et territoriaux relativement à l'engagement du gouvernement d'accroître de plus de 33 milliards de dollars, au cours des 10 prochaines années, ses paiements de péréquation et ses paiements de transfert aux territoires. Ce nouveau cadre financier fait l'objet du projet de loi C-24, dont le Parlement est actuellement saisi.

Ce projet de loi instaure une réforme fondamentale de ces programmes et établit l'assise de notre engagement à faire en sorte que les provinces moins bien nanties puissent mieux prévoir les paiements du gouvernement fédéral à l'appui des principaux services qu'elles rendent.

Les 33 milliards de dollars d'engagements pour les paiements de péréquation et les paiements de transfert aux territoires, ajoutés aux 41 milliards de dollars prévus au plan décennal pour améliorer les soins de santé, porteront à 74 milliards de dollars les transferts fédéraux aux provinces et aux territoires. Cette augmentation importante des transferts fédéraux traduit l'engagement du gouvernement à assurer aux provinces et aux territoires un financement stable et croissant.

Bien qu'il soit dit clairement dans le plan décennal d'amélioration des soins de santé que les investissements ne peuvent suffire pas à eux seuls à assurer la survie du système, le gouvernement comprend parfaitement l'importance pour les provinces et pour les territoires de bénéficier d'un financement stable et prévisible pour répondre aux priorités en matière de santé et de programmes sociaux. Bref, le plan décennal de 41 milliards de dollars constitue la réalisation la plus remarquable de la fédération canadienne et illustre la façon dont le fédéralisme coopératif a permis de construire un pays dont le niveau de vie est envié à travers le monde.

Avant de terminer, je souligne qu'il importe que le projet de loi soit adopté avant la fin du présent exercice pour que les provinces et les territoires reçoivent leur financement de 2004-2005 et entreprennent leur planification. J'invite donc les députés à continuer à faire diligence à l'égard du projet de loi.

●(1020)

M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de m'exprimer sur cet important texte de loi, le projet de loi C-39, un accord conclu entre les provinces et le gouvernement fédéral. C'est le troisième accord que nous avons depuis 2000. Il y a eu les accords de 2000 et de 2003, et voilà maintenant l'accord de 2004, qui ont tous rendu de l'argent aux provinces, de l'argent qui avait été dérobé aux provinces par le gouvernement qui a agi de manière unilatérale. En fait, le premier ministre de notre pays est la seule personnalité politique, que ce soit à l'échelon provincial ou fédéral, qui ait jamais réduit le financement des services de santé au cours de la dernière décennie.

Il est étonnant de voir les chiffres qui nous sont présentés et d'entendre le genre d'arguments que viens de nous servir le gouvernement il y a quelques minutes à peine. Il prétend qu'il s'agit ici de reddition de comptes et de transparence. Je voudrais expliquer pourquoi aucune de ces notions n'est en cause.

Ce dont il s'agit, c'est d'une somme d'argent qui revient au système de soins de santé, ce que nous approuvons. En fait, les chiffres dont on a fait état, les 41 milliards de dollars avancés dans le cadre de cet accord sur la santé, sont plus proches des nôtres. Ils sont à peu près identiques à nos chiffres pour les six premières années, mais ils ne correspondent qu'à la moitié de ce que les libéraux ont promis lors des élections de juin l'an dernier. Durant cette campagne électorale, les libéraux n'ont pas été honnêtes avec le public canadien en ce qui concerne les sommes disponibles pour les soins de santé, et ils n'ont pas non plus été honnêtes au sujet des sommes qu'ils allaient y affecter.

Quant aux chiffres qui sont là, Dieu merci, ils correspondent au double de ce qui a été promis. Ces chiffres correspondent à ce que les provinces ont demandé et à ce que nous avons proposé au cours de cette campagne électorale. Il est intéressant de signaler que, à ce moment-là, on nous a critiqués d'avoir dit qu'il nous faudrait augmenter les impôts pour être en mesure de remplir la promesse que nous avons faite à la population canadienne au cours de cette campagne.

Tout cela mis à part, il est temps de fumer le calumet de paix et de s'occuper des soins de santé en faisant abstraction des considérations partisans, mais avant même d'entamer le débat sur les soins de santé, nous devons comprendre l'état dans lequel se trouve ce secteur dans notre pays.

Ce n'est pas la solution valable pour une génération dont se targue le premier ministre. Il a parcouru le pays en déclarant qu'il nous fallait une telle solution pour assurer la pérennité du système de soins de santé. Avant d'y arriver, nous devons comprendre que les problèmes du système ne pourront pas être réglés dans les 10 prochaines années. La pression maximale ne commencera à s'exercer sur le système qu'en 2020, 2030 et jusqu'en 2040 environ, où elle atteindra son point culminant.

Initiatives ministérielles

Les pressions s'intensifieront d'ici à ce moment en raison de la situation démographique et du fait que les baby boomers entreront dans le système. Des sommes importantes devront être dépensées pour ces derniers dans leurs vieux jours. Tous les secteurs du système de soins de santé seront touchés, qu'il s'agisse des médicaments ou des traitements pour le cancer, l'Alzheimer ou les maladies du cœur. Toutes les organisations à l'échelle du pays peuvent nous dire que le coût de ces traitements et le nombre de patients atteints de ce genre de maladies, y compris le VIH-sida, augmenteront considérablement en peu de temps et que cette tendance se maintiendra pendant les 40 prochaines années.

Par conséquent, le vrai débat porte sur le maintien de notre système de soins de santé durant ces 40 ans. Nous ne pouvons penser entamer un vrai débat sur les soins de santé tant que nous n'aurons pas compris ce qui nous attend.

Si nous voulons brosser un tableau honnête, et c'est ce que nous devrions faire, je crois, ce n'est pas seulement la démographie qui portera un dur coup à notre système de soins de santé et lui posera un défi, c'est aussi le problème de l'obésité qui se pose dans notre pays. Des sondages nous montrent que près de 20 p. 100 de nos étudiants ont un excédent de poids et que près de 8 p. 100 d'entre eux sont obèses. Ces jeunes connaîtront de graves problèmes, que ce soit le diabète, des maladies coronariennes ou un accident cérébral vasculaire, dans la trentaine, et non quand ils auront cinquante, soixante et soixante-dix ans. Lorsque nous joignons à cela la démographie vers laquelle nous nous dirigeons dans le système de santé, lorsque nous comprenons les problèmes qui vont bientôt se poser, nous voyons clairement que le défi va s'intensifier, et cela ne tient pas seulement au vieillissement de la population.

On a parlé d'un remède pour une génération. C'est ce que le député et le premier ministre ont proposé, mais on ne nous a rien donné pour changer la dynamique et le paradigme des soins de santé. Nous devons le faire. Non seulement nous devons examiner le système de soins de santé, ce qui est de la gestion de crise, mais nous devons regarder beaucoup plus loin en amont, et nous devons commencer à parler de soins préventifs.

• (1025)

Au début des années 70, des publicités télévisées nous disaient qu'un Canadien de 30 ans n'était pas aussi en forme qu'un Suédois de 70 ans. C'est tout à fait le cas aujourd'hui. Nous observons une épidémie d'obésité dans notre population, ce qui donne à penser que nous devons aller au-delà de la gestion de crise de notre système de soins de santé, si nous voulons en assurer la pérennité pendant les 40 prochaines années.

Nous avons parlé de ce qui s'en vient. Toutefois, quel est l'état du système de soins de santé aujourd'hui? Les urgences sont complètement engorgées. Les malades ne peuvent voir un médecin ou ils attendent pendant des périodes incroyables pour en voir un. On a signalé que certains sont décédés dans des urgences en attendant de voir un médecin. Une proportion importante de notre population n'arrive pas à trouver un médecin de famille. Je crois que 3,6 millions de personnes n'ont pas de médecin de famille en ce moment et que 2,4 millions d'entre elles ont renoncé à en trouver un. Il y a des problèmes très graves qui se posent.

Lorsqu'il est question des diagnostiques, il est important de comparer le Canada à certains pays de l'OCDE. En ce qui concerne les appareils d'IRM, dont les gens aiment parler dans les discussions sur les diagnostiques, la comparaison ne nous est pas très favorable. Nous nous classons en fait au 13^e rang sur 20, du point de vue des appareils d'IRM, et au 16^e rang sur 21 au palmarès des

tomodensitomètres. Dans notre système de santé, il est évident que l'accès aux services est un problème important.

Les journaux d'hier et le téléjournal de soirée ont rapporté que six médecins avaient abandonné leurs pratiques dans de petites municipalités du Québec. Compte tenu du stress auquel sont soumis les médecins de famille et le personnel infirmier, on peut facilement comprendre pourquoi nous avons ce genre de problèmes. Il y a une pénurie de ressources humaines. La population doit comprendre que notre système de santé est constitué de ressources humaines à hauteur de 75 à 80 p. 100.

On nous dit que 100 000 infirmières quitteront leur emploi ou prendront simplement leur retraite au cours des cinq prochaines années. Actuellement, il y a à peine 300 000 infirmières au Canada. Plus du tiers sont âgées de plus de 50 ans. L'âge moyen de la retraite, chez les infirmières, est de 55 ans. Du point de vue du personnel infirmier, la situation est critique.

Lorsque nous parlons des infirmières, il faut comprendre que les hôpitaux constituent le milieu de travail le plus malsain au Canada. Toutes professions confondues, ce sont les infirmières qui s'absentent le plus souvent du travail pour cause de maladie. Cette situation s'explique par le stress qu'elles doivent supporter et la quantité de travail que nous attendons d'elle.

La semaine dernière, sur la colline du Parlement, j'ai participé à une réunion avec les infirmières. Elles nous ont expliqué que si nous leur demandions de continuer à travailler après 55 ans, jusqu'à 60 ou 65 ans, nous devrions leur créer un nouvel environnement adapté, qui leur permettrait de bien faire leur travail. Nous aurions à leur donner un certain répit et à leur fournir de l'aide. Ce n'est pas seulement une question de rémunération accrue.

En ce qui concerne les médecins, nous avons un problème de taille. Il y a dix ans, le gouvernement a réduit le financement des soins de santé parce qu'il croyait que les médecins étaient responsables de la hausse des coûts. Par conséquent, on pensait qu'en retirant les médecins du système, on éliminerait les coûts. L'Association médicale canadienne a déclaré à l'époque que si le gouvernement procédait de la sorte, dans une décennie, nous serions en difficulté. Cette prédiction remonte maintenant à dix ans et nous sommes effectivement en sérieuse difficulté puisque le système fait face à une pénurie de médecins. Cela nous ramène également aux grands titres de la presse d'hier. De nouvelles difficultés pointent à l'horizon.

Il faut 2 500 médecins par année pour soutenir la profession médicale au Canada. À l'heure actuelle, nous ne formons que 2 200 médecins par année. Il faut également comprendre que le problème ne se limite pas à la formation. Les médecins doivent rester au Canada et travailler dans les régions où on a besoin d'eux. La situation actuelle comporte trois problèmes. La mesure législative règle-t-elle un seul de ces problèmes? J'aimerais l'examiner et poser ces questions.

• (1030)

Le gouvernement affirme disposer de 5,5 milliards de dollars pour régler le problème des listes d'attente. L'argent se trouve dans un fonds en fiducie distinct et pendant une période de dix ans, les provinces peuvent s'y approvisionner comme elles l'entendent. C'est plutôt ridicule quand on examine la mesure législative et qu'on voit comment cela fonctionne. Les provinces peuvent immédiatement prélever 4,25 milliards de dollars de ces fonds. Pourquoi donc créer un fonds en fiducie distinct? Le gouvernement pourrait tout aussi bien faire un chèque aux provinces, ce qui revient exactement au même, c'est-à-dire à un retrait de fonds.

Initiatives ministérielles

Cet argent doit servir à réduire les temps d'attente. Qu'est-ce que cela signifie au juste? Quels critères s'appliquent à cet argent? Les provinces doivent s'en servir pour réduire les temps d'attente. Le système de soins de santé présente deux problèmes chroniques, en l'occurrence une pénurie de ressources humaines, soit des infirmières et des médecins, et de longues listes d'attente. Comment peut-on régler ces problèmes? Il faut tenir compte de deux critères pour décider comment procéder. D'abord, la santé relève de la compétence des provinces, et je pense que c'est approprié.

Un des éléments positifs de cette mesure législative c'est qu'elle n'impose pas de conditions à l'utilisation d'une partie des fonds, contrairement à certains accords antérieurs.

Mais pourquoi ne pas le dire franchement? Pourquoi ne pas dire clairement aux Canadiens et aux intervenants du système de santé que le gouvernement va donner aux provinces des montants que ces dernières auront à utiliser opportunément. Le gouvernement ne devrait pas prétendre qu'il a trouvé la solution miracle au problème des listes d'attente, à savoir la création d'un fonds distinct de 5,5 milliards de dollars en fiducie que les provinces pourront utiliser.

Soyons véritablement transparents et ne jouons pas avec les chiffres. Soyons entièrement honnêtes. La petite politique n'a plus sa place en matière de soins de santé. L'accord dont nous parlons apporte une solution non pas pour une génération, me semble-t-il, mais pour le temps qui reste jusqu'aux prochaines élections. Voilà à quoi on va aboutir.

Les députés se souviendront que l'accord de 2000 est advenu tout juste avant des élections. Celui de 2003 constituait une tentative de faire quelque chose dans le sillage du rapport Romanow. Pour ce qui est du présent accord, les enjoliveurs voudraient nous faire croire qu'il réglera le problème pour une génération, mais il est plutôt conçu en fonction d'une échéance électorale. Or, c'est l'argent des contribuables qu'on va utiliser pour ce faire, et de façon fort malhonnête.

Les montants sont nécessaires et c'est pourquoi nous appuyons la mesure. Mais il faut les affecter en toute transparence et en évitant l'affrontement.

L'autre aspect malhonnête de la mesure législative a trait à la couverture des médicaments onéreux. Ce devait être chose faite depuis longtemps déjà. De fait, l'accord de 2003 avec les provinces comportait des indicateurs de rendement et un échéancier relatifs au déclenchement de mesures concernant la couverture des médicaments onéreux et les soins à domicile.

Or, dans la mesure législative sur laquelle nous nous penchons, la couverture des médicaments onéreux est reportée, et même au-delà de 2006, soit l'échéance prévue antérieurement. Pour juillet 2006, en effet, on ne prévoit qu'un rapport proposant la possibilité d'une forme de régime de couverture des médicaments onéreux.

Et pour les soins de santé à domicile, c'est du pareil au même. Le présent accord reporte à nouveau l'échéance.

Mon collègue a parlé de 500 millions de dollars pour de l'équipement médical. La dernière fois que des sommes ont été prévues pour l'achat d'équipement médical, c'était dans les deux derniers accords. Lorsque nous avons essayé de savoir si l'argent avait été effectivement dépensé pour l'achat d'équipement médical, nous nous sommes aperçus qu'on s'en était servi pour acheter de l'équipement vaguement médical, comme des tondeuses à gazon et des machines à faire des glaçons. Nous nous sommes dits alors que si on en parlait dans les médias, le gouvernement appliquerait davantage de mesures pour obliger les destinataires à rendre des

comptes, la prochaine fois qu'il affecterait une somme donnée à l'achat d'équipement médical.

Lors de la réunion du Comité des finances la semaine dernière, j'ai sommé les libéraux de rectifier la situation. Aucune mesure de responsabilisation n'a été prévue. La loi établit le fonds exactement comme la fois précédente. Si nous faisons la même chose et que nous nous y prenons de la même manière, nous pouvons nous attendre à obtenir le même genre de résultats. Il est malheureux que nous soyons obligés de jouer des jeux de ce genre avec les soins de santé.

Je pourrais continuer encore longtemps à parler de l'absence d'obligation de rendre des comptes, dans l'accord. Je veux simplement dire toutefois que, s'il est possible qu'on nous rende des comptes dans une certaine mesure, c'est grâce au Conseil de la santé du Canada, qui a été créé à la suite de l'accord de 2003 et qui est vraisemblablement le meilleur moyen pour forcer les provinces et le gouvernement fédéral à nous dire ce qu'il advient de l'argent des contribuables. Que l'argent soit dépensé par le gouvernement fédéral ou par les provinces, c'est toujours quand même l'argent des contribuables.

Je pense qu'à mesure que nous avançons dans le dossier des soins de santé, nous devons cesser d'agir en étourdis et de faire de la politique avec ce sujet. Nous ne pouvons pas nous le permettre auparavant, et nous ne pouvons toujours pas nous le permettre aujourd'hui. Pourtant, nous voyons encore le gouvernement manœuvrer pour se donner une belle image.

• (1035)

S'ils veulent être honnêtes, les libéraux devraient commencer par s'excuser envers les Canadiens pour ce qu'ils ont fait aux services de santé depuis dix ans. Ils devraient leur redonner leur argent. Ils devraient ensuite songer à collaborer avec les provinces pour réparer les pots cassés. Ils devraient se doter d'un plan de réinvestissement en santé pour les 40 années à venir. Ils devraient regarder au-delà du cycle politique. Les politiques se plaisent à travailler à l'intérieur du cycle de quatre ans parce que c'est comme cela qu'ils se font élire.

Nous ne pouvons plus faire cela avec la santé, pas plus au niveau provincial qu'au niveau fédéral. Un changement de modèle s'impose. Nous devons en finir avec le modèle de gestion de crise dans la santé. Nous devons plutôt tenter de prévoir quelles mesures nous devons prendre pour répondre, non pas aux besoins du système, mais aux besoins des patients sur le plan individuel.

Nous estimons avoir un excellent système au Canada. Selon l'Organisation mondiale de la santé, notre système se classe au 30^e rang dans le monde. Toutes les fois que se tient un débat sur la santé, quelqu'un fait la promotion du système de santé américain. Pourquoi? Le système américain se classe au 37^e rang mondial. Toutefois, force est d'admettre que 30 pays nous devancent. Pourquoi ne nous inspirons-nous pas de ces 30 systèmes pour doter le Canada du système qui répondra le mieux aux besoins de la population du pays?

Nous avons certes un bon système, mais nous ne pourrions le garder viable au train où vont les choses. Nous devons faire mieux que conclure un accord spécial qui ne traite pas de l'obligation de rendre compte ou de l'état de santé du pays. Cette sorte d'accord ne sert qu'à régler un problème ponctuel. Nous sommes d'accord sur les fonds prévus dans cet accord, et nous allons appuyer le projet de loi à cet égard. Cependant, nous sommes insatisfaits de la raison pour laquelle nous sommes arrivés là et nous sommes insatisfaits du gouvernement qui, à l'image de son projet de loi, ne propose pas de vision à long terme.

Initiatives ministérielles

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les Patriotes, BQ): Monsieur le Président, c'est pour moi un très grand plaisir de prendre part au débat sur le projet de loi C-39, lequel vise à mettre en oeuvre les dispositions de l'entente conclue en septembre dernier entre le gouvernement fédéral, le Québec, les neuf provinces et les trois territoires.

C'est d'autant plus agréable pour moi, aujourd'hui, de prendre la parole sur ce projet de loi que, vous vous en souviendrez, lors de la deuxième lecture, le Bloc québécois s'était prononcé contre le projet de loi, compte tenu des dispositions dudit projet de loi à ce moment-là. En effet, le Bloc québécois avait soulevé une lacune fondamentale dans le projet de loi, laquelle a été corrigée en comité. Par conséquent, aujourd'hui, nous pourrions appuyer avec un grand enthousiasme ce projet de loi.

D'entrée de jeu, je pense qu'il convient d'effectuer un retour sur l'entente sur la santé conclue entre le gouvernement fédéral, le Québec, les provinces et les territoires. Nous devons prendre quelques instants, à cet effet, pour bien comprendre la nature du projet de loi C-39.

Évidemment, des sommes additionnelles ont été versées par le gouvernement fédéral dans le système de santé. Ces sommes sont insuffisantes, il faut le reconnaître; j'y reviendrai. Par ailleurs, il faut également reconnaître que le gouvernement fédéral a conclu une entente séparée, une entente spécifique avec le gouvernement du Québec, qui stipulait notamment, et je cite:

[...] se fondant sur un fédéralisme asymétrique, c'est-à-dire un fédéralisme flexible qui permet notamment l'existence d'ententes et d'arrangements adaptés à la spécificité du Québec [...].

Le Québec applique son propre plan de réduction des temps d'attente, en fonction des objectifs, des normes et des critères établis par les autorités québécoises compétentes [...].

Le gouvernement du Québec fera lui-même rapport à la population québécoise [...].

Pour être bien certain qu'il ne puisse y avoir aucune confusion, le communiqué allait plus loin, en stipulant, et je cite:

Rien dans le présent communiqué ne doit être interprété d'une façon qui dérogerait aux compétences du Québec. Le présent communiqué doit être interprété dans le respect complet de ces compétences.

Il nous faut donc reconnaître qu'une entente particulière avec le Québec a été conclue. On a voulu qualifier cela—et le communiqué y faisait référence—de fédéralisme dit « asymétrique ». Il y a quelques jours, la ministre des Affaires intergouvernementales disait que j'avais louangé l'entente sur la santé, que je n'avais eu que de bons mots à cet égard. Il ne faudrait quand même pas charrier. Il est vrai que j'ai eu de très bons mots à l'égard de l'entente sur la santé, comme je viens d'en faire état, mais il faut dire également—et la ministre s'est bien gardée de le faire—que cette entente souffre de certaines lacunes. Nous avons émis un certain nombre de réserves quant à cette entente.

Par exemple, on a parlé de fédéralisme « asymétrique ». Or, il faut bien comprendre qu'il s'agit, de la part des provinces et des territoires, à l'exception du Québec—et d'une certaine façon, y compris le Québec—, d'une reconnaissance que le gouvernement fédéral peut empiéter dans une compétence exclusive du Québec et des provinces. Ce n'est pas ce que nous pourrions appeler du fédéralisme « asymétrique ». De fait, c'est ce que nous devrions appeler de l'ingérence asymétrique.

Dans le cas des neuf provinces et des trois territoires, on reconnaît d'emblée, sans gêne, que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer et peut s'ingérer dans leurs compétences exclusives. Dans le cas du

Québec, évidemment, on a reconnu, d'une certaine façon, qu'il y avait un rôle pour le gouvernement fédéral, en essayant de le baliser. Nous ne pourrions parler de fédéralisme asymétrique que lorsque le gouvernement fédéral permettra aux provinces et territoires d'empiéter dans ses propres juridictions. À ce moment seulement, il nous sera possible de parler de fédéralisme asymétrique.

• (1040)

D'autre part, nous avons présenté cette entente séparée comme une innovation tout à fait extraordinaire. Ai-je besoin de rappeler à cette Chambre que cette entente séparée, avec le gouvernement du Québec, n'est pas une première dans l'histoire.

Le gouvernement du Québec a déjà négocié avec le gouvernement fédéral des ententes administratives séparées, des ententes administratives particulières, que ce soit dans le domaine de l'immigration, avec l'entente Cullen-Couture, que ce soit dans le domaine des régimes de rentes, que ce soit sur le plan de la création de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Ce n'est donc pas un événement unique. Ce n'est pas une première dans l'histoire du Québec et du Canada.

On constate également que cette entente asymétrique, qu'on qualifiait de « fédéralisme asymétrique », aura donné des résultats somme toute relativement modestes. Le premier ministre avait annoncé en grande pompe qu'il voulait régler les problèmes du système de santé pour une génération. Le moins que l'on puisse conclure, c'est que nous allons tout au plus mettre un cataplasme sur les problèmes du système de santé pendant quelques années et peut-être même quelques mois. Or, on n'a certainement rien réglé pour une génération.

Regardons les chiffres simplement pour prendre conscience des limites de cette entente conclue entre le gouvernement fédéral, le Québec, les provinces et les territoires. Il s'agit, pour le gouvernement du Québec, d'une somme de 502 millions de dollars sur un budget annuel en santé de plus de 20 milliards de dollars, c'est-à-dire 2,5 p. 100. Pour mettre les choses dans leurs perspectives concrètes, cette somme permettra de faire fonctionner le système de santé pendant neuf jours. Grâce à cette injection d'argent fédéral, ledit système de santé pourra fonctionner pendant neuf jours. Si ces simples neuf jours, dans l'esprit du premier ministre, constituent un règlement des problèmes du système de santé pour une génération, à sa face même, il s'agit d'une entente très limitée.

C'est d'autant plus étonnant que le gouvernement fédéral nage littéralement dans les surplus pour la présente année budgétaire. En effet, on parle de surplus qui devraient avoisiner les 12 milliards de dollars. On comprend donc mal que le gouvernement soit si radin quand il s'agit de s'assurer que nos concitoyennes et nos concitoyens aient accès à des soins de santé un tant soit peu acceptables et à la hauteur.

Revenons au concept de fédéralisme dit « asymétrique ». Il faut conclure que, rapidement, ce concept aura été très vertement contesté dans les rangs mêmes du Parti libéral. Le premier ministre aura même été conspué dans les journaux par certains ténors du Parti libéral: John Manley et le sénateur Joyal, par exemple. Il aura donc été conspué pour avoir apparemment trop donné au Québec. Il aurait trop donné! Imaginez-vous! Le premier ministre aurait trop donné au Québec!

Initiatives ministérielles

Or, ce qui s'est passé—la suite de l'histoire le démontre—, c'est que quelques semaines plus tard, il y avait une nouvelle conférence fédérale-provinciale qui, elle, devait porter sur la question beaucoup plus large du déséquilibre fiscal que certains, de l'autre côté de la Chambre, appellent les « pressions financières » auxquelles font face les provinces, le Québec et les territoires.

Or, le gouvernement fédéral aura décrété d'emblée, selon son habitude très autoritaire, de faire en sorte que cette conférence ne porte que sur la péréquation. Le gouvernement fédéral n'aura donné que des miettes aux provinces, au Québec et aux territoires. Par conséquent, le soi-disant « fédéralisme asymétrique » aura montré ses failles, aura montré ses faiblesses, aura montré ses lacunes à peine quelques heures ou quelques jours après qu'on l'eut célébré en grande pompe et qu'on en eut fait les louanges.

• (1045)

Le communiqué de l'entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral stipulait notamment que le financement rendu disponible par le gouvernement du Québec serait utilisé par celui-ci pour mettre en oeuvre son propre plan de renouvellement du système de santé québécois. Il stipulait également que le gouvernement du Québec ferait lui-même rapport à la population québécoise des progrès accomplis en vue d'atteindre ses objectifs.

Il stipulait, par ailleurs, que le commissaire à la santé du Québec, avait la responsabilité de faire rapport au gouvernement du Québec sur le système de santé québécois, celui-ci collaborera avec l'Institut canadien d'information sur la santé.

L'entente était très claire. Or, lorsque nous avons vu apparaître le projet de loi C-39, nous avons constaté, à notre grande surprise—et je dois dire avec un certain agacement et une certaine déception— que ce projet de loi ne faisait aucunement référence à l'entente séparée avec le gouvernement du Québec. En fait, il y avait une toute petite référence à l'article 25.9, à la page 4 du projet de loi, qui traitait du suivi parlementaire. C'était là la seule référence à cette entente séparée avec le gouvernement du Québec.

Évidemment, le Bloc québécois est tout de suite intervenu auprès du gouvernement en disant qu'il y avait probablement eu un petit oubli, une petite omission. Le gouvernement a regardé les choses, puis nous a adressé une réponse un peu laconique, disant qu'il allait regarder cela. Pour s'assurer que le gouvernement allait bel et bien regarder cela, le 10 février dernier, je suis intervenu en cette Chambre pour poser une question à la ministre des Affaires intergouvernementales. C'est le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé qui m'a répondu.

Avec l'attitude arrogante, condescendante et autoritaire qu'on connaît de la part de ce gouvernement, le secrétaire parlementaire s'est levé en cette Chambre—évidemment, quand une intervention, un point de vue, ou une opinion est émise par un député de l'opposition, de l'autre côté, on dit qu'il est probablement à côté de ses pompes; par définition, un député de l'opposition est toujours dans l'erreur—, donc le secrétaire parlementaire s'est levé en disant que mes préoccupations étaient injustifiées. Alors mes préoccupations, à l'effet que les dispositions de l'entente séparée avec le gouvernement du Québec étaient totalement absentes du projet de loi, étaient, selon le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, totalement injustifiées.

C'est curieux. Il y a une entente séparée avec le gouvernement du Québec. Le projet de loi n'en fait aucune mention. Nous affirmons qu'il y a quelque chose qui ne fonctionne pas mais on nous répond que nous nous inquiétons pour rien, qu'il n'y a pas de problème avec cela et on se demande pourquoi je me plains, encore! Évidemment,

nous avons fait remarquer au gouvernement que c'était le secrétaire parlementaire qui était probablement à côté de ses pompes lui-même parce que, effectivement, le projet de loi est totalement muet sur cette entente séparée conclue avec le gouvernement du Québec.

Donc, en comité, des ajustements nécessaires ont été apportés, à la requête du Bloc québécois qui avait identifié ce problème, cette lacune. Le gouvernement a accepté de modifier le projet de loi et a apporté les amendements nécessaires de telle sorte que le projet de loi C-39 traduise, dans son essence même, l'entente conclue avec le gouvernement du Québec, même si, nous le reconnaissons, cette entente était imparfaite.

Ce n'est pas le nirvana, il faut bien se comprendre. Nous serons toujours d'accord avec le fait que le gouvernement fédéral investisse davantage de sa gigantesque cagnotte dans les soins de santé, de telle sorte que nos concitoyens et concitoyennes puissent avoir accès à des soins de santé décentes. Nous serons toujours d'accord avec cela et avec le fait que le gouvernement fédéral respecte sa propre Constitution et, conséquemment, respecte les juridictions du Québec, des provinces et des territoires, même si dans ce cas-là, c'est un respect qu'on pourrait dire teinté de mauvaises intentions.

Évidemment, nous sommes en accord avec cette entente. Par contre, nous reconnaissons qu'elle souffre de lacunes. Elle est incomplète.

• (1050)

Comme je vous le disais tout à l'heure, on ne va régler la situation du système de santé que pendant neuf jours, avec l'argent investi par le gouvernement fédéral. Ce n'est pas suffisant. Les besoins sont beaucoup plus grands. Les attentes du gouvernement du Québec étaient de l'ordre de 3,3 milliards de dollars en transferts du gouvernement fédéral, simplement pour 2004-2005. Or, on a vu que les sommes en transferts sont de loin inférieures à cela, tant en matière de péréquation qu'au niveau de l'entente sur la santé.

Le résultat, c'est que le gouvernement du Québec se retrouve toujours à faire face à un manque à gagner de l'ordre de 2,4 milliards de dollars. Par conséquent, l'entente n'est pas suffisante. Le gouvernement fédéral doit accroître davantage ses transferts aux provinces, au Québec et aux territoires. Cela dit, comme je l'évoquais il y a quelques instants, nous sommes évidemment heureux du fait qu'il y ait plus d'argent et que le gouvernement fédéral ait conclu une entente particulière avec le gouvernement du Québec.

Maintenant, il est très clair que le problème fondamental demeure non résolu. Ce problème fondamental, c'est celui du déséquilibre fiscal que certains, en face, s'entêtent à appeler des « pressions financières ». Ce problème du déséquilibre fiscal demeure toujours entier. Nous osons espérer que le gouvernement fédéral, dans le budget qu'il nous présentera la semaine prochaine, apportera un certain nombre de correctifs, entreprendra le processus visant à corriger une fois pour toutes ce déséquilibre fiscal par lequel le gouvernement fédéral prélève davantage en taxes et en impôts que ce dont il a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles, alors que les provinces bénéficient d'une assiette fiscale beaucoup trop réduite pour les responsabilités qui lui sont confiées, à savoir la santé et l'éducation, notamment.

Il nous faut donc corriger le problème du déséquilibre fiscal. Ce problème ne va aller qu'en s'accroissant, avec le résultat, comme l'évoquait le Conference Board, que, d'ici 2015, le gouvernement fédéral devrait avoir accumulé des surplus de l'ordre de 166,2 milliards de dollars, tandis que les provinces, de leur côté, auront accumulé des déficits qui s'élèveront à une somme de 68,7 milliards de dollars.

Telle est l'illustration du déséquilibre fiscal. Pendant que le gouvernement fédéral remplit sa cagnotte de façon éhontée, les provinces grattent les fonds de tiroirs pour s'acquitter des responsabilités dont elles sont investies en vertu de la Constitution et qui s'adressent directement aux besoins de la population en matière de santé, d'éducation, d'aide sociale, par exemple, et doivent emprunter pour réussir à s'acquitter de leurs responsabilités. C'est tout à fait injuste. C'est tout à fait inéquitable. Il nous faudra, une fois pour toutes, indépendamment du sort qui sera réservé au projet de loi C-39, que nous appuierons cette fois, régler le problème du déséquilibre fiscal.

•(1055)

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, je voudrais profiter des quelques minutes qui restent, d'abord, pour féliciter mon collègue pour son discours.

Ensuite, il pourrait peut-être nous rappeler en quoi—il l'a mentionné au début de son discours, mais j'aurais aimé qu'il revienne là-dessus—le travail du Bloc québécois, dans le cas du projet de loi C-39, a été essentiel, et en l'absence de souverainistes en cette Chambre, nous aurions assisté à un affaiblissement du Québec.

M. Stéphane Bergeron: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Joliette qui a, à mon avis, mis l'éclairage sur une situation évidente. Le rôle du Bloc québécois a été déterminant, capital et fondamental dans ce dossier. N'eût été de la présence en cette Chambre des députés souverainistes, personne n'aurait soulevé cette lacune fondamentale du projet de loi C-39.

Une voix: Certainement pas les carpes libérales.

M. Stéphane Bergeron: Les carpettes du Parti libéral du Québec n'ont pas dit un traître mot sur ce problème. Ils n'ont pas dit un traître mot sur le silence du projet de loi C-39 par rapport à l'entente séparée conclue avec le gouvernement du Québec. Ils sont demeurés dans leur position de béni-oui-oui.

Contrairement à ce que disait le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, à savoir que mes préoccupations étaient injustifiées, il aura fallu que le Bloc québécois se lève en cette Chambre et oblige le gouvernement à apporter les correctifs appropriés.

Le Président: Il restera à l'honorable député huit minutes et demie pour recevoir des questions ou des commentaires, après la période des questions orales, si l'étude du projet de loi est reprise à ce moment-là.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA LITUANIE

L'hon. Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, le 16 février est et demeurera toujours pour les Lituanais une date importante et pleine de sens. Mercredi, les Lituanais et les Canadiens d'origine lituanienne ont célébré ensemble l'indépendance de leur patrie.

C'était cette année le 87^e anniversaire de l'indépendance de la Lituanie. C'est le 16 février 1918 que ce pays s'est déclaré indépendant de la Russie, et il a déclaré de nouveau sa souveraineté en 1990.

Après la Première Guerre mondiale, ce pays de taille modeste a conquis sa liberté et a proclamé la République de Lituanie. Le 16 février 1918, les fondateurs de ce beau pays ont affirmé

Article 31 du Règlement

l'indépendance nationale et leur volonté d'instaurer un gouvernement fondé sur la justice, la démocratie et les droits de la personne. Pendant des décennies, les Lituanais ont commémoré cette étape marquante, que ce soit pendant l'indépendance, sous l'oppression ou lorsqu'ils ont retrouvé l'indépendance.

À l'occasion de cette grande fête, je félicite le peuple de Lituanie.

* * *

•(1100)

LES PERSONNES HANDICAPÉES

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, les personnes handicapées et leurs familles qui s'occupent d'elles ont besoin de notre appui.

Le ministre du Revenu national harcèle les personnes âgées qui reçoivent des subventions du Programme ontarien des services particuliers à domicile pour les adultes handicapés. On se croirait à l'époque où les enfants ayant des troubles du développement étaient placés en établissement.

Le gouvernement fédéral insiste pour percevoir des retenues à la source, et maintenant des amendes, auprès des parents d'enfants handicapés à cause des subventions que la province leur verse pour des travailleurs de soutien. Ces subventions permettent à des enfants handicapés de rester chez eux plutôt que d'aller en établissement.

J'exhorte le gouvernement fédéral à arrêter de harceler les adultes handicapés et leurs familles. Qu'il laisse tomber les poursuites qui occasionnent des inquiétudes inutiles à des personnes dont la situation est déjà fort pénible.

* * *

LES ACTES DE BRAVOURE

M. Marc Godbout (Ottawa—Orléans, Lib.): Monsieur le Président, nous avons entendu récemment l'histoire du jeune Kevin Frahani, âgé de 10 ans, qui est tombé dans un étang gelé dans son quartier d'Avalon.

Kevin jouait avec son cousin lorsque la glace de l'étang a cédé. Son cousin a couru chercher de l'aide. Au même moment, M. Stiles, qui était dehors avec son épouse, a entendu les cris du jeune garçon et il s'est tout de suite précipité à son secours.

Avec l'aide d'un autre homme, M. Stiles a noué des vêtements ensemble, ce qui lui a permis de ramper sur la glace fragile. Après quelques tentatives, la jeune victime a réussi à se hisser plus près de M. Stiles qui a pu attraper sa main. L'autre homme les a alors tirés tous les deux vers la rive. Le jeune garçon a été traité pour une légère hypothermie.

Je tiens à féliciter M. Todd Stiles, résidant d'Orléans, pour sa présence d'esprit et son généreux acte de bravoure. Il fait désormais partie de nos héros locaux et nous sommes tous très fiers de lui.

* * *

[Français]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Mme France Bonsant (Compton—Stanstead, BQ): Monsieur le Président, on apprendait récemment que la Gendarmerie royale du Canada avait procédé à des opérations contre le piratage de signaux de télévision par satellite à Montréal et à Drummondville.

Article 31 du Règlement

Alors qu'on se demande encore pourquoi on a procédé à la fermeture de neuf postes de la GRC au Québec, dont un dans mon comté et plusieurs près des frontières, la GRC s'affaire à surveiller les signaux de télévision par satellite, plutôt que le va-et-vient illicite aux frontières.

Je suis bien d'accord, le vol des signaux est un délit qui prive l'économie et, surtout, les compagnies de millions de dollars annuellement. Cependant, nos frontières demeurent sans aucune surveillance policière depuis le départ de la GRC, et ce, aux dépens de la sécurité des populations locales.

Dans ses mandats, la GRC doit appliquer la loi, prévenir le crime, mais aussi assurer l'ordre et la sécurité. C'est sur ce dernier point que je m'interroge. La GRC semble aimer mieux assurer les revenus des compagnies que d'assurer la sécurité des Québécoises et des Québécois.

* * *

PAUL DE MONCHAUX

L'hon. Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, je souhaite aujourd'hui féliciter un sculpteur québécois, Paul de Monchaux. Il a récemment été choisi pour créer une sculpture en l'honneur de Sir Winston Churchill, qui, à la suite d'un concours de la BBC, a été identifié comme le Britannique le plus célèbre de tous les temps.

[Traduction]

Intitulée *Song*, la sculpture de M. de Monchaux a été dévoilée dans le Westminster Hall, salle bien connue du Parlement, le mercredi 9 février 2004. C'est la première sculpture contemporaine à y avoir jamais été exposée.

Paul de Monchaux est originaire de Lachine. Il est merveilleux qu'il ait été choisi pour créer cette sculpture en l'honneur du plus grand Britannique de tous les temps. C'est, à mon avis, un bon exemple du patrimoine artistique extraordinaire de la région de Lachine.

[Français]

Félicitations à Paul de Monchaux pour son travail remarquable.

* * *

[Traduction]

LE ZIMBABWE

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Monsieur le Président, depuis les dernières élections au Zimbabwe, les députés de l'opposition ont été victimes de violations des droits de la personne, de la destruction de leurs biens à la détention et à la torture policière.

Amnistie Internationale et Oxfam Canada ont réagi en lançant un programme de jumelage des députés canadiens et zimbabwéens. Avec 15 autres députés de tous les partis, je participe à cette initiative, qui vise à protéger les parlementaires en attirant suffisamment d'attention sur leur situation pour faire reculer les autorités.

Parfois, cela donne des résultats et, parfois, non. L'année dernière, mon jumeau, le député de l'opposition David Mpala, est mort de ses blessures après avoir été torturé par la police.

Étant donné le risque d'une flambée de violence appuyée par l'État à l'approche des élections du 31 mars au Zimbabwe, le ministre des Affaires étrangères doit abandonner son approche passive à l'égard

des droits de la personne et désigner un représentant spécial au Zimbabwe.

Seule une vive réaction du Canada empêchera mon nouveau jumeau, Nelson Chamisa, président des Jeunesses nationales du Mouvement pour le changement démocratique, et d'autres courageux députés de l'opposition, de subir les mêmes violations.

* * *

●(1105)

LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.): Monsieur le Président, février est le Mois de l'histoire des Noirs au Canada. C'est l'occasion de réfléchir à ceux qui ont contribué de façon importante à bâtir notre société et à rendre notre pays plus fort.

Depuis huit ans, la Community Unity Alliance souligne l'immense contribution de distingués Afro-Canadiens. Cette année, l'alliance a rendu hommage à l'honorable Alvin Curling, à Brandeis Denham Jolly, à Bromley L. Armstrong et à Delores Lawrence.

Delores Lawrence est reconnue depuis longtemps pour son sens des affaires, son engagement envers la collectivité et ses oeuvres philanthropiques. Elle est actuellement gouverneur du Seneca College et elle préside le comité des universitaires et des soins aux malades de l'hôpital Sunnybrook. Delores a toujours été une source d'inspiration pour les femmes de tous les horizons.

Les Canadiens remercient sincèrement ces quatre personnes distinguées.

* * *

[Français]

SYLVAIN LEFEBVRE

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ): Monsieur le Président, je tiens à féliciter Sylvain Lefebvre, récipiendaire du Prix d'Excellence René-Thibault décerné récemment dans le cadre de l'ouverture officielle de la 42^e édition du Tournoi national atome Mousquiri de Richmond.

Sylvain Lefebvre est le 11^e lauréat de ce prix en raison, notamment, de sa brillante carrière de 14 saisons dans la Ligue nationale de hockey avec le Canadien de Montréal, les Maple Leafs de Toronto, les Nordiques de Québec, l'Avalanche du Colorado et les Rangers de New York.

Originaire de Richmond, il a lui-même été engagé dans le tournoi Mousquiri à titre de joueur et de bénévole. Par sa persévérance, il constitue une source d'inspiration pour les jeunes hockeyeurs de sa localité et de sa région. Encore aujourd'hui, il s'implique à titre de directeur général et entraîneur-adjoint d'une équipe de hockey.

Ce prix est remis par le comité organisateur de l'événement en collaboration avec la ville de Richmond. Il a été créé en l'honneur de M. René-Thibault, un des fondateurs du tournoi et un grand bénévole de la communauté de Richmond décédé en 1994.

[Traduction]

LA LIBÉRATION DES PAYS-BAS

L'hon. Bryon Wilfert (Richmond Hill, Lib.): Monsieur le Président, en mai les Canadiens se joindront aux Néerlandais pour célébrer la libération de leur pays.

Nous serons sûrement émus, comme nous l'avons été il y a 10 ans par les images télévisées montrant les anciens combattants canadiens défiler devant la population néerlandaise, qui les acclamait comme les héros qu'ils sont. Mon père faisait lui-même partie des Argyle and Sutherland Highlanders, en 1944-1945, au moment de la libération.

Les manifestations aux Pays-Bas et les célébrations du Jour de la Victoire en Europe qui auront lieu au Canada seront des points saillants en 2005, l'Année des anciens combattants.

Anciens Combattants Canada prend acte du fait que des anciens combattants canadiens qui ont participé à la libération des Pays-Bas se rendent à leurs propres frais dans ce pays pour participer aux cérémonies qui marqueront, du 3 au 8 mai prochains, le 60^e anniversaire de la libération. Plus de 700 anciens combattants ont déjà demandé au ministère de leur verser la subvention pour frais de déplacement, qui peut atteindre 1 000 \$.

J'invite les députés à en apprendre davantage au sujet des efforts héroïques des Canadiens qui ont participé à la libération des Pays-Bas, et à participer aux cérémonies avec ces héros.

* * *

LES CATAPHOTES D'AUTORAIL

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, cette semaine, une personne a perdu la vie au Canada à la suite d'une collision entre une automobile et un train. Le plus triste, c'est que cela aurait pu être évité.

Tous les jours au Canada, il se produit une collision semblable. Ce genre d'accident survient souvent le soir, parce que les autorails ne sont pas équipés de cataphotes.

Il importe de signaler aux députés des régions urbaines que plus de 20 000 passages à niveau au Canada, situés pour la plupart en région rurale, ne sont équipés d'aucune signalisation. Ils n'ont ni lampe, ni signal sonore, ni clignotant, ni barrière de sécurité et pas de signal avancé. Il n'y a que des automobilistes roulant paisiblement, le soir, sur une route de gravier enneigée et qui voient subitement, mais trop tard, surgir un train de l'obscurité.

Le gouvernement libéral a décidé de procéder à l'installation graduelle de cataphotes, sur une période de sept ans. Le Parti conservateur veut savoir pourquoi installer graduellement du matériel qui pourrait sauver des vies immédiatement? Le gouvernement doit le faire dès maintenant. Il n'en coûte que 200 \$ pour équiper un autorail, mais infiniment plus si on ne le fait pas et qu'il en résulte une tragédie.

* * *

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'hon. Raymond Simard (Saint-Boniface, Lib.): Monsieur le Président, du 25 février au 4 mars 2005, une délégation franco-manitobaine participera à une mission économique en Alsace, en France. Le premier ministre du Manitoba, le ministre des Finances provincial et moi-même feront partie de la délégation composée de 75 participants des secteurs économique, culturel, de la recherche, de la santé et de l'environnement.

Article 31 du Règlement

Menée par le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba, cette mission vise à développer des relations d'affaires avec des entreprises en Alsace et à encourager l'immigration commerciale au Manitoba. De plus, elle vise à positionner le Manitoba comme une voie d'accès avantageuse pour l'ouest du continent nord-américain et à faire connaître la culture francophone manitobaine.

C'est la première fois qu'une délégation de cette envergure se rendra en France. Cette mission fait suite à une entente historique sur la chirurgie non invasive entre l'Hôpital général de Saint-Boniface et l'IRCAD, Institut de recherche à Strasbourg.

Je suis fier de la contribution de ce groupe de francophones dynamique en milieu minoritaire qui démontre concrètement l'importance de la valeur ajoutée de la francophonie au développement économique de ce pays.

* * *

● (1110)

[Traduction]

L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels est entré en vigueur et a été signé par le Canada en 1976. En vertu d'une disposition du pacte, l'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité. L'association des étudiants de l'Université Simon Fraser, dans ma circonscription, demande aux Nations Unies de faire enquête sur le non-respect du pacte par le Canada.

Les libéraux fédéraux ont réduit de plus de 3 milliards de dollars la contribution fédérale aux provinces au titre de l'éducation postsecondaire. Les libéraux de la Colombie-Britannique n'ont pas maintenu le gel des frais de scolarité imposé par les néo-démocrates, provoquant ainsi une hausse de ces frais de plus de 70 p. 100 au niveau universitaire et de plus de 150 p. 100 au niveau collégial.

Il y a longtemps qu'on aurait dû agir. L'accès à l'éducation postsecondaire est menacé au Canada. L'endettement étudiant est beaucoup trop élevé. L'espoir des familles d'assurer la meilleure éducation qui soit à leurs enfants est déçu. Il est essentiel de financer pleinement les établissements d'enseignement postsecondaire. Le gouvernement doit agir immédiatement.

* * *

LES TRANSPORTS

Mme Nina Grewal (Fleetwood—Port Kells, PCC): Monsieur le Président, la densité du trafic routier dans le sud de la Colombie-Britannique a encore augmenté. Non seulement cette situation intenable touche le trafic local, mais l'engorgement du réseau routier entrave le mouvement des biens à destination et en provenance des grands ports, des gares terminus et de la frontière américaine.

Les délais et les inconvénients qui en découlent entravent notre capacité concurrentielle. Les résidents et les entreprises dans cette région, y compris la chambre de commerce de Surrey, exercent des pressions pour que l'on construise, au sud du fleuve Fraser, une route périphérique qui conduirait aux quais, aux gares terminus et aux routes 1, 99 et 15.

Questions orales

Les gouvernements fédéral et provincial ainsi que le district régional de Vancouver ont déjà donné leur accord, mais le gouvernement fédéral n'a pas encore pris d'engagement financier. Nous avons aussi besoin de fonds pour des projets tels que le doublement des voies du pont Port Mann, l'élargissement de la route 1 qui mène à Langley et l'amélioration des échangeurs et des viaducs.

Je presse le ministre des Transports et le gouvernement fédéral de prendre cet engagement sans délai et de verser leur part maintenant.

* * *

[Français]

LE MONT-GARCEAU

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, il y a 40 ans, un pionnier du village de Saint-Donat, réel visionnaire, défrichait quelques acres d'une montagne pour que les jeunes et les moins jeunes s'amusaient à glisser sur des planches de bois dans la neige. Il se nommait Lauda Garceau, et on lui doit le Mont-Garceau, qui célèbre cette année son 40^e anniversaire.

Toute l'équipe du Mont-Garceau, dont les propriétaires Marcel et Claudette Gauthier, est très fière de célébrer ce 40^e anniversaire en offrant à sa clientèle une toute nouvelle chaise quadruple, augmentant ainsi sa capacité de remontée à 6 000 skieurs à l'heure.

Depuis son ouverture durant l'hiver 1964-1965, la petite station familiale a progressé tout doucement, pour devenir une importante station intermédiaire moderne qui accueille 120 000 skieurs par année. Elle a largement contribué au développement touristique de Saint-Donat et de la Matawinie.

Bonne fête au Mont-Garceau et bravo à ses propriétaires ainsi qu'à toute l'équipe.

* * *

[Traduction]

LE PREMIER MINISTRE

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, le magazine *The Economist* mentionne que notre premier ministre a maintenant le surnom de Mr. Dithers, ou M. L'Indécis. C'est triste, mais c'est vrai. Voilà maintenant qu'il étend son indécision à toute la planète. Hier, il nous a déclaré que la Syrie était au Liban pour maintenir la paix. Ensuite, il a déclaré que la Syrie devait se retirer du Liban. Puis, il a déclaré que les Syriens devaient sortir de la Syrie. Il lui est très difficile de se brancher.

Et que faire de Kyoto? Si vous lui demandez, le premier ministre dira qu'il est très préoccupé par les émissions de gaz à effet de serre. Ces émissions l'enragent probablement. Je m'attends à ce qu'il veuille aller au fond de la question et remuer ciel et terre. Je sais qu'il pense que les gaz à effet de serre nous amèneront l'enfer ou le déluge, mais il ne peut toujours pas décider quoi faire à ce sujet.

Je sais qu'il est difficile d'être premier ministre avec toutes les décisions qu'il faut prendre, mais s'il lui est trop difficile de prendre une décision, j'ai une solution à lui proposer. Plutôt que de demander aux Syriens de quitter la Syrie, le premier ministre devrait quitter le cabinet du premier ministre.

* * *

WILLIAM HALL

M. Navdeep Bains (Mississauga—Brampton-Sud, Lib.): Monsieur le Président, puisque nous célébrons le Mois de l'histoire des Noirs, je suis fier d'attirer l'attention de mes collègues sur l'héroïsme

de William Hall, le premier Néo-Écossais et le premier Noir à avoir mérité la Croix de Victoria, soit la plus haute distinction accordée dans le Commonwealth pour un acte de bravoure.

M. Hall est né à Horton Bluff, en Nouvelle-Écosse, et s'est enrôlé dans la Royal Navy en 1852. M. Hall servait à bord du *HMS Shannon* lorsque ce navire a été envoyé à Lucknow, en Inde, où il a été attaqué. Tous les autres marins à bord ont été tués ou blessés, mais M. Hall et un jeune officier ont continué de charger leur obusier de 24 pouces et de tirer jusqu'à ce que des renforts arrivent à Lucknow. M. Hall a reçu la Croix de Victoria en 1859. Un monument commémoratif a été élevé en son honneur à Hansport, en Nouvelle-Écosse, en 1947.

En cette Année des anciens combattants, nous rendons hommage à la mémoire de ce Canadien remarquable.

* * *

● (1115)

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPd): Monsieur le Président, à mon avis, les pensionnats autochtones sont l'héritage le plus honteux de l'histoire canadienne. Notre pays n'a jamais été témoin d'une injustice d'une telle ampleur et d'une telle durée. Malgré le consensus national voulant que des excuses soient offertes sous forme de mesures d'indemnisation et de réconciliation, sur les 125 millions de dollars dépensés au total, seulement 1 million de dollars se sont retrouvés dans les mains des victimes. Le reste a été englouti en frais administratifs et juridiques pour lutter contre ces revendications.

J'aurais aimé que tous les députés aient pu entendre le témoignage qu'a donné hier Flora Merrick, âgée de 88 ans, devant le Comité des affaires autochtones de la Chambre des communes. Le gouvernement fédéral en appelle de la modique somme de 1 500 \$ qu'elle a reçue. Le gouvernement a dépensé 30 000 \$ pour lutter contre sa revendication. Elle a reçu 1 500 \$ et le gouvernement interjette appel.

J'implore le gouvernement d'arrêter de persécuter les victimes de la tragédie des pensionnats autochtones et d'arrêter de dépenser des millions de dollars pour dépeindre les victimes d'abus comme des menteurs. Le seul critère d'admissibilité à l'indemnisation devrait être le fait d'avoir été inscrit dans un pensionnat. Nous croyons les victimes sur parole.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a déjà promis qu'il fournirait aux Canadiens un plan détaillé pour réaliser les engagements internationaux reliés au Protocole de Kyoto. Or, le ministre de l'Environnement a dit très clairement qu'il n'existe pas de plan établi pour atteindre les objectifs visés.

Le Protocole de Kyoto a été signé il y a huit ans et ratifié il y a deux ans. Pendant que M. Indécis et son émule tardent à prendre des décisions pour réduire les émissions, les gaz à effet de serre continuent de s'accroître.

Questions orales

Le premier ministre va-t-il cesser ses tergiversations pathologiques et nous présenter un plan bien canadien pour offrir aux Canadiens de l'air pur, de l'eau potable et des sols non contaminés?

[Français]

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, en français on dit que les oreilles, ça se lave. J'aimerais bien que, pour une fois, l'opposition comprenne qu'il existe un plan. Il a été prévu en 2002 et on a fait des progrès avec ce plan. On est troisième dans le monde pour l'amélioration de l'efficacité énergétique.

[Traduction]

Le plan existe. Nous allons l'améliorer. Pourquoi est-ce si difficile à comprendre?

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, le ministre nous prend pour des imbéciles.

Le gouvernement libéral a consacré quatre milliards de dollars à des mesures reliées au Protocole de Kyoto et les émissions ont augmenté de 30 p. 100. La semaine prochaine, le gouvernement annoncera qu'il va recycler six milliards de dollars, enterrer le terme Kyoto et recycler l'expression « développement durable ».

Qu'est-ce que tout cela signifie? Il n'y a encore aucun plan et les détails entourant l'accord de Kyoto sont bien minces. Si on en croit les médias, le véritable programme est destiné à plaire aux électeurs de la Colombie-Britannique et du Québec.

Pourquoi le gouvernement essaie-t-il une fois de plus d'acheter les Canadiens avec leur propre argent et quand va-t-il nous présenter un plan précis?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le député a compris et il sait à quoi s'en tenir, mais comme il n'a pas de critique à formuler, il répète la même chose.

Il existe un plan. Il va être amélioré. Ce qui est honteux, c'est que j'ai demandé à de nombreuses reprises au porte-parole en matière de finances de ce parti ce qu'il proposerait au ministre des Finances de faire pour l'environnement. En fait, il n'a rien proposé, il n'a pas prévu un sou pour l'environnement, pour les changements climatiques et pour les parcs. Il est déplorable que ce parti se fiche ainsi de l'environnement.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, le magazine *The Economist* se joint à la longue liste de gens aux yeux desquels le premier ministre pourrait aussi bien s'appeler M. Indécis. On y écrit que le gouvernement fédéral est lent et hésitant.

Par sa timidité et ses hésitations, le premier ministre nuit à la réputation du Canada sur la scène internationale. Qu'il soit question de nominations à l'échelon fédéral ou d'engagements internationaux, le premier ministre n'est tout simplement pas capable de se brancher. Nous avons eu droit à la tournée de M. Furieux, puis ce fut M. Qu'est-ce-que-j'y-peux et maintenant, c'est M. Indécis qui entreprend sa carrière internationale.

Pendant que le premier ministre et son ministre des émissions gazeuses continuent de tergiverser, les émissions augmentent. Quand cessera-t-on d'hésiter pour prendre enfin des décisions? Quel est le plan, Stéphane?

Le Président: Le député de Nova-Centre sait qu'il ne peut pas parler d'un député autrement qu'en l'appelant par son titre, et cette règle a été passablement malmenée pendant la période des questions. Bien qu'il n'appartienne pas au président de la Chambre de

déterminer qui sont les personnages mentionnés par le député, le nom Stéphane désigne une personne qui a répondu aux questions du député. Bien entendu, il s'agit du ministre de l'Environnement comme le sait le député de Nova-Centre, qui doit se conformer entièrement au Règlement de la Chambre et s'adresser au ministre correctement.

La vice-première ministre répondra à la question.

● (1120)

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, regardons les réalisations du premier ministre et du gouvernement.

Premièrement, nous avons conclu un accord historique sur la santé, et les 10 provinces et les 3 territoires l'ont signé. Nous avons noué de nouvelles relations avec nos villes et nos collectivités. Nous avons redéfini le rôle du Canada dans le monde. Nous avons donné un nouvel essor à nos rapports avec les peuples autochtones pour qu'ils puissent trouver la viabilité économique et sociale dans l'ensemble du pays. Nous avons mis à l'ordre du jour les services de garde d'enfants pour aider les familles de partout au Canada.

Je pense que le gouvernement...

Le Président: Le député de Carleton—Mississippi Mills a la parole.

* * *

LES FORCES CANADIENNES

M. Gordon O'Connor (Carleton—Mississippi Mills, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement a 6 milliards de dollars à gaspiller sur un accord de Kyoto bidon, mais n'accorde que des miettes à nos militaires, qui se retrouvent pieds nus dans les casernes.

Selon les rumeurs, le budget des forces sera augmenté d'environ 750 millions de dollars, ce qui est totalement insuffisant pour répondre aux besoins de nos forces actuelles et de celles qui sont envisagées par le nouveau chef d'état-major de la défense. Les forces ont besoin d'au moins quatre fois plus d'argent pour surmonter l'état de décrépitude actuel de l'aviation, de l'armée et de la marine.

Le ministre a-t-il l'intention de noyer le poisson et de regarder nos forces décliner, ou a-t-il l'intention d'éliminer d'importantes capacités de nos militaires?

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait très bien, le premier ministre, le ministre de la Défense nationale et le gouvernement sont tout à fait déterminés à appuyer les trois éléments des Forces canadiennes. Je suis convaincu que le député sera très heureux lorsque le budget sera déposé la semaine prochaine. En effet, les forces armées bénéficieront de nouveaux investissements et verront leurs capacités renforcées, en sol canadien comme à l'étranger.

M. Gordon O'Connor (Carleton—Mississippi Mills, PCC): Monsieur le Président, voilà bien un exemple classique d'embrouillement.

Ils parlent de leur engagement envers les forces armées, mais ne les respectent jamais. Ils parlent et parlent et parlent, mais les paroles des libéraux n'ont pas grande valeur. Ils font des promesses sans prendre d'engagement. Les Canadiens s'attendent à ce que nos forces défendent nos intérêts, mais le gouvernement ne leur fournit jamais de ressources adéquates. D'une crise à l'autre, il espère s'en tirer tant bien que mal.

Questions orales

Le ministre reconnaîtra-t-il qu'un montant de 750 millions de dollars n'est pas suffisant et que les Forces canadiennes ont besoin d'une augmentation beaucoup plus importante?

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je croyais que le député avait entendu ce que le premier ministre a déjà dit. Notre engagement est clair. Par exemple, nous avons déjà pris des engagements financiers de l'ordre de 7 milliards de dollars dans des dossiers critiques, comme l'achat de nouveaux avions de recherche et sauvetage, de nouveaux systèmes de canons mobiles et de nouveaux hélicoptères.

De plus—et étant lui-même général, le député devrait le savoir—, le premier ministre s'est engagé à ajouter 5 000 membres à la Force régulière et 3 000 à la Réserve.

* * *

[Français]

LES CONGÉS PARENTAUX

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, aujourd'hui marque l'échéance du délai pour en arriver à une entente finale dans le dossier des congés parentaux. Si aucune entente n'intervient aujourd'hui, la mise sur pied du programme sera compromise pour l'année 2006, et les familles québécoises feront encore les frais de l'entêtement du gouvernement fédéral.

Est-ce que le ministre se rend compte qu'en refusant de s'entendre avec le Québec dès cette année, on repousse encore d'un an le moment où les familles du Québec seront couvertes par un régime bonifié? Faudra-t-il attendre jusqu'en 2007 pour avoir des résultats concrets dans le dossier des congés parentaux?

[Traduction]

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a été très favorable aux négociations avec le gouvernement du Québec au sujet du congé parental. Sur le plan financier, notre offre actuelle est beaucoup plus avantageuse que celle qui avait été faite en 1997. Nous espérons que ces négociations seront finalement couronnées de succès.

[Français]

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, on est encore à 275 millions de dollars d'une entente avec le Québec. Depuis 1996, pas loin de quatre ministres fédéraux et quatre ministres provinciaux du Québec ont tenté de négocier une entente dans le dossier des congés parentaux, mais sans succès. Les ministres changent, mais ce qui ne change pas, c'est le refus du gouvernement fédéral de négocier une entente qui satisfasse le Québec. L'échéance est aujourd'hui.

La ministre peut-elle nous dire si, oui ou non, une entente est enfin intervenue avec le Québec?

• (1125)

[Traduction]

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, nous avons appuyé les négociations qui, nous en sommes conscients, arrivent maintenant à une phase critique. Nous croyons que notre offre permettra au gouvernement du Québec de mettre au point son propre programme. Nous comptons sur le succès final des négociations.

[Français]

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Monsieur le Président, comme on le voit, on multiplie les prétextes pour retarder la signature de l'entente sur les congés parentaux. Quand ce ne sont pas les aspects juridiques, ce sont les questions financières qui font problème. On trouve moins de prétextes quand vient le temps de s'entendre avec Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse au sujet des ressources naturelles.

Comment peut-on être aussi rapide à transférer des milliards de dollars à Terre-Neuve-et-Labrador et à la Nouvelle-Écosse, alors qu'on refuse toujours de retourner au Québec les 275 millions de dollars pour les congés parentaux?

[Traduction]

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, dans le cadre de ces négociations, nous avons pour objectif de parvenir à une solution juste et équitable, une solution qui aidera les parents québécois. Nous espérons parvenir à pareille solution.

[Français]

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Monsieur le Président, c'est assez « questionnable », comme réponse. Ce qui est en jeu, c'est la mise en place du régime des congés parentaux le 1^{er} janvier 2006. À la veille de la dernière campagne électorale, il y avait eu, supposément, une entente. Pourtant, les choses continuent de traîner.

Est-ce que le ministre peut nous dire combien cela va prendre de ministres à Québec avant que les représentants du gouvernement tiennent leurs promesses?

[Traduction]

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, je répète que nous sommes parfaitement conscients que ces négociations ont atteint une phase très importante. Elles ont été menées de bonne foi. Notre offre était excellente. Nous croyons en une solution qui sera bonne tant pour le gouvernement du Canada que pour les parents de la province de Québec.

* * *

LA SANTÉ

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé.

Comme il le sait, son prédécesseur encourageait l'expérimentation en matière de médecine à crédit. On pense aux hôpitaux à carte de crédit de Ralph Klein en Alberta et, plus récemment, aux opérations du genou à Montréal, à 2 000 \$ pièce. Durant les élections, le premier ministre a demandé aux gens de voter pour les libéraux pour faire cesser la médecine à crédit.

Qu'est-ce que le ministre de la Santé a l'intention de faire pour contrer le phénomène à Montréal?

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, nous allons tout d'abord fournir un financement supplémentaire de 41 milliards de dollars au cours des dix prochaines années à l'ensemble des provinces pour garantir l'existence de services publics de soins de santé.

En deuxième lieu, nous allons veiller à l'application de la Loi canadienne sur la santé partout au Canada, sans exception.

Questions orales

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Encore une réponse qui n'en est pas une, monsieur le Président.

Lorsqu'il était néo-démocrate, son idée était pourtant faite en matière de privatisation. Mais le voici qui tergiverse à son tour. J'ai posé une question simple et je veux une réponse qui l'est tout autant.

Les libéraux ont passé deux campagnes électorales à faire croire qu'ils étaient contre la médecine à crédit. Or, le phénomène est répandu partout. Le ministre va-t-il enfin reconnaître que les libéraux ne vont rien faire pour contrer la médecine à crédit ou bien va-t-il annoncer les mesures qu'il va prendre à Montréal pour protéger les patients et leurs portefeuilles?

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, la députée a peut-être besoin d'un meilleur appareil auditif. J'ai répondu à la question.

J'ai dit que nous appuyons la santé publique. Nous allons le faire à hauteur de 41 milliards de dollars d'argent neuf au cours des dix prochaines années. Nous allons assurer l'application de la Loi canadienne sur la santé partout au Canada, sans exception.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Jeff Watson (Essex, PCC): Monsieur le Président, hier, le premier ministre a jeté le Canada dans l'embarras en affirmant que l'occupation illégale du Liban par la Syrie était nécessaire « pour maintenir la paix ». De fait, cette étrange déclaration concorde avec des déclarations antérieures du gouvernement.

Il y a cinq ans, le premier ministre Chrétien a dit que les troupes syriennes étaient bienvenues au Liban. Il a rencontré le leader du Hezbollah, Sheik Hassan Nasrallah, il pris la défense d'une organisation terroriste appuyée par la Syrie, et son gouvernement a versé une aide de 26 millions de dollars à la Syrie.

N'est-il pas exact que la déclaration faite hier par le premier ministre reflète bien la politique que prônent depuis longtemps les libéraux, soit de tolérer l'occupation du Liban par la Syrie?

• (1130)

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, hier, le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères ont tous deux très clairement déclaré que le Canada appuyait la résolution 1559 des Nations-Unies. Nous appuyons cette résolution depuis qu'elle a été adoptée par l'ONU. Cette résolution demande à la Syrie de se retirer du Liban. Telle est la position du gouvernement canadien. C'est là notre position depuis toujours et elle ne change pas.

[Français]

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, hier, le premier ministre a embarrasé le Canada en disant que l'occupation illégale de la Syrie au Liban est nécessaire pour garder la paix. Ces déclarations inusitées sont monnaie courante chez les libéraux. Cinq ans plus tôt, Jean Chrétien déclarait que les troupes syriennes étaient bienvenues au Liban. Il avait rencontré Sheikh Nasrallah, du Hezbollah, une organisation terroriste.

Pourquoi le premier ministre, dans sa déclaration d'hier, poursuit-il la tradition libérale de tolérance envers l'occupation syrienne au Liban?

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, la Chambre a bien entendu les propos du député d'Edmonton—Strathcona, mais

elle a aussi entendu les propos et la réponse du premier ministre ainsi que du ministre des Affaires étrangères aux questions posées.

Il semble que le député ne comprend pas la réponse, et pourtant la réponse est simple. Nous, comme Parlement, comme gouvernement, nous appuyons la résolution 1559. Nous voulons le retrait de la Syrie du Liban, point final.

* * *

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Monsieur le Président, le ministère de l'Environnement a eu huit ans pour dresser un plan de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto, mais il n'a rien fait. Nous n'avons pas de plan, juste de belles paroles.

La pollution atmosphérique au Canada a considérablement augmenté, pourtant le gouvernement fédéral ne fait rien. Il y a quatre mois, j'ai rencontré le ministre au sujet de la pollution atmosphérique dans la vallée du Fraser. Il aurait pu s'opposer à la réalisation d'un projet américain qui sera une importante source de pollution à 500 mètres de la frontière canadienne, mais encore une fois il n'a rien fait.

Quand le ministre conclura-t-il un accord transfrontière sur la pollution atmosphérique et quand verrons-nous le plan de Kyoto?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le député peut se procurer facilement le plan de Kyoto. Ce plan a en effet été rendu public en 2002. Cependant, nous l'améliorerons. Notre nouveau plan sera tellement convaincant, qu'il me tarde d'entendre la réaction de l'opposition. Je me ferai un plaisir de discuter du plan de Kyoto avec eux. Nous verrons alors le peu d'intérêt que l'opposition manifeste réellement à l'égard de l'environnement.

L'opposition n'a pas mis de l'avant une seule demande en matière d'environnement aux fins du budget. L'opposition s'en fout. D'ailleurs, les conservateurs sont bien les derniers qui voudraient voir des négociations avec les États-Unis.

M. Brian Jean (Fort McMurray—Athabasca, PCC): Monsieur le Président, certains sont d'avis que l'hésitation est une maladie contagieuse qui frappe les ministres libéraux. Hier, M. John Bennett, un des directeurs du Sierra Club, a affirmé que le Canada ne pourra respecter ses obligations internationales légales sans donner des milliards de dollars de fonds publics aux pays en développement afin d'acheter des crédits pour l'énergie propre aux termes du Protocole de Kyoto.

Comment les Canadiens peuvent-ils avoir confiance dans le gouvernement libéral si l'argent de leurs impôts s'envole en fumée à l'étranger dans les cheminées d'usines financées par les Canadiens? Si les principaux partisans du Protocole de Kyoto ne croient plus dans les remèdes de charlatan des libéraux, pourquoi les autres Canadiens le feraient-ils?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le Canada ferait une terrible erreur s'il ne s'employait pas à devenir un chef de file dans le marché en pleine croissance qu'est l'échange de crédits d'émissions. Tous les autres pays seraient alors de la partie, sauf nous. D'ailleurs, la plupart de nos amis participeront, et le Canada, dans ses activités à l'étranger, pourra aider la planète. Le Canada aura ainsi la chance de montrer fièrement sa technologie et ses services en matière d'environnement.

Questions orales

Nous arriverons à nos fins malgré l'opposition, qui ne comprend pas le lien entre l'environnement et l'économie. L'opposition ne comprend pas que dans l'expression réchauffement planétaire, on trouve le mot planétaire.

[Français]

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement tente de se faire rassurant et prétend que le Québec n'aura pas à assumer plus que sa part pour rencontrer les objectifs de Kyoto, puisqu'une large partie des efforts viendra des hydrocarbures et qu'il n'y a pas beaucoup d'hydrocarbures au Québec.

Comment le ministre peut-il être aussi catégorique en soutenant que chacun fera sa part, quand aucun plan n'existe pour fixer les objectifs à atteindre par les grands pollueurs? Le ministre n'a ni plan ni objectif, mais il jure que chacun fera sa part. Quand le ministre arrêtera-t-il de prendre ses rêves pour des réalités?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, en effet, dans le plan renforcé que nous rendrons public, il sera indiqué clairement que chacun fera sa part. Je pourrai alors en discuter avec l'honorable député. Je suis sûr qu'il conclura, de façon très polie et très positive, qu'il s'agit d'un plan avec lequel les Québécois et l'ensemble des Canadiens peuvent travailler pour faire leur part afin d'aider la planète à faire face à un problème grave où les petits jeux politiques n'ont pas leur place.

• (1135)

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement a beau improviser et multiplier les déclarations rassurantes, mais il ne peut nier que son plan pour la mise en place du Protocole de Kyoto, c'est un plan virtuel, dans le vide.

Le ministre va-t-il se rendre à l'évidence et reconnaître qu'en l'absence d'un plan, ses promesses ne sont que du vent?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, parlant de vent, je peux promettre que nous ferons beaucoup pour les éoliennes. Cela est sûr. Nous serons plus que jamais un champion en la matière.

Je peux dire aussi au député que le reste du monde ne considère pas le Canada comme du vent, parce qu'il a fait pression pour que nous acceptions à Montréal la plus grande conférence sur le climat qui soit. Lors de cette conférence, nous verrons à quel point les autres pays comptent sur le Canada, un Canada uni. En effet, quand ils sont unis, les Canadiens accomplissent de très grandes choses.

* * *

LES GARDERIES

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les Patriotes, BQ): Monsieur le Président, mercredi dernier, la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences n'a pas fait preuve d'inconsistance, mais bien de confusion, en affirmant qu'il fallait une fondation pour transférer au Québec, sans condition, l'argent du programme des garderies.

Comment le gouvernement peut-il cautionner une telle affirmation de sa ministre, quand on sait que, par le passé, il y a eu transfert d'argent, par exemple dans le domaine de la main-d'oeuvre, sans qu'il ait été nécessaire de recourir à des fondations?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je suis très fier de dire que le budget qui sera déposé la semaine prochaine traitera, tel que promis, de la question de la garde

des enfants. Nous prendrons des mesures qui permettront de venir en aide aux parents et aux enfants de partout au pays. Je crois que notre collègue devrait attendre à la semaine prochaine pour connaître les moyens précis que nous avons choisi d'utiliser.

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les Patriotes, BQ): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre du Développement social, qui voulait d'ailleurs répondre à la précédente question. Ce dernier dit avoir à coeur l'intérêt des enfants.

Lui qui dit vouloir éviter les batailles bureaucratiques, est-il prêt à signer rapidement une entente, comme celle signée en santé, qui permettrait de transférer l'argent des garderies au Québec, et ce, sans condition?

[Traduction]

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, tout ce que je peux dire au député, c'est que ce sont là des commentaires que je n'ai pas faits.

* * *

LA SANTÉ

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): Monsieur le Président, nous avons entendu un autre cri d'alarme, cette fois-ci en provenance du Conseil de la santé du Canada, qui affirme qu'on se retrouvera bientôt en situation de crise si le gouvernement ne fait rien pour régler le problème de la pénurie de médecins et des temps d'attente.

Il est déjà trop tard. Une jeune étudiante de 21 ans est décédée récemment sans avoir vu un médecin. Trop malade pour rester dans la salle d'attente pendant 9 heures, elle était rentrée chez elle où elle est morte.

Le ministre de la Santé a dit l'an dernier qu'il y avait des progrès dans ce dossier. Je crois qu'il confond le processus avec le progrès. Quand les Canadiens peuvent-ils s'attendre à voir des résultats concrets au niveau de la reconnaissance professionnelle et de la réduction des temps d'attente au pays?

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le député semble oublier que nous venons d'accorder, il y a six mois, une somme additionnelle de 41 milliards de dollars sur 10 ans aux provinces et aux territoires pour qu'ils puissent prendre des mesures dans ces domaines. Ces fonds doivent aider à la formation de médecins, d'infirmières et d'autres fournisseurs de soins de santé. L'opposition continue de réclamer des réductions d'impôt. Voilà où l'argent doit être investi. Il doit être investi dans les soins de santé. C'est ce que nous avons fait.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le gouvernement parle depuis un certain temps de céder sa part de 8,5 p. 100 dans Hibernia. Selon les spéculations, ce serait pour bientôt. Le ministre des Ressources naturelles a toutefois déclaré que les actions du gouvernement n'avaient pas été mises en vente, que le gouvernement ne projetait pas de les vendre et que la question n'a même jamais été discutée. La déclaration du ministre est-elle exacte ou le ministre a-t-il l'esprit aussi embrouillé qu'il l'était dans l'accord atlantique?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme toujours, le ministre des Ressources naturelles a tout à fait raison.

*Questions orales***LES GARDERIES**

M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Monsieur le Président, le ministre du Développement social insulte les familles en disant qu'à titre de parents, « nous sommes tous ambivalents face aux services de garde d'enfants. Il en est ainsi parce que [...] nous nous sentons coupables de ne pas passer plus de temps avec nos enfants ». Cette affirmation est insultante pour tous les parents qui choisissent de prendre soin de leurs enfants à la maison plutôt que de les faire garder. Le ministre dit aux parents voulant rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants que s'ils veulent un soutien quelconque du gouvernement pour la garde de leurs enfants, qu'ils aillent travailler.

Il y a 28 ans, ma femme et moi avons décidé de rester à la maison pour élever nos trois fils. Aujourd'hui, un de mes fils et sa femme attendent mon premier petit-enfant. Le ministre s'engagera-t-il à accorder à mon fils et à sa femme le même avantage financier qu'aux mères qui travaillent?

• (1140)

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, je félicite le député de l'arrivée prochaine de son petit-fils.

Comme je l'ai dit, et comme le député l'a dit, tous les parents que nous sommes ressentent de l'ambivalence au sujet du temps qu'ils ne consacrent pas à leurs enfants. Toutefois, j'ai dit aussi que nous ne ressentions aucune ambivalence par rapport à ce que nous devons faire pour assurer le développement de nos enfants. Au contraire, nous ressentons une grande détermination à cet égard.

* * *

LA JUSTICE

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Monsieur le Président, cette semaine, le gouvernement a tourné le dos à une politique libérale qui s'appliquait depuis 50 ans en déclarant que le ministre de la Justice était favorable au maintien du pouvoir de désaveu, qui permet au Cabinet d'annuler unilatéralement des lois provinciales.

On a expliqué que, selon le ministre, les libéraux fédéraux sont prêts à utiliser ce pouvoir dans ce qu'on a qualifié à la Chambre de circonstances extraordinaires. J'invite le ministre à expliquer à la Chambre quelles lois provinciales, réelles ou hypothétiques, il jugerait assez extraordinaires pour que le Cabinet exerce le pouvoir de désaveu.

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je ne cherche pas à déterminer quand ce pouvoir pourrait être utilisé ni même s'il le serait. Ce pouvoir existe. Je ne m'intéresse pas aux situations hypothétiques.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.): Monsieur le Président, le Canada a toujours joué un rôle constructif pour favoriser la paix dans la communauté internationale. Il y a eu récemment de nombreux exemples de réussites canadiennes sur la scène internationale. L'une d'elle est la signature de l'accord de Naivasha par le Sud-Soudan, grâce aux efforts du Canada.

Comme des possibilités commencent à apparaître en Palestine, le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères pourrait-il dire à la Chambre ce que le Canada fait pour faciliter le processus de paix au Proche-Orient?

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de son excellente question. La visite du ministre des Affaires étrangères au Proche-Orient, la semaine dernière, a été l'occasion d'évaluer les moyens de soutenir au mieux les efforts de paix.

Ce qui nous intéresse surtout, c'est le renforcement des capacités des Palestiniens en prévision du retrait d'Israël de Gaza et de certaines parties de la Cisjordanie. M. Abbas nous a remis une liste des éléments auxquels il voudrait que nous songions. Le 1^{er} mars, nous serons à Londres pour appuyer l'autorité palestinienne en prévision du retrait des Israéliens. Nous espérons qu'il y aura des progrès sur ce plan.

* * *

WAL-MART

M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD): Monsieur le Président, il y a dix ans, la compagnie de vêtement Levi Strauss avait plus d'une douzaine d'usines de fabrication au Canada, notamment dans ma ville, Hamilton; mais voilà qu'un beau jour arrive Wal-Mart, qui oblige Levi à fermer toutes ses usines en Amérique de Nord et à transférer ses activités vers l'Asie, où il n'y a que des salaires de misère, détruisant des milliers d'emplois canadiens.

Ce prédateur anti-syndical, récemment condamné pour atteintes aux lois relatives au travail des enfants, se moque complètement des dommages qu'il cause à notre économie. Quand le gouvernement va-t-il se réveiller et prendre des mesures pour faire en sorte que les emplois manufacturiers soient protégés des sociétés comme Wal-Mart qui pratiquent l'intimidation?

L'hon. Joe Fontana (ministre du Travail et du Logement, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué, le Canada a adhéré aux accords internationaux en matière de droit du travail et nous estimons que c'est le droit des employés dans notre pays de s'organiser. Nous estimons que c'est le droit des employeurs et des employés d'avoir recours à la négociation collective, de travailler de concert, et nous devons faire en sorte que le bien-être des employeurs et celui des employés soient la considération première de notre politique.

Le Canada joue un rôle de premier plan dans la communauté internationale en ce qui a trait à la protection des droits des travailleurs et nous invitons instamment toutes les parties à faire de même.

* * *

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, plus de 2 000 réfugiés vietnamiens sont toujours aux Philippines. Ces réfugiés de la guerre du Vietnam n'ont jamais été réétablis et rapatriés et n'ont aucun statut aux Philippines. Ils ne reçoivent aucun appui des Nations Unies.

L'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis collaborent pour clore ce chapitre de l'histoire mondiale en rétablissant un certain nombre de ces réfugiés apatrides. La collectivité canado-vietnamienne est prête à faire sa part pour leur venir en aide.

Ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Pourquoi le Canada a-t-il refusé de contribuer à cet admirable projet humanitaire?

Questions orales

● (1145)

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, le député sait que le Canada a joué son rôle et a très volontiers fait sa part. Plus de 50 000 réfugiés ont été accueillis au Canada et ont intégré notre économie et notre société. Nous sommes fiers d'avoir pu les intégrer pleinement. La situation dont parle le député est propre aux Philippines et les autorités de ce pays sont en train d'y remédier. Le fait que ces réfugiés soient apatrides crée un peu de difficulté pour tous les pays qui s'intéressent à leur situation, mais le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés examine actuellement ce dossier.

* * *

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

M. Gerald Keddy (South Shore—St. Margaret's, PCC): Monsieur le Président, le ministère des Pêches et des Océans a annoncé la mise en oeuvre d'un plan de 500 millions de dollars pour protéger le saumon sauvage sur la côte ouest.

Entre-temps, sur la côte est, la Fédération du saumon Atlantique a fait une contribution privée de 250 000 \$ à la recherche sur la surveillance du saumoneau, de 100 000 \$ à l'entente de conservation conclue avec le Groenland, et de 10 millions de dollars par année à la gérance de l'habitat et au rétablissement des stocks de saumon.

Le ministre des Pêches et des Océans s'engagera-t-il à verser des fonds égaux au financement privé et à aider à protéger le saumon de l'Atlantique contre l'extinction?

L'hon. Stephen Owen (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport), Lib.): Monsieur le Président, évidemment, la situation sur la côte ouest est bien différente de celle qui existe sur la côte est. Ces secteurs ont besoin d'une aide différente à des périodes différentes pour protéger des espèces différentes qui sont à risque.

Le ministère des Pêches et des Océans accorde une aide spéciale et ciblée qui convient à chacun des deux secteurs. Le ministre voudra sûrement examiner sérieusement la question du député à son retour, mais je peux assurer aux députés que la situation qui existe sur la côte ouest et celle que connaît la côte est ne sont pas comparables à bien des égards.

* * *

LE PROGRAMME DE PÉRÉQUATION

M. Bradley Trost (Saskatoon—Humboldt, PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui, à Regina, les députés conservateurs fédéraux de la Saskatchewan se réunissent avec le premier ministre Calvert, Brad Wall, chef du Saskatchewan Party, et même le chef libéral provincial. Ils se sont tous entendus pour travailler afin d'obtenir un accord de péréquation honnête pour la province.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre défendra-t-il la Saskatchewan? Cessera-t-il de déposséder la Saskatchewan de ses propres ressources naturelles? Donnera-t-il à la Saskatchewan le même accord de péréquation qu'à Terre-Neuve-et-Labrador?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je suis très fier d'être le ministre des Finances qui a corrigé une anomalie qui existait depuis longtemps et qui a remis 120 millions de dollars à la Saskatchewan l'an dernier.

Je suis très fier d'être le ministre des Finances qui a fixé un niveau plancher au système de péréquation, ce qui a permis à la Saskatchewan de recevoir 590 millions de dollars l'an dernier.

Je suis fier d'être le ministre des Finances qui a créé le groupe d'experts indépendant que le premier ministre Calvert a approuvé et que tous ces députés ont approuvé aussi il y a seulement trois ou quatre jours. Ce groupe étudiera la question des ressources naturelles en vue de trouver une fois pour toutes une solution juste et équitable pour tout le Canada, particulièrement pour la Saskatchewan.

* * *

LES NOMINATIONS GOUVERNEMENTALES

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre avait déclaré que les nominations ne seraient plus faites en fonction de qui connaît qui au cabinet du premier ministre et qu'il mettrait fin au copinage.

Peu après, il a nommé John Harvard lieutenant-gouverneur afin de libérer une place pour Glen Murray, un candidat-vedette qui a perdu ses élections. Murray a obtenu un poste en or pour petit copain. Il est temps d'éloigner tous ces candidats libéraux défaits de l'assiette au beurre.

Si le premier ministre est aussi sérieux qu'il le paraissait l'an dernier lorsqu'il a condamné toute l'histoire et la pratique du copinage et du favoritisme, est-ce qu'il permettra au Parlement de choisir les personnes les plus compétentes pour faire le travail?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je demanderai au député de nous dire ce qui ne va pas dans le curriculum vitae de M. Murray.

Il a été un bon maire pour Winnipeg. Il a une excellente expérience dans la protection de l'environnement. Il fera un excellent travail et aidera le Canada au moment où notre pays a d'immenses défis à relever pour protéger la planète.

Je suis très heureux de travailler avec M. Murray. Je suis convaincu que toutes les autres personnes de bonne foi le seront aussi.

* * *

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Peter Van Loan (York—Simcoe, PCC): Monsieur le Président, le récent rapport de Bob Rae sur l'enseignement postsecondaire a fait ressortir l'insuffisance du soutien que le gouvernement accorde aux études supérieures.

Nous savons maintenant que le gouvernement libéral a réduit de moitié le financement de programme visant les collèges et universités. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, les étudiants en paient le prix, car leurs frais de scolarité et leur endettement ont augmenté, au moment même où toutes les sources crédibles nous disent que l'enseignement supérieur est un élément fondamental de la croissance économique et de la prospérité personnelle. Le gouvernement prétend avoir à coeur l'éducation, mais sa conduite prouve exactement le contraire.

La ministre s'engagera-t-elle à établir des transferts destinés exclusivement à l'enseignement supérieur?

● (1150)

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement actuel a fait plus pour l'enseignement postsecondaire que n'importe quel autre gouvernement fédéral. Indirectement, par l'entremise des transferts aux provinces, il accorde une aide de l'ordre de 8 ou 9 milliards de dollars.

Questions orales

Grâce aux programmes de bourses et de recherche, qui aident directement les étudiants et les universités à payer les coûts indirects de la recherche, pour la première fois l'an dernier on a pu dire que le gouvernement fédéral et les provinces ont accordé un soutien égal aux collèges et aux universités de notre pays.

* * *

[Français]

LA PROGRAMMATION JEUNESSE ET ANIMATION

M. Maka Kotto (Saint-Lambert, BQ): Monsieur le Président, la SARTEC et l'UDA ont rendu publique cette semaine une étude importante qui démontre que les interventions du gouvernement fédéral ont contribué au déclin des séries de langue française pour le volet jeunesse et animation. Selon cette étude, en 10 ans, sur les 1,4 milliard de dollars consacrés à l'animation, seulement 11 p. 100 l'ont été dans les séries de langue française. Notons en plus qu'il s'agit souvent de co-productions avec la France et que beaucoup d'émissions sont doublées à l'étranger.

Aussi, en toute sérénité, je demande à la ministre du Patrimoine canadien ce qu'elle entend faire pour apporter les correctifs qui s'imposent.

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question, parce qu'effectivement, je suis préoccupée des conclusions de l'étude de la SARTEC et de l'Union des artistes. J'ai demandé à mes fonctionnaires de travailler avec le conseil d'administration du Fonds canadien de la télévision pour en arriver à des solutions d'ici le 1^{er} juin.

M. Maka Kotto (Saint-Lambert, BQ): Monsieur le Président, si le ratio habituel avait été respecté, le secteur des émissions jeunesse et animation aurait reçu, en 2004, 207 millions de dollars plutôt qu'un maigre montant de 17 millions de dollars.

La ministre du Patrimoine canadien entend-elle prendre les mesures nécessaires afin qu'on cesse dès maintenant le pillage éhonté du fonds réservé aux séries francophones d'animation et de jeunesse?

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit tout à l'heure, la réponse est oui.

* * *

[Traduction]

LA JUSTICE

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, en 1982, David Dobson a assassiné une jeune fille de 15 ans, Darlene Prioriello. Il l'a agressée sexuellement, a commis des atrocités indicibles sur son corps et, enfin, il a mis un terme à ses souffrances en laissant tomber un bloc de béton sur sa tête. Il l'a alors agressé sexuellement une nouvelle fois.

Dobson a nargué la police. Il a essayé de communiquer avec la famille de la victime. Dobson a été reconnu coupable de meurtre au premier degré et il est actuellement admissible à une semi-liberté. S'il parvient à obtenir sa liberté, son ADN ne sera pas dans la banque des données génétiques.

Le ministre peut-il expliquer encore une fois pourquoi, je l'en prie, le gouvernement ne croit pas que David Dobson devrait être dans la banque de données génétiques?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, toute la question relative à la législation concernant les données génétiques et à l'expansion des banques de données et autres mesures similaires est à l'étude au Comité de la justice et des droits de la personne. Le député est membre de ce comité. Par principe, ce dernier constitue une instance appropriée où traiter cette affaire.

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, c'est là une question qu'on aurait dû trancher il y a longtemps.

En 1981, le récidiviste Ralph Power a roué Sheryl Gardner de coups à mort avec un marteau. Lorsqu'il a été arrêté après une attaque manquée contre une autre femme, Power avait une liste de 10 femmes qu'il se proposait d'attaquer. Power a été reconnu coupable de meurtre au premier degré et il a le droit de demander une semi-liberté en ce moment même. Power n'a été condamné pour meurtre qu'une fois et, de ce fait, il ne figure pas dans la banque de données génétiques.

Dans l'intérêt de la protection des Canadiens, le premier ministre veut-il bien expliquer pourquoi son gouvernement ne croit pas que Ralph Power devrait figurer dans la base de données génétiques?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, monsieur le Président, je comprends le souci qu'inspirent au député les cas comportant une victimisation tragique. Nous sommes en train de revoir la législation. S'il y a une catégorie qu'il faudrait améliorer, cela peut se faire par l'entremise du processus législatif.

* * *

[Français]

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

Mme Françoise Boivin (Gatineau, Lib.): Monsieur le Président, les époux et conjoints de fait de citoyens permanents font présentement face à des circonstances incertaines pendant que leurs demandes d'immigration fait l'objet d'un examen. Dans le passé, les conjoints devaient quitter le Canada.

En terminant cette magnifique semaine de la Saint-Valentin et avec tout cet amour que l'on ressent en cette Chambre, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration peut-il nous dire s'il se rangera du côté de l'amour pour favoriser le regroupement rapide de ces familles?

[Traduction]

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi d'annoncer de bonnes nouvelles à la députée et à la Chambre. J'espère qu'elles s'en réjouiront.

Dans le cadre du processus de rationalisation visant à réduire les arriérés et à réunir les familles, à compter d'aujourd'hui tous les époux et conjoints de fait au Canada peuvent maintenant, indépendamment de leur statut d'immigrant, demander le statut de résident permanent au Canada, dans la catégorie des époux ou conjoints de fait au Canada.

En outre, toutes les demandes de conjoints faites depuis l'étranger seront examinées en priorité, et leur traitement sera accéléré. J'espère que la députée célébrera aussi cette nouvelle.

Questions orales

●(1155)

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement vient de terminer une mission commerciale en Chine, à laquelle ont participé près de 300 entreprises. Ces dernières sont évidemment conscientes des possibilités énormes qu'offre le marché chinois. Or, l'ACDI a accordé pour plus d'un milliard de dollars en aide à la Chine depuis que le gouvernement actuel est en place. Le Yémen, petit pays du Proche-Orient, est un phare de la démocratie et il a besoin de notre aide.

Les politiques étrangère et commerciale du gouvernement n'ont, de toute évidence, aucun sens. Pourquoi le gouvernement définit-il aussi mal ses priorités?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, l'ACDI est en Chine pour aider à améliorer le système législatif, pour faciliter la réforme judiciaire. Autrement dit, elle participe à des projets et initiatives qui contribueront à améliorer l'administration de la justice en Chine et à démocratiser ce pays.

* * *

LA SÉCURITÉ FRONTALIÈRE

M. Russ Hiebert (Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, PCC): Monsieur le Président, à la réunion inaugurale du caucus de la frontière, la semaine dernière, les députés des circonscriptions frontalières d'un bout à l'autre du pays ont exprimé leurs préoccupations relativement à la sécurité des employés des services frontaliers et à la sécurité nationale. Au cours des dernières semaines, nous avons tous entendu parler de voitures qui ne s'arrêtent pas à la frontière. Des employés d'un poste frontalier dans ma circonscription m'ont dit personnellement que des gens traversaient tout simplement la frontière à pied.

Il semble que le manque de ressources empêche les services frontaliers de régler le problème. La vice-première ministre peut-elle indiquer à la Chambre quels sont ses plans en vue de régler ce sérieux problème?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, la question comporte deux volets. Premièrement, la sécurité des employés de l'Agence des services frontaliers du Canada aux postes frontières. Nous avons terminé les évaluations des risques dans tous les postes de douanes. Nous veillons à ce que les agents de première ligne aient la formation et les outils dont ils ont besoin, qu'il s'agisse de matraques, de vestes pare-balles et de gaz poivré, par exemple. J'assure au député que nous avons à coeur la sécurité de nos agents de première ligne.

Pour ce qui est des ressources...

Monsieur le Président, vous apprêtez-vous à me couper la parole?

Le Président: Oui, je sais que tous les députés écoutaient attentivement la réponse, mais nous avons des limites de temps.

[Français]

L'honorable député de Chicoutimi—Le Fjord a la parole.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ): Monsieur le Président, nous apprenions, la semaine dernière, que la décision de fusion des escadrons tactiques de la base militaire de Bagotville n'est

pas encore prise. Les autorités nous répètent que l'opération ne changera rien. La population du Saguenay—Lac-Saint-Jean n'est pas dupe; elle ne veut qu'une seule chose: pas de fusion à la base de Bagotville.

Le ministre de la Défense nationale ne trouve-t-il pas que la meilleure assurance qu'il puisse donner à la population du comté de Chicoutimi—Le Fjord est de s'engager immédiatement à ne pas signer d'autorisation de fusion des deux escadrons?

[Traduction]

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à rassurer le député qu'aucune décision n'a encore été prise. Il peut en informer ses électeurs.

Je veux aussi le rassurer d'un fait important: le nombre d'avions et de travailleurs ne changera pas, et l'efficacité de la base de Bagotville ne sera pas compromise.

Nous appuyons, maintenant et pour l'avenir, notre Force aérienne, mais aucune décision n'a été prise à ce sujet jusqu'à présent.

M. Borys Wrzesnewskij (Etobicoke-Centre, Lib.): Monsieur le Président, les avions de chasse CF-18 sont une composante essentielle des Forces canadiennes depuis vingt ans. Ils ont aidé à protéger le territoire canadien et ont beaucoup contribué à la paix et à la sécurité internationales.

Le ministre de la Défense nationale peut-il dire à la Chambre ce que fait le gouvernement pour veiller à ce que les CF-18 demeurent modernes et efficaces et ainsi faire en sorte que nos pilotes aient les outils nécessaires pour continuer leur fier travail dans le domaine de la sécurité, ici et à l'étranger?

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme le savent le député et la Chambre, nous appuyons vigoureusement notre Force aérienne et les hommes et femmes qui s'occupent de nos CF-18.

Je suis fier d'annoncer que Boeing a remporté un contrat de 117 millions de dollars pour exécuter, à Montréal, la deuxième phase de la modernisation de nos CF-18. C'est une bonne nouvelle pour l'industrie canadienne, pour Montréal et pour les Forces canadiennes, aussi bien que sur le plan de l'emploi.

* * *

●(1200)

[Français]

L'AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, aujourd'hui, on apprend que la Cour suprême du Canada entendra la cause du forum des maires de la Péninsule acadienne relativement à quatre postes de l'Agence d'inspection des aliments à Shippagan transférés à Shediac. La commissaire aux langues officielles a donné raison à cette cause, soutenant qu'il n'était pas correct que ces postes aient été transférés. La Cour fédérale avait donné raison à cette agence, et le gouvernement fédéral est allé en Cour d'appel. Maintenant, les minorités sont obligées d'aller devant la Cour suprême.

Questions orales

Ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le gouvernement va-t-il arrêter de livrer bataille aux minorités pour enfin les appuyer, plutôt que de les obliger à se rendre devant la Cour suprême? Ils sont obligés de se défendre chaque fois...

Le Président: L'honorable leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes a la parole.

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles, ministre responsable de la réforme démocratique et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme mon collègue le sait fort bien, cette question étant maintenant devant les tribunaux, il nous appartient de ne pas faire de commentaire.

Par contre, mon collègue n'est pas sans connaître l'engagement ferme de ce gouvernement, de façon historique, ponctuelle et continue, envers les communautés de langues officielles vivant en situation minoritaire au Canada.

* * *

[Traduction]

LE PATRIMOINE CANADIEN

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, PCC): Monsieur le Président, un tableau obtenu de Patrimoine canadien révèle à quel point est injuste la formule de distribution du plan fédéral d'assistance aux musées. Par exemple, l'an dernier, une province, le Québec, a obtenu 37 p. 100 de tout le financement fédéral des musées. À titre de comparaison, la Nouvelle-Écosse en a obtenu 1,3 p. 100. Le Québec a obtenu 59 octrois, la Nouvelle-Écosse, 4.

Le ministre pourrait-il expliquer cette injustice et cette inéquité, et adopter une formule qui assurera le traitement équitable de toutes les provinces?

[Français]

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, il faut que nos collègues sachent qu'il est important pour nous que chacune des provinces puisse obtenir une part équitable du budget du ministère du Patrimoine canadien.

Cependant, je dois dire que dans certaines provinces, par exemple l'Ontario, où se trouve la capitale nationale, ou encore le Québec, qui compte plusieurs musées nationaux, on retrouve des institutions qui ont besoin d'un soutien supérieur. Quand on regarde le budget dans son ensemble, c'est sûr que cela peut paraître disproportionné. Par contre, les chiffres vont selon les institutions nationales et le soutien qu'on leur accorde.

* * *

LE PONT DE QUÉBEC

M. Roger Clavet (Louis-Hébert, BQ): Monsieur le Président, depuis déjà plusieurs années, la Coalition pour la sauvegarde du pont de Québec sollicite le gouvernement fédéral et le CN afin qu'ils terminent les travaux de restauration du pont de Québec. En tant que responsable de la région de Québec, le ministre des Transports devrait connaître l'importance de ce dossier, surtout dans le contexte des fêtes du 400^e anniversaire qui se tiendront en 2008.

Le ministre peut-il s'engager aujourd'hui à faire tout le nécessaire pour que les travaux puissent être complétés à temps pour les célébrations du 400^e anniversaire de la ville de Québec?

[Traduction]

L'hon. Jim Karygiannis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, Transports Canada prend très à coeur ce pont. Nous avons été saisis de cette question. Il s'agit d'un pont auquel travaille le CN. Nous y avons affecté de grosses sommes pour les dix prochaines années. Je tiens à assurer au député de l'autre côté que nous serons là pour collaborer avec toutes les parties intéressées afin d'assurer la sécurité de tous nos ponts et de tous nos ports.

Le Président: La présidence pourrait peut-être se permettre de signaler aux députés les avantages que comporte un certain silence à la Chambre. Nous avons complété la liste des questions aujourd'hui, un événement inhabituel.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui, au cours de la période des questions, le ministre de l'Environnement a plusieurs fois fait mention du plan du gouvernement au sujet de Kyoto lorsqu'il a répondu aux questions de l'opposition. Je lui demanderais respectueusement de déposer ce plan à la Chambre des communes.

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, il a été déposé et rendu public il y a trois ans. Je serai heureux de l'envoyer au député. On dirait bien que la lecture rapide n'est pas un de ses points forts, puisque c'était il y a trois ans.

LE COMPTE RENDU OFFICIEL

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, j'attire votre attention sur ce que j'estime être une correction inappropriée apportée par un député aux « bleus » de la version officielle du hansard.

Je me reporte aux bleus d'hier où le premier ministre, en répondant, pendant la période des questions orales, à une question sur le statut du Liban, disait « Monsieur le Président, j'ai dit en français et en anglais que les Syriens devraient se retirer de la Syrie. Je l'ai maintenant dit à trois reprises. Combien d'autres fois devrai-je le dire? »

L'enregistrement sonore confirmera que les « bleus » reflétaient fidèlement cette déclaration, tout comme la presse. Cependant, le hansard d'aujourd'hui donne à croire qu'une personne qui appartiendrait vraisemblablement au bureau du premier ministre a soumis une correction importante au compte rendu qui se lit maintenant comme suit: « ...j'ai dit en français et en anglais que les Syriens devraient se retirer de la Lybie ».

Comme vous le savez, monsieur le Président, selon Marleau et Montpetit, seuls les changements de forme devraient être apportés et « les erreurs importantes, contrairement aux changements de pure forme, doivent être portées à l'attention de la Chambre au moyen d'un rappel au Règlement le plus tôt possible après la séance, si le député souhaite qu'on modifie le compte rendu textuel ».

Selon moi, monsieur le Président, la correction qui a été apportée au compte rendu officiel était inadmissible et inappropriée et je tiens à vous le signaler de façon à ce que vous puissiez faire en sorte que de telles corrections importantes ne soient plus apportées à l'avenir.

Affaires courantes

● (1205)

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles, ministre responsable de la réforme démocratique et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, dans sa réponse d'hier, le premier ministre, a dit à plusieurs reprises que la position du Canada était, bien entendu, d'inviter la Syrie à se retirer du Liban. Si vous vérifiez cela dans la réponse à laquelle fait allusion le député, je suis sûr que le premier ministre a répété Liban au moins une fois et peut-être davantage.

Par conséquent, nous sommes persuadés, monsieur le Président, qu'une fois que vous aurez consulté les enregistrements, les « bleus » et le hansard, vous conclurez que le premier ministre a été très cohérent.

M. Jason Kenney: Monsieur le Président, dans l'esprit de mon propre recours au Règlement, je voudrais mettre les choses au point. Le hansard dit que le premier ministre a déclaré que « les Syriens devraient se retirer du Liban ». Je me suis trompé, monsieur le Président, lorsque j'ai dit la Libye. C'est bien le Liban. C'est ce que dit le hansard.

Le Président: Je veux remercier le leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes et bien entendu le député de Calgary-Sud-Est d'avoir soulevé cette question. Je l'examinerai et ferai rapport à la Chambre.

J'apprécie la diligence avec laquelle le député de Calgary-Sud-Est a lu les « bleus » et toute l'attention qu'il a consacrée au hansard. Je devrai décider après examen de la question s'il s'agit d'une modification si importante qu'elle mérite l'intervention de la présidence et par la suite, je ferai part à la Chambre de ma décision en temps voulu.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

PÉTITIONS

LE BOUCLIER ANTIMISSILE

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer une pétition provenant de citoyens de ma circonscription de Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, mais aussi de citoyens et citoyennes de la grande région de Québec, qui considèrent qu'une participation canadienne, même partielle ou totale au projet de bouclier antimissile, serait contraire à leurs intérêts et à leurs valeurs. Ils demandent en outre au Parlement de prendre les mesures nécessaires pour s'opposer à toute participation canadienne au projet américain de bouclier antimissile.

[Traduction]

LE MARIAGE

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, cette pétition vient s'ajouter aux autres pétitions portant probablement des dizaines de milliers de signatures et à des centaines de lettres que j'ai reçues à mon bureau sur la question.

Ces Canadiens demandent au Parlement de maintenir la définition traditionnelle du mariage. Ils exhortent le Parlement à être prudent dans ses délibérations sur le projet de loi dont la Chambre est saisie à l'heure actuelle. Je dépose cette pétition pour la gouverne de la Chambre.

● (1210)

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, les pétitionnaires reconnaissent que le mariage traditionnel est le meilleur fondement de la société, de la famille et de l'éducation des enfants et que le Parlement a la compétence exclusive de maintenir la définition du mariage.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de définir dans le droit fédéral le mariage comme l'union d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Monsieur le Président, je voudrais également présenter deux pétitions. La première vient d'habitants de ma circonscription, Langley.

Les pétitionnaires demandent également que la Chambre adopte une loi consacrant dans la législation la définition traditionnelle du mariage, soit l'union d'un homme et d'une femme.

L'AUTISME

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Monsieur le Président, ma deuxième pétition est signée par des citoyens d'un peu partout au Canada qui pressent le Parlement de considérer que l'autisme nécessite absolument un traitement médical. Les pétitionnaires demandent également la création de chaires universitaires dans toutes les provinces, pour assurer l'enseignement du traitement de l'autisme.

LE MARIAGE

M. Charlie Penson (Peace River, PCC): Monsieur le Président, j'ai en main une pétition signée par 25 citoyens. Les pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître l'institution du mariage comme étant l'union à vie d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

* * *

[Français]

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Raymond Simard (secrétaire parlementaire du leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, si la question n° 26 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n° 26—**M. Greg Thompson:**

En ce qui concerne l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, quelle est la ventilation détaillée des projets financés dans le cadre du Fonds d'innovation de l'Atlantique, du Programme de développement des entreprises, du Partenariat pour l'investissement au Canada atlantique, du Fonds d'investissement stratégique dans les collectivités et du Programme Entrepreneurship et perfectionnement des compétences en affaires, du 1^{er} octobre 2000 au 25 octobre 2004, avec indication: a) du nom, de l'adresse et du type de bénéficiaire (entreprise, établissement postsecondaire, institut de recherche ou localité); b) une description détaillée de chaque projet; c) la date et les montants des contributions financières; d) si les entités concernées ont commencé à rembourser les contributions financières; e) le nom et la circonscription du député ou du ministre qui a souscrit à chaque projet; f) si l'entité qui a bénéficié des fonds existe toujours?

(Le document est déposé)

[Français]

L'hon. Raymond Simard: Monsieur le Président, je suggère que les autres questions au *Feuilleton* soient réservées.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-39, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et édictant la Loi concernant l'octroi d'une aide financière à l'égard d'équipements diagnostiques et médicaux, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole sur le projet de loi C-39, parce que ce projet de loi est l'illustration de ce qu'est ce Parlement. On y retrouve à la fois un gouvernement minoritaire dirigé par les libéraux, comme vous le savez, qui ne se sont malheureusement pas départis de leur arrogance qui a été l'apanage des neuf ou dix dernières années, que ce soit avec M. Chrétien ou le nouveau premier ministre.

Cette arrogance s'est manifestée quand on s'est aperçus que le projet de loi C-39 ne respectait pas l'entente particulière avec le Québec, laquelle avait été signée lors de la conférence sur la santé. En fait, dans le projet de loi C-39, il n'y avait qu'une seule référence, qui était l'article 25.9 quant à cette entente spécifique avec le Québec. De plus, on ne soustrayait pas spécifiquement le Québec aux autres contraintes qui s'y trouvaient, que ce soit l'Institut canadien d'information sur la santé ou les fonds dédiés. On retrouvait donc, dans le projet de loi C-39, ce réflexe d'arrogance de minimiser l'importance d'une entente particulière avec le Québec. Or, l'entente était très claire, et j'aurai l'occasion d'y revenir.

Je mentionnais dès le départ que le projet de loi C-39 était l'illustration parfaite de ce Parlement, parce que même minoritaires, les libéraux ne peuvent s'empêcher d'avoir une attitude arrogante avec le Québec et avec le Parlement. Heureusement, le Bloc québécois, par sa présence en cette enceinte, au sein de ce Parlement, a immédiatement sonné la cloche et a averti le gouvernement et l'ensemble du Parlement, à savoir que l'on ne respectait pas à la fois l'esprit et la lettre de l'entente spécifique avec le Québec. Cette intervention, qui est venue en particulier du député de Verchères—Les Patriotes, le porte-parole du Bloc québécois en matière d'affaires intergouvernementales, a quand même permis, malgré les résistances du gouvernement, un amendement qui non seulement fait en sorte que le projet de loi C-39 respecte maintenant l'entente aussi bien sur le plan de l'esprit que de la lettre, mais sera à nos yeux tout à fait acceptable. Nous avons donc l'intention de voter en sa faveur.

Toutefois, imaginez que le Bloc québécois n'ait pas été en cette enceinte. Probablement que le projet de loi C-39 aurait été adopté tel quel et que le Québec se serait retrouvé pénalisé, d'où l'illustration parfaite de l'importance d'avoir des députés qui ont à cœur, d'abord, les intérêts du Québec et aussi qui font la promotion d'un projet collectif très emballant, soit la souveraineté du Québec.

Je mentionnais que cela ne peut pas être par hasard si le gouvernement a présenté la version originale du projet de loi C-39 sans tenir compte de l'accord de l'entente spécifique avec le Québec,

Initiatives ministérielles

parce que cette entente était très claire. À l'intention des gens qui nous écoutent, j'aimerais le rappeler. Dans l'entente spécifique avec le Québec, on écrivait très clairement, et je cite:

[...] se fondant sur un fédéralisme asymétrique, c'est-à-dire un fédéralisme flexible qui permet notamment l'existence d'ententes et d'arrangements adaptés à la spécificité du Québec, [...]

Le Québec applique son propre plan de réduction des temps d'attente, en fonction des objectifs, des normes et des critères établis par les autorités québécoises compétentes, [...]

Le gouvernement du Québec fera lui-même rapport à la population québécoise [...]

Cela ne pouvait donc pas être plus clair que ce que je viens de vous lire. Toutefois, le gouvernement du Québec, même mené par des fédéralistes, connaissant les réflexes du gouvernement fédéral, particulièrement lorsque les libéraux sont au pouvoir, a même fait ajouter à la fin du communiqué, en conclusion, pour s'assurer qu'il n'y ait aucune confusion possible, la mise en garde suivante, et je cite cet extrait:

Rien dans le présent communiqué ne doit être interprété d'une façon qui dérogerait aux compétences du Québec. Le présent communiqué doit être interprété dans le respect complet de ces compétences.

On comprendra qu'on a été passablement étonnés de voir que, dans la version originale du projet de loi C-39, on ne retrouvait pas plus de références au simple article 25.9 quant à cette entente spécifique. Rappelons-nous que, lorsque cette entente a été signée, pendant quelques jours, on a cru à une véritable nouvelle approche de la part du gouvernement fédéral, que le chef du Bloc québécois avait qualifié, à la suite de la députée Louise Harel, d'empiètement asymétrique.

• (1215)

Donc, le gouvernement fédéral acceptait, dans cette entente spécifique, de respecter les compétences du Québec en matière de santé prévues dans la Constitution canadiennes. Toutefois, c'était une approche qui était quand même novatrice. En effet, particulièrement depuis quelques années, avec la présence du déséquilibre fiscal, avec aussi la présence d'une approche au sein du gouvernement libéral qui vise à imposer le fédéral dans tous les domaines de compétence du Québec et des provinces, particulièrement quand il y a une visibilité ou un capital politique à en tirer, cette asymétrie, en terme d'intrusion, semblait être un pas dans la bonne direction.

Malheureusement, ce respect des compétences du Québec n'a duré que quelques jours. Ce n'est absolument pas une création nouvelle. Comme je le mentionnais, le respect de la Constitution de 1867 a créé un tollé au Canada. Le député de Verchères—Les Patriotes le rappelait. L'ancien ministre des Finances, M. Manley, a fait une sortie contre cela. Tous les « trudeauistes » patentés ont averti le Canada anglais qu'on allait dans une direction qui menaçait l'unité canadienne. Donc, depuis ce temps-là, on n'a pas vu d'autres initiatives que celle qu'on a connue à la Conférence sur la santé concernant les intrusions asymétriques.

D'ailleurs, quelques semaines plus tard, lors de la conférence portant sur le financement, le gouvernement fédéral a décidé, unilatéralement, de limiter cette conférence à la seule péréquation. Il annonçait d'emblée, dès le début de la conférence, les montants qui étaient disponibles, rappelant que la formule qu'il avait imposée unilatéralement avant les dernières élections continuerait d'être la formule utilisée. Il ne répondait à aucune des préoccupations des provinces, en particulier celles du Québec.

Initiatives ministérielles

Quand nous avons vu la version originale du projet de loi C-39 qui ne tenait pas compte de la spécificité de l'entente conclue lors de la conférence sur la santé, le député de Verchères—Les Patriotes, le 10 février 2005, avait posé une question au secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, pour attirer l'attention du ministre de la Santé sur le fait qu'il n'y avait pas de référence explicite à l'entente spécifique pour le Québec, à part, encore une fois, cet article 25.9, et c'était nettement insuffisant.

Le secrétaire parlementaire avait répondu que les préoccupations du député étaient injustifiées. Là, on s'en allait directement dans un cul-de-sac. D'ailleurs vous vous rappellerez qu'en deuxième lecture, nous avons parlé contre le projet de loi C-39. On n'aurait pas pu l'appuyer étant donné l'insuffisance des références à l'entente spécifique concernant le Québec.

Le Bloc québécois a proposé des amendements au projet de loi C-39 pour le rendre conforme à l'entente de septembre dernier. Tout d'abord, nous avons ramené dans le projet de loi le fait que le financement rendu disponible par le gouvernement du Canada sera utilisé par le gouvernement du Québec pour mettre en oeuvre son propre plan de renouvellement du système de santé québécois.

Si vous avez suivi un peu la politique québécoise au cours des dernières années, il y a eu énormément d'études qui ont été faites pour réformer le système de santé, comme d'ailleurs dans plusieurs provinces canadiennes. Il y a eu pour commencer la Commission Rochon puis la Commission Clair. Ces réformes sont déjà bien en cours. On n'a donc absolument pas besoin de la pseudo-expertise du gouvernement fédéral dans ce domaine. Il ne gère que quelques hôpitaux de vétérans qui sont matière à critique de façon récurrente.

Deuxièmement, dans notre approche concernant les amendements au projet de loi C-39, nous avons fait bien attention pour que le gouvernement du Québec fasse rapport à la population québécoise, c'est-à-dire que ce ne soit pas un rapport d'autorité, le gouvernement central, fédéral, pensant que c'est lui qui est en mesure de juger de la validité des actes posés par le gouvernement du Québec. Non, le gouvernement du Québec est redevable devant la nation québécoise, le peuple québécois seulement. Au moment des élections, il sanctionne la gestion gouvernementale concernant, entre autres, la santé, mais bien d'autres aspects.

Donc notre deuxième préoccupation était à l'effet que le gouvernement du Québec fasse lui-même rapport à la population québécoise des progrès accomplis en vue de l'atteinte de ses objectifs.

La troisième dimension, c'est que le commissaire à la santé du Québec puisse avoir la responsabilité de faire rapport au gouvernement du Québec sur le système de santé québécois. Il ne faut donc pas que ce soit l'Institut canadien d'information sur la santé qui soit le canal par lequel on informe la population des avancées faites par le gouvernement du Québec, le ministère de la Santé et l'ensemble des composantes du réseau de la santé, concernant les préoccupations qui sont celles de la population et les enjeux que sont, entre autres, la modernisation de notre système de santé. Ces enjeux doivent tenir compte d'un certain nombre de défis, en particulier le défi démographique qui, comme vous le savez, survient avec le vieillissement de la population.

• (1220)

Il est clair aussi qu'il y aura collaboration avec l'Institut canadien d'information sur la santé. Bien que cela n'ait jamais posé de problème, il devait être spécifié clairement que c'était le commissaire à la santé du Québec qui détenait la responsabilité de faire rapport au

gouvernement du Québec et, par ce biais, à l'ensemble de la population québécoise pour ce qui est de la situation en santé.

Cet amendement que nous avons proposé a été adopté en comité. Comme je le mentionnais, la version originale était inacceptable, mais nous serons en faveur de la version amendée du projet de loi C-39.

J'ai eu l'occasion de mentionner que le concept de fédéralisme asymétrique, qui est en fait celui d'intrusion asymétrique, n'avait duré que quelques instants. J'en veux pour preuve le fait que le 26 octobre 2004, lors de la conférence sur la situation financière des provinces, sujet englobant davantage que la simple santé qui a fait l'objet de la conférence précédente en septembre, Ottawa avait décidé, unilatéralement, de ne traiter que de la péréquation. D'emblée, on avait précisé les montants et annoncé que pas un sou de plus ne serait versé à la péréquation et qu'aucun changement ne serait apporté à la méthode de calcul. Je vous rappelle que cette méthode de calcul avait été imposée unilatéralement par le gouvernement fédéral, quelques mois avant les élections. Surtout, le premier ministre a refusé, encore une fois, de reconnaître l'existence du déséquilibre fiscal, se contentant de parler de pressions financières sur les provinces, alors que la situation est tout autre.

Encore une fois, ce n'est pas que sur les questions de financement strict que cette approche d'intrusion asymétrique, ou de fédéralisme asymétrique, pour reprendre l'expression qui a été utilisée, a disparu. Nous en avons eu un exemple pendant la période des questions orales aujourd'hui. Dans le dossier des congés parentaux, il n'y a toujours pas de règlement, malgré une entente de principe signée avant les élections. Il y a toujours 200 et quelques millions de dollars qui séparent les gouvernements fédéral et québécois. Encore une fois, nous faisons face à une intransigeance de la part du gouvernement fédéral qui est très particulière aux relations entre ce gouvernement central et le Québec.

Ce n'est donc pas uniquement dans le domaine de la santé que nous rencontrons ces difficultés. Je vous donne un autre exemple plus régional. Comme vous le savez, il se vit actuellement une crise dans l'industrie de la production de tabac. Cette crise est tout à fait compréhensible, compte tenu des campagnes antitabagisme. Moi-même étant non fumeur, je les appuie. Par conséquent, la demande de tabac a chuté de façon importante. De plus, les trois grandes compagnies de tabac, en particulier, ont décidé de ne plus acheter de tabac au Québec pour concentrer leurs achats en Ontario.

La région que je représente, Joliette et Lanaudière, accueillait pratiquement la totalité des tabaculteurs. Sur les 57 producteurs présents il y a trois ans, il en reste à peine une douzaine qui produisent encore un peu de tabac, cherchant évidemment à diversifier leurs opérations, leurs productions et leurs cultures, tandis que seulement trois ont l'intention de poursuivre cette production pour répondre à la demande de fabricants indépendants, par exemple les cigarettes Lépine et autres fabricants installés dans des réserves autochtones.

On vit donc une situation urgente. Les tabaculteurs ont besoin d'une aide à la reconversion de leurs cultures vers d'autres produits, comme le chou chinois ou le kiwi; tout ce qui peut être cultivé sur des terres sablonneuses est à considérer. Quoi qu'il en soit, ces producteurs ont besoin d'une aide.

Initiatives ministérielles

Comme dans le cas des congés parentaux, cette aide a été annoncée à quelques jours des élections. La démocratie électorale a quand même du bon. Quelques jours avant les élections, on annonçait une aide de l'ordre de 70 millions de dollars. Par contre, plusieurs mois ont passé depuis les élections et nous ne connaissons toujours pas les modalités de cette aide aux tabaculteurs québécois et ontariens.

● (1225)

Il semble que, ce qui est plus grave, ce soit que l'aide offerte aux 57 tabaculteurs du Québec, dont 95 p. 100 sont établis dans la région de Lanaudière, est bloquée parce qu'il y a un différend entre les producteurs ontariens et le gouvernement provincial de l'Ontario.

Je trouve complètement aberrant que les producteurs québécois soient pris en otage par une situation sur laquelle ils n'ont aucun contrôle. Évidemment, pour le gouvernement fédéral—et c'est ce que nous a dit le secrétaire parlementaire la semaine dernière en réponse à une question que j'ai posée ici à la Chambre—, la solution doit être la même pour les producteurs ontariens et les producteurs québécois. Par conséquent, tant que l'on ne se sera pas entendu avec les producteurs ontariens, il n'y aura pas d'argent pour les producteurs québécois.

Cependant, la situation n'est pas du tout la même. En effet, ces producteurs au Québec ne produisent plus de tabac ou cherchent déjà à se reconvertir de façon accélérée. En terminant sur cette petite parenthèse, je tiens à mentionner que le problème de financement de ces producteurs de tabac vient en grande partie du fait que les compagnies de tabac les ont obligés à changer les séchoirs deux ans avant de prendre la décision de ne plus acheter du tout de tabac au Québec.

Ils ont donc besoin d'une aide non seulement pour reconvertir leurs terres, parce qu'on ne passe pas du tabac aux asperges en une saison. Cinq ans sont parfois nécessaires avant que la production soit efficace. De plus, ils ont un endettement qu'ils ne sont pas capables d'amortir avec les institutions financières de la région.

Comme je le mentionnais, cette approche asymétrique n'a été qu'une approche virtuelle qui n'a duré que le temps que sèche l'encre sur l'entente particulière sur la santé. Ce n'est plus du tout l'approche dont on entend parler de la part du gouvernement. Encore une fois, le fait de refuser de reconnaître l'existence du déséquilibre fiscal fait en sorte qu'on est incapable de trouver une solution définitive globale au problème de financement. C'est vrai pour le Québec, mais c'est aussi vrai, malheureusement, pour beaucoup d'autres provinces, bien que le gouvernement fédéral ait été extrêmement plus rapide et généreux avec des provinces comme Terre-Neuve-et-Labrador et d'autres au cours des dernières semaines, alors que nous, au Québec, devons continuer à nous battre.

Comme je vous le mentionnais, l'entente sur la santé ne règle pas le problème du déséquilibre fiscal. En fait, c'est comme de prendre une aspirine pour essayer de guérir un cancer. Je donne les chiffres, bien que le député de Verchères—Les Patriotes les ait mentionnés tout à l'heure. Néanmoins, si j'en ai le temps, j'aimerais aller un peu plus dans le détail.

L'entente particulière sur la santé permet au Québec d'avoir à peu près 502 millions de dollars de plus cette année, sur un budget de 20 milliards de dollars. Par conséquent, cet apport d'argent frais du gouvernement fédéral ne représente que 2,5 p. 100 du budget du Québec, soit à peu près 9 jours de fonctionnement. Il s'agit là simplement du budget pour la santé. On a donc aidé le Québec à assumer ses responsabilités sur le plan de la santé pendant une période équivalant à neuf jours.

Le gouvernement fédéral se targue d'approcher la proportion de 25 p. 100, qui est la cible que le rapport Romanow lui avait indiquée en matière de taux de financement de la santé et des dépenses sociales. Quand on examine l'ensemble des dépenses sociales, soit l'éducation, l'assistance sociale, ce à quoi sert le Transfert social canadien qui est maintenant, comme on le sait, divisé entre transfert pour la santé et transfert pour les programmes sociaux, on s'aperçoit qu'on est très loin des 25 p. 100. D'autant plus que, concernant la péréquation, on n'a pas eu les résultats auxquels on aurait pu s'attendre, c'est-à-dire une nouvelle formule à la fois plus équitable, plus stable et plus généreuse pour les provinces qui ont besoin de ces transferts fédéraux.

En fait, à la suite de la conférence d'octobre portant sur les problèmes financiers des provinces, qui s'est finalement réduite comme une peau de chagrin à une conférence strictement sur la péréquation, c'est simplement 300 millions de dollars de plus que le Québec recevra en péréquation.

Globalement, ce « généreux » gouvernement aura transféré 800 millions de dollars de plus au Québec cette année, alors que le manque à gagner—c'est d'après le gouvernement du Québec, soit le ministère des Finances—est à peu près de l'ordre de 3,3 milliards de dollars. Ce faisant, le manque à gagner pour le Québec, quant au déséquilibre fiscal, est toujours de 2,4 milliards de dollars.

Il faut donc souhaiter que le gouvernement fédéral, qui a fait des surplus faramineux de 9 milliards de dollars l'année dernière—actuellement, il est question de 11 à 12 milliards de dollars pour cette année—, lors du dépôt budget dont on aura l'occasion de débattre à partir de mercredi prochain, se mette les yeux vis-à-vis des trous et trouve des solutions définitives en transférant les 2,4 milliards qui manquent toujours au Québec pour résoudre cette question extrêmement grave qu'est le déséquilibre fiscal.

● (1230)

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Madame la Présidente, j'ai beaucoup apprécié l'exposé de mon collègue de Joliette, plus particulièrement le petit aparté qu'il a fait au sujet de la problématique vécue par les producteurs de tabac jaune de sa circonscription et de la grande région de Joliette. Je pourrais vous dire, étant un député de la région de Québec, qu'il a su parfaire mon éducation quant à la problématique de transformation d'un type de culture vers un autre.

J'ai apprécié particulièrement lorsqu'il a mentionné qu'on ne peut cesser de produire du tabac jaune une année et, immédiatement, l'année d'après, commencer à produire des asperges, ces dernières étant apparemment un type de production qui prend quatre ou cinq ans à se développer. J'ai des amis qui sont producteurs d'asperges à l'île d'Orléans, dans ma circonscription, et je parle un peu avec une certaine connaissance du domaine.

Je veux revenir au propos principal de sa présentation quant à l'absence de reconnaissance du déséquilibre fiscal de la part du gouvernement fédéral.

On sait que le Bloc québécois, à l'arraché, a obtenu des amendements lors de négociations tenues entre les trois partis d'opposition suite au discours du Trône. Nous avons réussi à ce que le gouvernement reconnaisse, du bout des lèvres, la présence du déséquilibre fiscal.

Initiatives ministérielles

Soit dit en passant, en ce vendredi, j'aimerais rappeler que celui qui a travaillé le plus à développer la notion du déséquilibre fiscal, qui l'a chiffré et l'a reconnu, c'est Yves Séguin, ancien ministre des Finances du Québec. Cela faisait longtemps que nous, les souverainistes, nous en faisons état. Il faut donc reconnaître le travail de Yves Séguin qui est à l'origine du rapport Séguin qui reconnaissait le déséquilibre fiscal.

Concrètement, j'aimerais que mon collègue de Joliette, avec sa formation d'économiste, nous explique un peu plus le manque à gagner du Québec, qui est causé directement par le déséquilibre fiscal. Il a parlé de plus de 2 milliards de dollars si je me souviens bien.

● (1235)

M. Pierre Paquette: Madame la Présidente, j'aimerais remercier le député de Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord de sa questions et de ses remarques concernant les tabaculteurs. C'est un dossier qui n'est malheureusement pas suffisamment connu. Chaque fois qu'on a l'occasion d'en parler, cela fait une pression sur ce gouvernement pour qu'il règle définitivement la question.

Il a raison. À mon avis, M. Séguin a fait énormément, d'abord, pour faire reconnaître ce concept qu'est le déséquilibre fiscal et, ensuite, pour faire connaître l'ampleur de ce déséquilibre et les solutions pour le corriger.

D'une certaine façon, on a beaucoup avancé sur ce débat. En effet, lorsqu'on a parlé au départ de déséquilibre fiscal, rappelez-vous ce que les fédéralistes au Québec ont dit. C'est pourtant une notion qui n'avait pas été inventée par les souverainistes. Le premier à en avoir parlé, c'est Jean Charest, le premier ministre du Québec, alors qu'il était chef de l'opposition. Certaines personnes, dont des éditorialistes bien proches du Parti libéral du Canada, en particulier, ont dit que c'est un concept inventé par les souverainistes pour faire la promotion de la souveraineté.

Maintenant, personne ne nie l'existence du déséquilibre fiscal, peut-être à part les députés fédéraux libéraux du Québec. Dès la semaine dernière, je lisais un article de Claude Piché, qui est un journaliste économique avec lequel je suis rarement d'accord. Cependant, cette fois, à la veille du budget, il chiffrait lui aussi ses attentes sur le plan des corrections du déséquilibre fiscal.

Je donnerai peut-être quelques chiffres. Je mentionnais tout à l'heure que toutes les négociations au cours des derniers mois concernant le transfert d'argent frais pour les provinces, pour le Québec en particulier, ne donnaient que 800 millions de dollars de plus, alors qu'on les évalue le manque—selon M. Séguin, du gouvernement du Québec, des fédéralistes qui ont à coeur souvent mais pas toujours les intérêts du Québec—à 3,3 milliards de dollars. Par conséquent, si on était à 3,3 milliards de dollars, qu'on a 800 millions de dollars d'argent frais, il manque toujours 2,4 milliards de dollars pour pouvoir résoudre la problématique du déséquilibre fiscal.

Je donne quelques chiffres pour cette année, 2004-2005. Le montant des transferts avant l'entente ou les différentes ententes était de 14,150 milliards de dollars. Maintenant, avec les nouveaux fonds qui ont été annoncés—je ne parle pas strictement du Québec, je parle de l'ensemble des provinces—soit 2,125 milliards de dollars, le nouveau montant de financement est à 16,275 milliards de dollars.

Les dépenses des provinces en matière de santé sont de 83,133 milliards de dollars. Cela fait que la part du fédéral, dans le financement de la santé, n'est que de 19,6 p. 100. On est bien loin des 25 p. 100 que réclamait Romanow. C'est un manque à gagner, strictement pour la santé, de 4,5 milliards de dollars, que les

provinces devraient avoir, pour que le fédéral assume 25 p. 100 des dépenses en santé, et qu'elles ne reçoivent pas.

Puisque l'entente porte sur dix ans, on pourrait donc se dire que dans dix ans, ce sera mieux. Néanmoins, les calculs qui ont été faits—ce n'est pas moi qui les ai faits, c'est le Conference Board qui a publié son rapport en août 2004—montrent qu'à la fin de l'ensemble des ententes, on sera toujours à 23,8 p. 100 du financement en santé, et ce, si les dépenses en santé augmentent à un rythme limité.

On voit que, si rien n'est fait pour régler le problème du déséquilibre fiscal, malgré les ententes en santé et en péréquation—et l'entente sur la santé en est un élément relativement positif, comme je le mentionnais, mais insuffisant—, ce déséquilibre fiscal continuera à s'aggraver. Les problèmes financiers des provinces et du Québec continueront à s'alourdir.

Pendant que le gouvernement fédéral remboursera sa dette—je vous rappelle qu'au cours des dernières années, 60 milliards de dollars de surplus ont été détournés, à la fois de la caisse de l'assurance-emploi et de l'imposition excessive de la part du gouvernement fédéral, au remboursement de la dette—, les provinces auront de la difficulté à équilibrer leurs finances. Plusieurs sont en déficit. On fera donc en sorte que les provinces et le Québec reprendront la spirale de l'endettement.

Je répète encore une fois qu'il n'y a là aucune logique ni sur le plan des services ni sur le plan financier, parce que les provinces, le Québec, paient un taux d'intérêt beaucoup plus élevé que le gouvernement fédéral. Cela fait qu'on enlève de l'argent à ceux qui paient sur leur dette un intérêt important, et on rembourse la dette, celle du fédéral, qui est la moins chère. Il n'y a aucune logique sur le plan financier ni sur le plan des services.

Il faut se rappeler que, lorsqu'il y a déséquilibre fiscal, ce sont des services en santé et en éducation que nous avons en moins. Cela ne se corrigera pas dans le temps.

● (1240)

Par exemple, quand un enfant vit dans la pauvreté parce que le gouvernement fédéral a coupé dans l'assurance-emploi et ne veut pas transférer, par l'entremise des programmes sociaux, l'argent auquel les provinces et le Québec ont droit, c'est maintenant que cet enfant vit cette pauvreté. Si le gouvernement fédéral ne corrige le tir que dans cinq ans, cet enfant aura vécu pendant cinq ans dans la pauvreté, et toute sa vie en sera marquée. C'est une chose que les bureaucrates à Ottawa ne comprennent pas. Quand un chômeur est privé de ses prestations maintenant, la situation ne se corrigera jamais, parce que la période d'insécurité économique et sociale, il la vit maintenant et il en vivra les séquelles pour le reste de sa vie. C'est la même chose pour ce qui est de la pauvreté des enfants.

Chaque fois que le gouvernement fédéral retarde la solution concernant le déséquilibre fiscal, les séquelles causées sur les plans social, démocratique et relativement aux services ne se corrigeront jamais dans l'avenir, même si l'on arrivait à forcer le gouvernement à corriger la situation.

Je termine en mentionnant qu'il s'agit aussi d'un problème de démocratie, quand les assemblées législatives, par exemple l'Assemblée nationale au Québec, n'ont pas les ressources nécessaires pour concrétiser leurs décisions. Le dossier des congés parentaux en est un très bel exemple. Depuis 1997, le gouvernement du Québec, que ce soit le Parti québécois ou le Parti libéral du Québec, a dans ses dossiers ce congé parental plus généreux et plus accessible. Or, l'Assemblée nationale est incapable de concrétiser une décision démocratique découlant de la volonté de la population québécoise. Nous faisons donc face à un véritable déficit démocratique causé par le déséquilibre fiscal et par l'absence de volonté des libéraux fédéraux de corriger la situation.

[Traduction]

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Madame la Présidente, j'interviens pour appuyer le projet de loi C-39. Le Nouveau Parti démocratique a déjà fait savoir qu'il appuie cette mesure législative. Cependant, je tiens à souligner que le projet de loi laisse à désirer au chapitre de la reddition de comptes.

Pour que les Canadiens continuent d'avoir confiance dans leur système de soins de santé, ils doivent savoir comment et où leur argent est dépensé et quels résultats sont ainsi obtenus. Je ne suis pas la seule à réclamer une reddition de comptes. Nombre de citoyens et d'intervenants exigent la même chose. Je cite à cet égard divers documents.

Le premier document, publié par le Conseil canadien de la santé, s'intitule *Renouvellement des soins de santé au Canada—accélérer le changement*. Le conseil fait des déclarations catégoriques en ce qui concerne l'obligation de rendre des comptes. Dans son document, il commence par mentionner le fait que les gouvernements font des investissements considérables au titre des soins de santé et que les Canadiens auront dorénavant une meilleure idée de la façon dont les deniers publics sont dépensés pour la réforme du système de santé. Le conseil souligne également que l'argent est un facteur important. Je cite à cet égard un extrait du document:

Les Canadiens veulent savoir si les investissements accrus dans les soins de santé vont appuyer les changements que les gouvernements ont convenu d'apporter...

Le conseil a déclaré ce qui suit:

Nous croyons que le public a le droit de savoir comment l'argent a été dépensé d'un bout à l'autre du pays.

Le conseil en fera état dans ses rapports annuels. Il est bien clair que, pour ce dernier, la question des montants d'argent attribués, de leur affectation, et des résultats obtenus revêt une grande importance.

Le prochain document est fort intéressant. Il s'intitule: « Principes guidant la gouvernance, la gestion, la reddition de comptes et le partage des responsabilités » et a été publié par l'Association canadienne des soins de santé et la FCVI. La déclaration liminaire du document est de fait une citation tirée d'une allocution du premier ministre lors de la rencontre des premiers ministres du 13 septembre 2004:

Lorsqu'il s'agit de la réforme de la santé, les Canadiens s'attendent à des rapports concrets et utiles. Ils ont le droit de savoir ce à quoi ils peuvent s'attendre—et ce qu'ils obtiennent.

Le document énonce certains principes clés qui reflètent nos attentes en matière d'obligation redditionnelle.

Comme l'a signalé le ministre plus tôt aujourd'hui, nous allons affecter des montants considérables aux soins de santé au cours des dix prochaines années. Il convient certainement que les Canadiens sachent comment l'argent est dépensé.

L'ACSS et la FCVI font valoir notamment que les partenaires du système de santé doivent se montrer disposés à faire preuve de

Initiatives ministérielles

transparence et de responsabilité redditionnelle. Pour ce faire, ils expliquent au public leurs projets, leurs résultats de fonctionnement et les implications qui en découlent, tout en favorisant la participation de ce dernier. Ce sont là certainement les éléments clés d'une bonne pratique, quelle qu'en soit la définition. Puis, les organismes définissent les domaines de responsabilité. Pour ce qui est de l'obligation de rendre compte au public et d'assurer sa participation, l'ACSS et la FCVI énoncent le principe suivant:

Les partenaires du système de santé doivent démontrer leur engagement envers la transparence et la reddition de comptes publique, et ce, en expliquant aux citoyens ce qu'ils ont l'intention d'accomplir, en obtenant leur participation dans l'élaboration de ces objectifs, en faisant rapport sur la performance du système, et en expliquant aussi ce qu'impliquent ces deux réalités.

Encore ici, il s'agit d'un principe fondamental concernant l'accès des Canadiens à l'information relative à la dépense de deniers publics.

Les auteurs du document discutent ensuite, au niveau des principes, des modalités de rapport pertinentes au domaine concerné. Ce sont des organismes sans but lucratif qui abordent des questions touchant l'obligation redditionnelle et la transparence. Selon eux, les normes et principes régissant la rédaction de rapports ont une incidence critique sur l'intégrité et l'utilité des renseignements qu'ils contiennent et ils constituent une condition préalable à toute comparaison équitable. Voici ce qu'ils ont à dire à ce sujet:

Ils [les principes et les normes] peuvent être établis par la partie appelée à recevoir les rapports, ou encore, ils peuvent découler d'un processus collectif. Quelle que soit la méthode adoptée pour leur élaboration, ces principes et normes doivent être bien compris et mis en œuvre de la même manière par toutes les parties visées.

Selon moi, cela veut dire qu'on s'entend sur la teneur des rapports, et cela doit être bien compris par toutes les parties, notamment par le grand public canadien.

En ce qui concerne l'entente des premiers ministres sur les soins de santé, la Coalition canadienne de la santé a, en fait, publié son bulletin en septembre 2004. En ce qui concerne l'aspect reddition de comptes et système de rapports, le gouvernement s'est fait décerner la note de D. Selon la coalition, l'entente est plutôt fondée sur l'idée de confiance et l'on suppose que le public obligera le gouvernement à rendre des comptes. Il s'agit de suppositions en l'occurrence.

● (1245)

Comme la faiblesse des mesures de reddition de comptes facilite les privatisations de manière subreptice, les Canadiens devront être sur leurs gardes s'il veulent que le processus de reddition de comptes soit une réalité. L'assurance-maladie est toujours aux soins intensifs, non pas à cause d'un manque de fonds, mais en raison de la faiblesse des contrôles de la destination et des modalités des dépenses.

Tout ce que dit la Coalition canadienne de la santé est que nous devons simplement suivre les mouvements de ces fonds. Elle a fait une analyse poussée du plan de dix ans visant à améliorer les soins de santé. Je vais citer le document sur la reddition de comptes et le système de rapports aux Canadiens. J'ai mentionné le fait que l'entente est fondée sur la notion de confiance. Voici ce que dit le document:

Initiatives ministérielles

Ce n'est pas une coïncidence si les gouvernements qui opposent la plus forte résistance aux mesures efficaces de reddition de comptes (l'Alberta, le Québec et la C.-B.) sont ceux qui sont déterminés à transférer la prestation de services de santé assurés à des sociétés commerciales à but lucratif. Les partisans des services de santé privatisés et commerciaux ne veulent pas que les fonds publics fassent l'objet de vérification ou de surveillance, mais c'est ce qu'exige une véritable reddition de comptes. Les Canadiens ne se rendent pas compte que le gouvernement fédéral ne respecte les exigences actuelles applicables à la reddition de comptes prévues par sa propre législation. Selon la Loi canadienne sur la santé, le ministre de la Santé a l'obligation légale de suivre, de signaler et d'assurer le respect des cinq critères de la loi. Dans ses rapports annuels au Parlement relatif à la Loi canadienne sur la santé, le ministre ne fait rien pour relever, signaler et arrêter les initiatives de privatisation en cours dans plusieurs provinces. Ces initiatives constituent une grave menace pour l'intégrité et la viabilité de l'assurance-maladie.

Le CCS poursuit:

Nous prévoyons que l'Institut canadien d'information sur la santé et le Conseil canadien de la santé accompagneront les données qu'ils ont recueillies et l'analyse de celles-ci, d'une ventilation par mode de prestation des services de santé, en particulier des services à but lucratif et de ceux qui ne le sont pas. Des rapports détaillés donneraient lieu à des comparaisons peu favorables entre les services à but lucratif et les services publics sans but lucratif [...] Les citoyens ont besoin d'un mécanisme de reddition de comptes indépendant et public. Le Conseil canadien de la santé pourrait assumer ce rôle si le public l'y incitait. La première tâche dont devrait s'acquitter le conseil serait d'examiner les fonds publics investis en soins de santé afin de déterminer les sommes consacrées aux soins de santé assurés par des services privés à but lucratif, aux soins à domicile et aux soins de longue durée, et d'évaluer les avantages obtenus en matière de santé, et le rendement financier obtenu. Les Canadiens doivent également faire pression sur le ministre fédéral de la Santé afin qu'il corrige les lacunes pour ce qui est de la surveillance, de la reddition de comptes et de l'application de la Loi canadienne de la santé.

Si le gouvernement est réticent à rendre compte de l'argent qu'il dépense, il est clair que c'est parce que la prestation de services de la part d'organismes à but lucratif gagne énormément de terrain dans l'ensemble du Canada.

L'un des principes fondamentaux de la Loi canadienne sur la Santé, qui constitue même un critère du programme, c'est la gestion publique. Il s'agit d'un critère essentiel pour recevoir des fonds en vertu de cette loi. D'ailleurs, selon la loi:

La condition de gestion publique suppose que:

a) le régime provincial d'assurance-santé soit géré sans but lucratif par une autorité publique nommée ou désignée par le gouvernement de la province...

Des consultations prébudgétaires ont mené à la rédaction du rapport du Comité permanent des finances; ce rapport traite des soins de santé et de la façon dont sont effectuées les dépenses dans ce domaine, et je le cite:

Plusieurs témoins ont parlé d'aspects précis de la Loi canadienne sur la santé. Tandis que les témoins appuient en général les principes que renferme cette loi, ils se préoccupaient du fait que certains de ces principes ne sont pas respectés et que l'information fournie au Parlement n'indique pas avec précision le degré d'avancement des initiatives de privatisation dans plusieurs provinces. Il a notamment été recommandé que les ministres des Finances, et de la Santé appliquent pleinement le mécanisme de reddition de comptes prévu dans la Loi canadienne sur la santé et que les provinces et les territoires soient tenus de fournir de l'information sur le mode de prestation des services de santé, en particulier les services privés et à but lucratif par opposition aux services publics et sans but lucratif.

Au cours de ces consultations prébudgétaires, on a clairement réclamé une meilleure reddition de comptes. Et pourtant, on ne retrouve aucun mécanisme de reddition de comptes dans le projet de loi C-39. Et c'est une bien mince consolation que d'entendre qu'on procédera à un examen en 2008. C'est un peu comme refermer la porte de l'écurie une fois que le cheval s'est enfui.

Nous parlons de certains des piliers de l'administration publique et du fait que nous sommes incapables de déterminer comment et où sont dépensés les dollars investis dans la santé. Dans ma province, un partenariat public-privé est en train de se former, et le gouvernement est incapable de me dire que les activités de ce partenariat sont à but lucratif.

● (1250)

Cette organisation, appelée Access Health Abbotsford, est un consortium regroupant la succursale américaine de la banque ABN Amro, des Pays-Bas, le géant Johnson & Johnson, et Sodexho, une société française de services de nettoyage et d'alimentation, qui sera responsable du design, de la construction, du financement et de l'entretien de l'hôpital que l'on construit à Abbotsford. Il s'agit assurément d'un établissement à but lucratif, ce qui semble ébranler un des piliers de la Loi canadienne sur la santé.

Comment le projet de loi C-39 va-t-il protéger les contribuables canadiens de ce type de privatisation sournoise? Plusieurs questions se posent au sujet de la qualité des services de santé à but lucratif. Des études indépendantes ont été menées sur la prestation de services de santé à but lucratif.

Les Canadiens méritent de savoir comment on dépense les fonds investis dans la santé. Les Canadiens chérissent leur système de santé et ils veulent que celui-ci continue d'être financé à même les fonds publics et que la prestation des soins continue d'être assurée par des établissements publics.

Nous demandons au ministre de la Santé et au premier ministre d'honorer leurs engagements. Après son assermentation, le ministre a dit ceci:

Je peux vous dire que nous devons contenir la vague de privatisation au Canada et étendre la prestation publique des soins de santé afin que nous puissions compter sur un système de santé plus solide pour tous les Canadiens.

Ces paroles sont très éloquentes. Ce serait honteux si le gouvernement ne respectait pas son engagement.

Je vais répéter les paroles du premier ministre, car elles méritent d'être répétées. Il a pris un engagement à l'égard de rapports concrets et utiles. Il a dit ceci:

Lorsqu'il s'agit de la réforme de la santé, les Canadiens s'attendent à des rapports concrets et utiles. Ils sont en droit de savoir ce à quoi ils peuvent s'attendre—et ce qu'ils obtiennent.

En disant que les Canadiens méritent de savoir ce à quoi ils peuvent s'attendre, et que ce qu'ils obtiennent doit être conforme aux objectifs, il prend position sur la question de la reddition de comptes. Ce principe doit être un des principes fondamentaux du projet de loi. Or, il n'y figure pas.

J'insiste pour que nous adoptions rapidement un mécanisme de reddition de comptes, de manière à ce que les Canadiens sachent où vont les deniers publics investis dans la santé. Nous pourrions alors être fiers et nous vanter du fait que notre système de santé et la prestation des services de santé sont financés à même les deniers publics.

● (1255)

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NDP): Madame la Présidente, la députée soulève un élément crucial de la question de la reddition de comptes relative aux dépenses en matière de soins de santé. Je conviens qu'il s'agit d'un trou béant dans la loi, surtout lorsqu'on tient compte de commentaires tels que ceux de la Coalition canadienne de la santé, cités par la députée, selon laquelle le gouvernement obtient la note « D » en ce qui a trait à la reddition de comptes relative aux dépenses en matière de soins de santé. Cela n'inspire pas confiance pour l'avenir.

Je suis également d'accord avec elle lorsqu'elle fait part de ses graves inquiétudes relatives aux soins de santé à but lucratif, notamment dans notre province d'origine, la Colombie-Britannique. Je suis toujours mystifié lorsque j'entends parler de soins de santé à but lucratif. La nature même des soins de santé à but lucratif représente une nouvelle dépense énorme pour le système.

Initiatives ministérielles

Les profits représentent des dépenses énormes pour le système de soins de santé; pour n'importe quel système, en fait. Sortir les profits du système représente une nouvelle dépense notable. Cela pose un réel problème.

Aujourd'hui, pendant la période des questions, la députée de Nanaimo—Cowichan a posé des questions au ministre concernant la privatisation des soins de santé. Sa réponse ne m'a pas vraiment impressionné. Le ministre a dit qu'il défendrait la Loi canadienne sur la santé. Par contre, il n'a pas été très précis. Il n'y a pas eu beaucoup de mesures concrètes prises à cet égard.

Je n'ai pas l'habitude de faire du chahut à la Chambre, mais, comme ma collègue de Winnipeg l'a constaté plus tôt aujourd'hui, j'ai réagi vivement pendant que le ministre répondait à sa question. J'ai demandé au ministre de nous montrer ce qu'il comptait faire pour respecter sa promesse d'appliquer la Loi canadienne sur la santé.

Que pense la députée de la réponse du ministre à sa question portant sur la privatisation des soins de santé au Canada?

Mme Jean Crowder: Madame la Présidente, durant la période des questions, le ministre m'a répondu qu'il me fallait peut-être ajuster mon appareil auditif. J'aurais voulu lui répondre, pourquoi? Pour entendre d'autres promesses vides sur la médecine payante?

Cependant, en ce qui concerne la médecine payante, la Coalition canadienne de la santé a également attribué un D, dans son analyse de l'entente des premiers ministres sur la santé, aux efforts déployés pour endiguer la vague de privatisation. Le projet de loi C-39 découle bien entendu de cette entente. Je citerai à nouveau l'analyse de la Coalition qui est très pertinente. La Coalition affirme que:

L'entente des premiers ministres sur les soins de santé n'aborde pas la question de la prestation à but lucratif des services de santé. En fait, le jour même où l'entente a été signée, l'un des titres du *National Post* était: « Privatized Care Keeps Expanding » (Les soins privatisés continuent de prendre de l'ampleur).

La prolifération de cliniques et d'établissements privés à but lucratif appartenant à des investisseurs agit comme une infection virale dans le corps du système de soins de santé public du Canada. Le virus des soins de santé à but lucratif ne peut pas exister sans se nourrir des organismes publics et les endommager. Les provinces les plus grandes et les plus riches du Canada sont en train de jeter les bases d'un régime privé parallèle à but lucratif. Cette tendance menace l'intégrité et la viabilité du système public de soins de santé. Et tout cela se passe sans que les premiers ministres n'en discutent publiquement. En fait, aucun homme ou femme politique n'ose mentionner le nom de ce plan en public.

La Coalition ajoute que:

L'infection virale des entreprises commerciales dans le système de prestation des soins de santé du Canada a peut-être été reléguée à la clandestinité. Mais elle demeure un menaçement sérieuse, car elle peut se propager de façon furtive, par le mensonge et le manque de transparence.

Je me permets de souligner le « manque de transparence ».

Toujours tiré de la même analyse:

Elle grandit dans l'ombre et fuit les projecteurs de l'examen du public. Ce n'est pas en évitant d'en parler qu'on peut empêcher la propagation d'un virus dangereux. Au contraire, il faut d'abord l'isoler, puis le traiter et l'éradiquer. La prolifération de projets visant à privatiser la prestation des services de santé affaiblit la lettre (objectifs) et l'esprit (but) de la Loi canadienne sur la santé. Elle menace sérieusement le système de santé public et contrevient au critère de la Loi canadienne sur la santé qui exige que l'accès universel à des soins de santé publiquement financés soit garanti selon des modalités uniformes à toutes les personnes assurées.

Je cite maintenant le Dr Arnold Relman qui a dit, devant le comité du sénateur Kirby:

Les faits, les voici: que personne n'a jamais pu démontrer au moyen de comparaisons justes et précises que les établissements à but lucratif sont synonymes d'une plus grande efficacité ou d'une meilleure qualité, et on n'a certainement jamais donné la preuve qu'ils servaient mieux les intérêts du public. Jamais.

Pourquoi tant de premiers ministres et leurs fonctionnaires ne montrent-ils aucun intérêt envers les faits ou les valeurs qui sous-tendent l'assurance-maladie? Les seules exceptions sont le premier ministre Calvert de la Saskatchewan et le premier ministre Doer du Manitoba, qui ont tous deux expressément mentionné la prestation

de soins sans but lucratif. Si les Canadiennes et les Canadiens sont crédules et écoutent les apôtres des pouvoirs miraculeux du marché pour régler les problèmes de la santé, cette erreur nous coûtera très cher.

Voilà qui condamne sans équivoque la privatisation sournoise de notre système de soins de santé. Les mesures de reddition de comptes doivent être transparentes afin que les Canadiens puissent savoir comment l'argent qu'ils contribuent aux soins de santé est dépensé.

• (1300)

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Madame la Présidente, j'ai écouté ce que disait la députée néo-démocrate. Je dois lui poser une question. Que faisait-elle, entre 1991 et 2000, lorsque le NPD était au pouvoir en Colombie-Britannique? Ce parti a fait au système de soins de santé précisément ce que la députée reproche au gouvernement de faire. Sous les néo-démocrates, en Colombie-Britannique, la prestation des soins de santé a atteint un niveau de détérioration sans précédent et les listes d'attente ont atteint une longueur jamais vue dans cette province, ni d'ailleurs dans aucune autre province.

Comment la députée croit-elle que le Canada pourrait fonctionner selon ce qu'elle propose, alors que le cas de la Colombie-Britannique, sous la direction des néo-démocrates, offre un exemple d'échec lamentable et total de la gestion des soins de santé?

Mme Jean Crowder: Madame la Présidente, je suis très heureuse de répondre à cette question. Je rappelle que le fédéral a constamment réduit les transferts en matière de santé, ce qui a contraint les gouvernements provinciaux à s'endetter de façon incroyable.

Si on veut pointer du doigt les responsables de ce genre de situation, il faut se tourner vers les conservateurs, qui ont pris l'initiative, et vers les libéraux qui leur ont emboîté le pas.

Ce que nous voulons mettre en évidence, c'est que le fait de sabrer dans les dépenses ne contribuera en rien à assurer la stabilité du système de santé.

Une voix: Il est étonnant qu'il ait survécu malgré ces gens.

Mme Jean Crowder: Tout à fait. La situation dont nous avons héritée met en évidence la nécessité de réinvestir dans un système de santé novateur, mais un système qui soit financé et administré par l'État.

Nous devons nous inspirer de certaines excellentes pratiques qui ont cours au Canada. Elles sont la preuve que nous pouvons nous doter de soins de santé de qualité, abordables et durables, dans l'intérêt de tous les Canadiens. C'est à cela que nous devons nous employer.

L'hon. Marlene Jennings (secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada—États-Unis), Lib.): Madame la Présidente, la députée d'en face aurait peut-être un peu plus de crédibilité si elle reconnaissait que le gouvernement néo-démocrate de la Colombie-Britannique a décidé de son propre chef où il investirait les fonds. C'est lui le responsable des problèmes qui existent actuellement dans différents programmes sociaux relatifs à la santé.

Pourquoi la députée n'est-elle pas prête à reconnaître que le gouvernement néo-démocrate de sa province a été à l'origine des problèmes du système de soins de santé? Ce gouvernement a été un désastre. Pourquoi la députée refuse-t-elle de l'admettre?

Initiatives ministérielles

● (1305)

Mme Jean Crowder: Madame la Présidente, dès qu'il est question de reddition de comptes, il est intéressant de constater que les députés commencent à pointer du doigt les gouvernements provinciaux. Je remercie le Bloc d'avoir parlé du déséquilibre fiscal et de la crise qui frappe actuellement de nombreuses provinces.

Permettez-moi de parler de l'exemple des garderies. La Colombie-Britannique est aux prises avec un problème de places insuffisantes en garderie, encore une fois à cause de l'absence de financement constant.

Il faut parler de partenariats responsables entre les autorités fédérales et provinciales et d'arrangements fiscaux responsables qui permettraient aux provinces de s'acquitter de leur mandat en dispensant directement des services.

M. Brian Pallister: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je tiens à clarifier quelque chose; la députée du parti ministériel tient le gouvernement provincial néo-démocrate responsable des problèmes concernant les soins de santé en Colombie-Britannique. Je suis tout simplement...

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): À l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait fort bien qu'il ne s'agit pas d'un recours au Règlement.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LOI SUR LE MARIAGE CIVIL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 16 février, de la motion: Que le projet de loi C-38, Loi concernant certaines conditions de fond du mariage civil, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

M. Tom Wappel (Scarborough-Sud-Ouest, Lib.): Madame la Présidente, c'est un privilège pour moi de faire des observations aujourd'hui à l'égard du projet de loi C-38. Mon intervention comporte quatre parties. Dans la première, je ferai quelques observations de nature politique; dans la seconde, je présenterai ma perception de l'évolution de cette question; dans la troisième, j'expliquerai ce que je considère comme un devoir d'agir; et, dans la quatrième, j'examinerai le projet de loi C-38 et en soulignerai les faiblesses.

D'abord, quelques mots à caractère politique. Je m'estime privilégié d'en être à ma 17^e année de vie publique à titre de député fédéral. Au cours de ma carrière parlementaire, j'ai servi dans le Parti libéral, sous la direction de trois chefs élus et d'un chef intérimaire. Pendant toutes ces années, mon opposition au mariage entre conjoints de même sexe n'a jamais été un secret pour personne. Cependant, comme je suis le premier député libéral d'arrière-ban à m'exprimer, en fait le premier libéral à prendre la parole immédiatement après le premier ministre, il est évident que, de notre côté, l'ordre d'intervention au sujet de cette mesure législative n'a pas été établi à l'avance.

En 17 années, sous la direction de trois chefs et d'un chef intérimaire, on ne m'a jamais demandé de soumettre mes discours à qui que ce soit pour approbation ou pour analyse. Je n'accepterais

pas, mais cela ne m'a jamais été demandé. Je regrette que, dans certaines situations, des gens estiment que cette façon de procéder est nécessaire dans une Chambre où le débat doit être libre et ouvert.

Je passe maintenant à l'évolution de la question, telle que je la perçois. Cela me ramène à Chilliwack, en Colombie-Britannique, en 1994, où j'ai présenté mon premier discours sur la question. J'avais alors prédit que, si la situation n'était pas examinée rapidement et que si le mouvement n'était pas freiné, le mariage entre conjoints du même sexe deviendrait une réalité au Canada.

Dans un document du 16 novembre 1994, que j'ai distribué à tous les députés, ce qui veut dire que tous les députés de l'époque l'ont reçu, j'ai expliqué exactement comment la situation évoluerait et quelles étapes permettraient d'atteindre l'objectif visé.

J'espérais avoir tort, mais malheureusement pour moi, les choses se passent exactement comme je l'avais prédit il y a 11 ans. C'est dommage, les gens ont refusé d'écouter et de croire.

J'ai écrit une lettre à l'ancien ministre de la Justice, M. Rock, dans laquelle je signalais l'existence d'une décision judiciaire en Ontario, rendue par la Cour divisionnaire, comme elle s'appelait à l'époque, où deux juges se prononcés en faveur de la définition traditionnelle du mariage, et où un juge était dissident. Je faisais valoir que ce dernier avait conclu que cette définition traditionnelle était inconstitutionnelle. J'ai averti le ministre de la Justice de l'époque que, lorsqu'il y a deux juges qui se prononcent en faveur de la définition traditionnelle du mariage et qu'il y a une dissidence, l'inverse peut se produire ultérieurement. Je lui demandais donc ce qu'il comptait faire.

Il avait écrit une lettre à un Canadien préoccupé par cette question, qui date du 24 février 1997. Je voudrais en citer deux paragraphes. En voici le texte:

Je prends très au sérieux vos préoccupations et celles de M. Wappel, mais je n'accepte l'idée qu'il faille légiférer afin de donner une définition hétérosexuelle à la notion de mariage, et je voudrais profiter de l'occasion pour vous donner mes raisons. Au Canada, l'union d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union, constitue déjà la définition juridique du mariage.

Par conséquent, en droit canadien, la définition de la notion de mariage est déjà claire: c'est l'union de deux personnes de sexe opposé. Les avocats de mon ministère ont déjà défendu avec succès cette notion devant les tribunaux, et ils continueront de le faire. Je tiens à vous assurer que mon gouvernement demeure déterminé à appuyer les familles canadiennes et que personne ne projette de modifier la notion du mariage au Canada.

Je n'ai pas été rassuré par ces assurances, et c'est pourquoi j'ai proposé un projet de loi visant à modifier la Loi sur le mariage au Canada afin de consacrer par un texte de loi la définition traditionnelle du mariage.

● (1310)

J'ai expliqué au ministre de la Justice de l'époque pourquoi cela était nécessaire étant donné les divisions qui commençaient à se former au sein des cours canadiennes. J'ai présenté ce projet de loi et le ministère de la Justice s'y est féroceement opposé. Un nouveau ministre de la Justice a repris le flambeau et a écrit une lettre à un défenseur de mon projet de loi d'initiative parlementaire le 24 avril 1998. Voici ce que la ministre de la Justice de l'époque, Mme McLellan, disait dans cette lettre:

Je prends très au sérieux vos préoccupations et celles de M. Wappel, mais je n'accepte l'idée qu'il faille légiférer afin de donner une définition hétérosexuelle à la notion de mariage, et je voudrais profiter de l'occasion pour vous donner mes raisons.

Tout le monde peut constater qu'il s'agit de la même formulation que celle de l'ancien ministre de la Justice, un an auparavant. Je poursuis:

Initiatives ministérielles

Au Canada, l'union d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre, constitue déjà la définition juridique du mariage. Il n'est donc pas nécessaire de légiférer de la sorte, puisque cela ne changerait rien à la loi canadienne actuelle sur le plan juridique.

Par conséquent, en droit canadien, la définition de la notion de mariage est déjà claire: c'est l'union de deux personnes de sexe opposé. Les avocats de mon ministère ont déjà défendu avec succès cette notion devant les tribunaux, et ils continueront de le faire. En fait, la notion de mariage est la même partout dans le monde. Même les quelques pays européens qui reconnaissent de façon limitée les unions de conjoints de même sexe, parfois en leur accordant un statut semblable aux conjoints de fait, il demeure une nette distinction juridique entre le mariage et les unions homosexuelles.

Le 8 juin 1999, la Chambre a étudié la motion suivante:

Que, de l'avis de la Chambre, il est nécessaire, parallèlement au débat public entourant les récentes décisions judiciaires, de confirmer que le mariage est et doit demeurer exclusivement l'union d'un homme et d'une femme, et que le Parlement prendra toutes les mesures voulues pour préserver au Canada cette définition du mariage.

Cette motion a été adoptée par 216 voix contre 55. Parmi les députés qui ont voté en faveur de cette motion, selon le *hansard*, notons M. Cauchon, M. Chrétien (Saint-Maurice), Mme McLellan (Edmonton-Ouest), M. Martin (LaSalle—Émard) et M. Rock.

En l'an 2000, la Chambre a adopté une loi connue sur le plan juridique sous le nom de Lois du Canada 2000, Chapitre 12. À l'article 1.1 de cette loi, la Chambre des communes, dans un projet de loi d'initiative ministérielle appuyé par le gouvernement du Canada, a promulgué ce qui suit. Ce n'est pas un préambule, mais la loi elle-même.

Il demeure entendu que les modifications que la présente loi apporte ne changent pas le sens du terme « mariage », soit l'union légitime d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre personne.

À la suite de cela, en juin 2003, la Cour d'appel a rendu une décision dans l'affaire Halpern. Entre-temps, le premier ministre de l'époque avait demandé au Comité de la justice de parcourir le Canada pour étudier cette question, de formuler des recommandations et de soumettre un rapport au Parlement, afin qu'il puisse discuter de cette question.

Cela m'amène à la prochaine partie de mon discours concernant l'obligation d'agir. Je maintiens qu'il incombait au premier ministre de l'époque et à sa ministre de la Justice à ce moment-là de faire respecter les lois et l'intégrité du Parlement. Je le répète, deux ministres de la Justice avaient déjà déclaré que la loi était claire. Le Parlement avait adopté, par une très forte majorité comprenant notamment les ministériels et le Cabinet, une motion voulant que la définition soit incluse dans une loi et que le Comité de la Justice soit chargé d'étudier cette question.

À la suite de l'ajournement du Parlement, lorsque nous ne siégeons plus en caucus, la Cour d'appel a rendu sa décision. Contrairement à son devoir d'agir pour soutenir les lois du Canada et le Parlement du Canada et défendre l'intégrité du Parlement du Canada, le premier ministre de l'époque, sans consulter son caucus, ni le Parlement, et sans laisser le Comité de la justice terminer son travail, a décidé de ne pas contester la décision de la Cour d'appel de l'Ontario, ce qui a pour effet de miner sa propre loi et d'aller à l'encontre de la volonté formelle du Parlement.

• (1315)

J'aimerais maintenant expliquer pourquoi, à mon avis, le projet de loi C-38 est discriminatoire et ne constitue qu'une imposture et une farce à l'endroit des parlementaires et des Canadiens. Je vais aborder chacun de ces trois aspects.

Selon moi, le projet de loi est discriminatoire. Certains ont soutenu que le mariage entre personnes de même sexe était un droit. Cela n'est pas exact sur le plan juridique. La Cour suprême, dans la décision relative au renvoi, n'a pas déclaré que le fait de permettre

aux couples de même sexe de se marier était un droit. Aucun pays au monde n'a déclaré que c'était un droit de la personne, y compris deux pays qui autorisent les mariages entre personnes de même sexe. Personne ne l'a fait.

Comment peut-on parler d'un droit s'il n'est reconnu comme tel ni par aucun pays, ni par la Cour suprême du Canada? On a donc tort sur le plan juridique d'affirmer que le mariage entre personnes de même sexe est un droit.

Nous devons maintenant passer à l'article 15 de la Charte des droits et libertés selon lequel toute loi doit être exempte de discrimination. Dans le cas qui nous intéresse, il s'agit de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Nous devons donc nous pencher sur l'institution du mariage.

L'institution du mariage est-elle discriminatoire? Elle l'est évidemment, de par sa nature même. Nous ne pouvons nous marier avant d'avoir atteint un certain âge. Il s'agit de discrimination en fonction de l'âge. Nous ne pouvons nous marier si nous n'avons pas une certaine capacité intellectuelle. Il s'agit de discrimination en fonction d'une incapacité. Nous ne pouvons nous marier sans respecter certaines règles relatives à la non-consanguinité. Il s'agit de discrimination en fonction de l'identité de nos parents, de nos frères et soeurs, y compris, nous allons le voir tout à l'heure, d'enfants adoptifs.

L'institution du mariage est discriminatoire par rapport à la religion puisqu'elle prévoit que nous ne pouvons avoir, ici au Canada, mais pas ailleurs dans le monde, qu'un seul conjoint, un seul mari ou une seule femme. Elle est discriminatoire sur le plan de l'orientation sexuelle puisqu'elle prévoit que nous devons nous marier avec quelqu'un du sexe opposé.

Selon moi, le projet de loi vise à régler un problème de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle en autorisant le mariage entre personnes de même sexe, mais, en même temps, il autorise toujours la discrimination fondée sur l'âge. Il faut toujours avoir un certain âge pour se marier, même s'il est possible, légalement, d'avoir des relations sexuelles à 14 ans. À 14 ans, on ne peut pas se marier. Il y a toujours discrimination fondée sur les aptitudes mentales, mais qui décide des capacités mentales? Il y a discrimination en fonction de la consanguinité. L'article 13 du projet de loi perpétue cette discrimination:

Le paragraphe 2(2) de la Loi sur le mariage (degrés prohibés) est remplacé par ce qui suit:

(2) Est prohibé le mariage entre personnes ayant des liens de parenté, notamment par adoption, en ligne directe ou en ligne collatérales, il s'agit du frère et de la soeur ou du demi-frère et de la demi-soeur.

Il y a et continuera d'y avoir de la discrimination fondée sur la religion, puisque l'article 2 dispose:

Le mariage est, sur le plan civil, l'union légitime de deux personnes, à l'exclusion de toute autre personne.

Il y a discrimination contre les religions dans lesquelles il est parfaitement acceptable d'avoir plus d'un conjoint. Discrimination fondée sur la religion.

Initiatives ministérielles

Pourquoi donc est-il acceptable de bannir la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle tout en permettant et même en perpétuant dans la loi et le common law d'autres formes de discrimination? Ou bien nous éliminons toutes les formes de discrimination ou bien nous laissons inchangée la définition actuelle. Elle a bien marché pendant des millénaires. Pourquoi modifier ce qui marche bien?

Cela m'amène à aborder la question de la polygamie. Évoquer cette question, selon certains, c'est essayer de détourner le débat. Cela ne tient pas debout sur le plan juridique. L'article 293 du Code criminel interdit la polygamie.

• (1320)

D'un trait de plume, un juriste peut déclarer cet article inconstitutionnel en se fondant sur l'article 15 de la charte, qui garantit la liberté religieuse. On nous affirme que cela ne se produira pas, mais je vais vous donner deux exemples qui sont arrivés.

Le premier concerne la définition même du mariage. Depuis toujours, nous sommes un pays de common law. En vertu de la loi, les conjoints devaient être de sexe opposé. D'un trait de plume, les tribunaux, et non le Parlement du Canada, ont rendu légal ce qui ne l'était pas.

L'article 159 du Code criminel prévoit que: « Quiconque a des relations sexuelles anales avec une autre personne est coupable soit d'un acte criminel... ». L'article se poursuit et prévoit des exceptions: « ... ne s'applique pas aux actes commis, avec leur consentement respectif [...] par deux personnes âgées d'au moins dix-huit ans ». Cela est correct. Cela ne pose pas de problème.

On a contesté cet article en invoquant qu'il faisait de la discrimination fondée sur l'âge. La juge Abella, de la Cour d'appel de l'Ontario, a invalidé l'article, car, à son avis, il allait à l'encontre de l'article 15 en ce qui concerne la discrimination fondée sur l'âge. Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que le Code criminel du Canada, qui fait partie des lois du pays et qui interdisait les relations sexuelles anales entre les personnes de moins de 18 ans, a été changé d'un trait de plume de magistrat. Ce qui était illégal est devenu légal.

Compte tenu de ces deux exemples, pourquoi les députés croiraient-ils qu'il soit inconcevable qu'un juge, d'un trait de plume, déclare que la polygamie est légale puisque la loi qui l'interdit constitue de la discrimination fondée sur la religion?

Ceux qui préconisent la polygamie diront: « Comment pouvons-nous mettre fin à la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle dans le mariage tout en continuant d'autoriser la discrimination fondée sur les convictions religieuses? » Comment s'objecter à cet argument en toute logique?

Pourquoi ce projet de loi est-il une imposture? Tout d'abord, le préambule n'est rien de moins qu'un tour de passe-passe. Il n'a aucune valeur légale. Les tribunaux peuvent s'appuyer sur les préambules et les respecter, ce qui s'est déjà produit. Les tribunaux peuvent aussi ne pas tenir compte des préambules, et cela aussi s'est déjà produit. Les tribunaux ont déjà ignoré la volonté expresse du Parlement, comme en fait foi l'article 1.1 de la Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations, alors pourquoi s'imaginer qu'ils n'oseraient pas faire fi d'un préambule?

Pourquoi ce projet de loi est-il une farce? L'article 3 du projet de loi prévoit:

Il est entendu que les autorités religieuses sont libres de refuser de procéder à des mariages non conformes à leurs convictions religieuses.

Dans sa décision, la Cour suprême dit clairement et sans équivoque que cette question ne relève pas de la compétence du

Parlement fédéral. Ce n'est pas le député de Scarborough-Sud-Ouest qui le dit, mais bien la Cour suprême du Canada:

La compétence législative relative à la célébration des mariages est attribuée exclusivement aux provinces par le par. 92(12) de la Loi constitutionnelle de 1867.

Le libellé de l'article 2 de la loi proposée est presque identique à celui du projet de loi C-38. La cour dit encore que:

Certes, le Parlement a compétence exclusive pour édicter des dispositions déclaratoires concernant l'interprétation de ses propres lois, mais de telles dispositions ne peuvent avoir aucun effet sur le partage constitutionnel des compétences législatives. C'est aux tribunaux qu'il appartient de trancher cette question, lorsqu'elle se pose. Par conséquent, une disposition fédérale visant à garantir que la loi dans laquelle elle s'insère ne sera pas interprétée de façon à empiéter sur les pouvoirs des provinces est sans effet et superflue.

Selon la Cour suprême du Canada, cet article est sans effet et superflu. Comment un ministre de la Justice peut-il inclure dans une mesure législative un article qui, selon la Cour suprême, ne relève pas des compétences du Parlement du Canada? Il ne peut le faire.

Pour conclure, je tiens à ce que mes électeurs se rappellent que ma position était très claire. En juin 2003, je disais, dans mon bulletin:

...le Parlement, de par son statut, a réaffirmé la définition du mariage comme étant l'union volontaire et légitime d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

Pour moi, il n'y a pas d'autre définition du mariage.

• (1325)

Cela a systématiquement été ma position officielle depuis le début de ma vie publique en 1988, il y a déjà quatre élections. Ma position est ferme et immuable. Je ferai tout ce que je pourrai à titre personnel pour essayer de protéger et de promouvoir la seule définition du mariage que je connaisse.

Je prie le Parlement du Canada de rejeter cette mesure législative et de faire en sorte que le mariage demeure l'union d'un homme et d'une femme, à l'exception de toute autre forme d'union.

Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC): Madame la Présidente, nombre de pays et d'États ont accordé aux couples homosexuels les mêmes droits juridiques que ceux accordés aux couples hétérosexuels, ou songent à le faire. Certains pays ont adopté des dispositions qui reconnaissent les unions de fait comme étant des unions civiles assorties d'une partie ou de la totalité des mêmes droits juridiques que ceux accordés aux couples mariés. Parmi ces pays, on compte le Danemark, la Finlande, le Groenland, l'Islande, la Norvège, la Suède, la Hongrie, la France et l'Allemagne.

Le gouvernement du député d'en face a dit que la position du Parti conservateur n'était ni modérée ni raisonnable. Compte tenu que nombre de pays européens, ainsi qu'une foule de gouvernements modérés de par le monde, ont adopté une position semblable à la nôtre, je voudrais savoir ce que le député a à dire là-dessus.

M. Tom Wappel: Madame la Présidente, le député pose deux questions, une au sujet des unions civiles et une autre au sujet de la politique.

De toute évidence, la Chambre est ainsi faite que les députés siégeant d'un côté diront que leurs vis-à-vis se trompent. Nous avons vu ce qui s'est produit aux dernières élections. Nous avons vu ce qui s'est produit dans le compte rendu des débats sur les discours des chefs. C'est un sujet qui suscite de vives émotions. Les gens prennent position très fermement et très soigneusement. Dans mon esprit, cette question devrait être débattue sur un plan très légaliste. Il importe de songer aux ramifications de la question.

Initiatives parlementaires

Du point de vue des unions civiles, voici ce que je réponds. Si on prend l'analogie d'une partie de hockey, un match où est en jeu la coupe Stanley, par exemple, les joueurs ne se préoccupent pas de la partie suivante avant de gagner celle qu'ils sont en train de jouer. Il n'y a pas lieu de même discuter des unions civiles si le projet de loi est adopté parce que si c'est le cas les mariages homosexuels seront permis dans notre pays. Dans mon esprit, l'objet consiste à faire rejeter ce projet de loi. Une fois que le Parlement se sera prononcé et que le projet de loi sur le mariage homosexuel aura été rejeté, le Parlement pourra alors penser aux solutions de rechange.

Il est clair que l'une des solutions de rechange est l'union civile. Il en a été question durant le débat sur la loi concernant les régimes de pensions. La question a été débattue au sein d'une foule de groupes de discussion, tant au Parti libéral que dans toute la société canadienne. C'est une des solutions de rechange qui ont été proposées. Le député a tout à fait raison; de nombreux pays ont adopté cette formule.

• (1330)

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Le député disposera de sept minutes et 30 secondes à la prochaine ronde de discussion.

Comme il est 13 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LOI SUR LA DÉFINITION DU MARIAGE

M. Rob Moore (Fundy Royal, PCC) propose: Que le projet de loi C-268, Loi visant à confirmer la définition de mariage et à préserver les droits relatifs aux cérémonies soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat sur mon projet de loi d'initiative parlementaire, le C-268, Loi visant à confirmer la définition de mariage.

J'ai été élu pour la première fois à la Chambre des communes en 2004. Nouveau député, j'ai eu la chance de me classer quatrième lors du tirage au sort des projets de loi d'initiative parlementaire. Conformément aux règles qui s'appliquent aux initiatives parlementaires, j'allais donc pouvoir présenter un projet de loi qui ferait l'objet d'un examen, d'un débat et d'un vote à la Chambre.

Je dois avouer, cependant, que le travail que m'a demandé ce projet de loi m'a fait prendre conscience que le déficit démocratique que le premier ministre a promis de combler demeure une réalité bien vivante.

Mon projet de loi est unique, dans la mesure où il est en rapport avec le débat que tient aujourd'hui la Chambre sur le projet des libéraux de modifier la définition du mariage. Il est également unique dans la mesure où il est le seul projet de loi d'initiative parlementaire de la session en cours à ne pas avoir été retenu pour faire l'objet d'un vote.

Comme le projet de loi C-38 présenté par le gouvernement, ce projet de loi d'initiative parlementaire contient une définition du mariage qui est destinée à avoir force de loi. Mais contrairement au projet de loi C-38, mon projet de loi définit le mariage comme on l'a toujours connu, soit l'union d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de tout autre type d'union.

Cependant, mon projet de loi ne sera pas soumis au vote, parce que le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre en a décidé ainsi. Les libéraux n'ont pas voulu d'un vote sur mon projet de loi parce qu'ils veulent que la question soit soumise à la Chambre au moment qu'ils jugeront opportun.

Selon moi, le gouvernement libéral s'ingère ainsi de façon très manifeste dans les affaires des députés, qui sont déjà limitées à quelques heures seulement par semaine, ce qui donne trop peu de temps aux députés pour représenter leurs électeurs devant la Chambre.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que j'ai trouvé sans fondement les motifs de la décision du comité de ne pas permettre le vote sur mon projet de loi. La démarche qui a conduit le comité à prendre cette décision est certainement entachée d'irrégularités.

Premièrement, le Sous-comité des affaires émanant des députés s'est réuni à huis clos, sans que j'y sois représenté, et s'est transformé en juge, en jury et en bourreau pour prononcer et exécuter la peine de mort à l'endroit de mon projet de loi.

J'ai évidemment contesté cette décision devant l'ensemble du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, mais la décision a été maintenue. Selon l'argumentation boiteuse du comité, mon projet de loi aurait été inconstitutionnel.

Les membres du comité ont délaissé leurs habits de parlementaires pour revêtir la toge des juges et ont décidé que mon projet de loi d'initiative parlementaire allait à l'encontre de la Constitution. Pourtant, c'était la constitutionnalité de la définition traditionnelle du mariage qui était au cœur du renvoi à la Cour suprême présenté par le procureur général du Canada le 28 janvier de l'année dernière. La question posée aux juges était la suivante:

L'exigence, sur le plan civil, selon laquelle seules deux personnes de sexe opposé peuvent se marier, prévue par la common law et, pour le Québec, à l'article 5 de la Loi d'harmonisation n° 1 du droit fédéral avec le droit civil, est-elle conforme à la Charte canadienne des droits et libertés? Dans la négative, à quel égard et dans quelle mesure?

Le comité a préjugé du résultat de cet important renvoi au plus haut tribunal du pays et, par conséquent, est passé outre l'autorité de la Cour suprême du Canada et du procureur général du Canada.

J'ai fait valoir au comité que si la constitutionnalité de la définition du mariage était claire au moins dans la common law, mais à plus forte raison dans la loi, il n'y aurait aucun besoin de saisir la Cour suprême du Canada de cette question.

Le procureur général a posé une question de bonne foi à la cour. Pourquoi gaspillerait-il l'argent du contribuable et le temps de la Cour suprême pour obtenir réponse à une question qui avait déjà fait l'objet d'une réponse claire?

Dans notre système judiciaire, la décision d'une cour provinciale ne s'applique qu'à la province dans laquelle elle a été rendue. Seule une décision de la Cour suprême du Canada s'applique à toutes les provinces. En fait, c'est là la définition la plus récente confirmée par le Parlement dans le cadre de la Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations.

À cet égard, la décision du comité contrevenait à la loi adoptée par le Parlement il y a quatre ans.

Initiatives parlementaires

•(1335)

La définition du mariage contenue dans le projet de loi est identique à celle que prévoit la loi de quatre provinces et de deux territoires de notre pays. Par ailleurs, les cours d'appel respectives de la Colombie-Britannique et de l'Ontario ont bien souligné qu'elles modifiaient la définition du mariage telle que l'entendait la common law et qu'aucune loi donnant une définition du mariage n'avait été portée à leur connaissance.

Le projet de loi C-268 prévoit une définition légale du mariage qui n'a pas encore été soumise à des tribunaux.

Il arrive souvent que la Cour suprême du Canada casse la décision d'une cour d'appel provinciale et confirme le raisonnement du tribunal de première instance. Aussi bien en Colombie-Britannique qu'en Ontario, certains tribunaux de première instance ont jugé que la définition traditionnelle du mariage était bel et bien constitutionnelle. En outre, la Cour suprême du Canada n'a jamais statué que la définition traditionnelle du mariage était inconstitutionnelle. Au contraire, en rendant la décision de la Cour suprême dans l'affaire Egan, le juge LaForest s'est exprimé en ces termes:

[...] le mariage est depuis des temps immémoriaux fermement enraciné dans notre tradition juridique, qui elle-même est le reflet de traditions philosophiques et religieuses anciennes [...]

Et il ajoute: « Dans ce sens, le mariage est, de par sa nature, hétérosexuel. »

En dépit de ces faits, le comité a jugé que mon projet de loi était clairement inconstitutionnel.

Le Règlement ne dit pas qu'un projet de loi ne peut faire l'objet d'un vote s'il y a une possibilité ou une probabilité qu'il contrevienne à la Constitution. Le critère d'inadmissibilité est beaucoup plus strict. Pour ne pouvoir faire l'objet d'un vote, un projet de loi doit clairement contrevioler à la Constitution. Je pense qu'à la lumière des faits que j'ai déjà expliqués, mon projet de loi est loin de satisfaire à ce critère.

Le comité a déterminé que mon projet de loi ne pouvait faire l'objet d'un vote et, depuis, la Cour suprême a finalement statué sur le renvoi. Elle n'a pas jugé, en l'occurrence, que la définition traditionnelle du mariage allait à l'encontre de la Constitution. En fait, elle n'a pas répondu à la question que lui avait soumise le procureur général et elle l'a donc renvoyée au Parlement. C'est exactement ce que mon projet de loi aurait fait.

Le grand paradoxe en ce qui concerne mon projet de loi et celui d'initiative ministérielle, c'est que la décision de la Cour suprême n'a absolument pas établi que la définition traditionnelle du mariage contenue dans mon projet de loi contreviolerait à la Constitution. Le tribunal a toutefois déterminé que le projet de loi d'initiative ministérielle, notamment sa disposition visant à protéger la liberté de religion, était en fait invalide et allait à l'encontre de la Constitution.

À mon avis, il est important que les députés se souviennent et que les Canadiens comprennent que le fait d'accepter mon projet de loi dans le cadre du processus législatif ne signifie absolument pas qu'on appuie sa teneur, alors qu'en l'écartant de ce processus, on porte clairement atteinte à la démocratie. En empêchant les parlementaires de se prononcer sur mon projet de loi, on annule les gains démocratiques limités réalisés par la Chambre.

Nous devons nous souvenir qu'il incombe au Parlement de légiférer, pas de déterminer la validité des projets de loi. Ce sont les tribunaux qui, dans notre système, s'acquittent de cette tâche. La responsabilité du Parlement est de s'occuper des questions importantes qui relèvent de la politique sociale.

À chaque occasion, le gouvernement libéral a tenté d'éviter la tenue de consultations et de débats publics sur la question très importante et fondamentale du mariage. Lorsque la Chambre des communes a étudié la question du mariage entre conjoints de même sexe en 1999, il n'y a pas si longtemps de cela, voici ce qu'a alors clairement déclaré aux Canadiens celle qui était alors ministre de la Justice et qui est actuellement vice-première ministre: « Le gouvernement n'a aucunement l'intention de modifier la définition du mariage ou d'adopter une loi sur les mariages homosexuels. »

À l'époque, le gouvernement a appuyé une motion aux termes de laquelle il s'engageait à utiliser tous les moyens nécessaires pour défendre la définition traditionnelle du mariage. Lors d'un vote réellement libre, la motion a été adoptée à la Chambre des communes par 215 voix contre 55, le premier ministre actuel et la majorité des membres du Cabinet ayant alors voté en faveur de la définition traditionnelle du mariage.

Quelques années plus tard, le gouvernement a une position opposée à celle qu'il avait en 1999. Plutôt que de recourir à tous les moyens nécessaires pour maintenir la définition traditionnelle du mariage, le gouvernement compte sur un vote de partis qui obligera les ministres et certains secrétaires parlementaires à appuyer un projet de loi qui changerait la définition du mariage. Par ailleurs, nous savons que les députés d'arrière-ban ministériels font l'objet de pressions fortes pour que le gouvernement atteigne son objectif en ce qui concerne cette mesure controversée.

Que s'est-il passé entre 1999 et 2005? Comment une mesure qui n'a pas été jugée comme étant un droit fondamental en 1999 peut-elle être jugée autrement en 2005?

•(1340)

Tout simplement parce que le gouvernement s'est dérobé lentement, méthodiquement et délibérément au processus démocratique pendant les cinq dernières années. Il a utilisé les décisions de tribunaux inférieurs pour tenter d'imposer le mariage de conjoints du même sexe comme un fait accompli.

Au cours des dernières années, dans plusieurs provinces, des juges de tribunaux inférieurs ont invalidé la définition traditionnelle du mariage. Toutefois, le gouvernement fédéral a refusé d'en appeler de leurs décisions, indiquant ainsi un revirement de sa position et reconnaissant le mariage de conjoints du même sexe comme étant un droit fondamental.

Le gouvernement fédéral est allé jusqu'à noyauter le Comité de la justice pour un vote important, à savoir s'il y avait lieu d'en appeler de la décision de la cour d'appel de l'Ontario dans l'affaire Halpern. Il a soutenu que le Parlement n'avait pas le droit de réagir à de telles décisions en adoptant des lois protégeant la définition traditionnelle du mariage.

En fait, le gouvernement a tenté d'étouffer le débat sur une question cruciale dont les répercussions ont une très vaste portée. Il était impératif pour les libéraux que cette question ne soit pas un des enjeux de la dernière campagne électorale, si bien qu'ils ont tout fait pour étouffer le débat et les réactions du public sur cette question.

L'an dernier, ce programme libéral caché s'est heurté à son premier obstacle important. Le gouvernement avait soumis la question des mariages entre partenaires de même sexe à la Cour suprême en posant quatre questions, dont l'une portait sur la constitutionnalité de la définition traditionnelle du mariage. Les avocats du gouvernement ont tenté de faire valoir devant la cour que la définition traditionnelle du mariage n'était pas constitutionnelle, mais la Cour suprême a refusé de se laisser entraîner dans ce débat politique et de répondre à la question.

Initiatives parlementaires

En fait, en lisant la décision de la Cour suprême, on constate que la Cour avait envisagé les deux réponses. La question a donc été renvoyée au Parlement, à juste titre d'ailleurs puisque les conséquences des mesures envisagées par le gouvernement sont graves.

Le mariage entre conjoints de même sexe pourrait avoir d'importantes répercussions sur la liberté de religion et sur la liberté de conscience au Canada. Par exemple, nous avons déjà vu dans plusieurs provinces des commissaires aux mariages perdre leur emploi pour avoir refusé de procéder à un mariage entre conjoints de même sexe parce que cela était contraire à leur conscience. Dans une entrevue diffusée sur la chaîne parlementaire le 12 décembre 2004, le leader adjoint du gouvernement à la Chambre a affirmé que les fonctionnaires, comme les commissaires aux mariages, qui refusaient de procéder au mariage entre conjoints de même sexe devraient être punis ou renvoyés. C'est scandaleux.

Les Canadiens craignent maintenant que la légalisation des mariages entre conjoints de même sexe ait des répercussions profondes et durables sur la liberté de religion et la liberté de conscience, et qu'il deviendra de plus en plus difficile pour les gens qui ne sont pas d'accord avec les mariages entre conjoints de même sexe de jouer un rôle public.

Le gouvernement affirme qu'il protégera la liberté de religion, mais les faits ne permettent pas de le croire. Après tout, les promesses qu'il a faites dans le passé, alors qu'il affirmait que toutes les mesures nécessaires seraient prises pour protéger la définition traditionnelle du mariage, ont été brisées en moins de cinq ans.

De plus, le seul fait que même les ministres n'aient pas le droit à un vote libre sur cette question transmet un signal clair. Si on ne peut même pas protéger les droits des ministres à exprimer leur opinion sur une question qui relève de la conscience personnelle, il est difficile de croire à la promesse de protéger la liberté d'autres Canadiens.

De plus, le Comité de la justice a entendu des témoignages nous mettant en garde contre l'impact sur la société de la modification de la définition du mariage. Des experts ont affirmé que nous nous lançons dans une aventure politique qui aura une incidence fondamentale sur la façon dont nous percevons les relations et sur la valeur que nous attribuons au mariage dans notre société.

C'était pour ces raisons que j'ai présenté mon projet de loi: afin que les Canadiens puissent participer au débat que les libéraux ont tenté de leur soutirer. Je suis content qu'on ait éveillé un intérêt pour la question. Je suis reconnaissant envers les milliers de Canadiens qui appuient nos efforts de conservation de notre institution sociale la plus fondamentale.

À la lumière du fait que la Cour suprême n'avait pas rendu sa décision quand les membres du comité ont rendu la leur, et du fait que la Cour n'en est pas venue à la conclusion que la définition traditionnelle du mariage est anticonstitutionnelle, j'aimerais demander le consentement unanime pour que mon projet de loi puisse faire l'objet d'un vote.

● (1345)

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Rob Moore: Madame la Présidente, j'aurais aimé que ce débat ait été utile et que mon projet de loi fasse l'objet d'un vote, comme le devraient tous les projets de loi.

J'attends avec impatience le jour où nous nous pencherons réellement sur le déficit démocratique afin que tous les projets de loi, plutôt que seulement ceux qui font avancer le programme du gouvernement, puissent aller de l'avant et faire l'objet d'un débat entre députés dûment élus.

L'hon. Paul DeVillers (Simcoe-Nord, Lib.): Madame la Présidente, l'opposition a choisi de se servir du temps précieux réservé aux projets de loi d'initiative parlementaire pour débattre un autre de ces projets de loi sur la définition du mariage.

Le contenu du projet de loi C-268 représente-t-il quoi que ce soit de nouveau qui ferait avancer le débat ou présenterait des options constructives? Malheureusement, non. On a décidé que le projet de loi ne sera pas mis aux voix, étant donné le caractère anti-constitutionnel de sa démarche. Il s'agit simplement d'une autre incarnation de projets de lois antérieurs qui cherchaient à restreindre le mariage civil à des personnes de sexe opposé.

Le député a fait référence au vote qui a eu lieu, en 1999, durant une journée de l'opposition. J'étais un des 55 députés qui ont voté contre la motion de l'opposition qui voulait restreindre le mariage civil à des personnes de sexe opposé. J'ai voté ainsi pour la bonne et simple raison qu'il était évident que les tribunaux auraient conclu que cette restriction était discriminatoire, conformément à l'article 15 de la charte. On en a beaucoup parlé, mais quiconque avait lu et bien compris la charte pouvait le prévoir.

[Français]

En vertu de notre Constitution, les cours sont mandatées pour examiner les lois pour déterminer si elles peuvent satisfaire les exigences de la Charte. Les cours dans sept provinces, à savoir la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, le Québec, Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse, et un territoire, le Yukon, ont maintenant déterminé que les exigences que les partenaires doivent être de sexe opposé dans le mariage civil ne satisfont plus les garanties d'égalité de l'article 15 de la Charte. Elles sont discriminatoires pour les Canadiens gais et lesbiens qui veulent s'impliquer au même degré que tous les autres Canadiens. Il est discriminatoire de leur nier l'accès à l'institution civile du mariage.

Les cours ont aussi clarifié le fait que leur décision a un impact strictement sur les mariages civils. Elles ont clarifié le fait que la Charte garantit aussi la liberté de religion et que tous les groupes religieux peuvent continuer de refuser l'union de certains couples, selon leurs valeurs religieuses.

● (1350)

[Traduction]

Comme le savent fort bien les députés, le gouvernement ne croit pas que cette question importante devrait être tranchée par les tribunaux aux termes de décisions disparates rendues un peu partout au pays. Le gouvernement estime que les tribunaux ont raison dans leurs conclusions juridiques, mais il a également la ferme conviction que seul le Parlement a la capacité d'examiner la totalité de la situation pour concevoir une approche applicable à l'ensemble du Canada.

Initiatives parlementaires

Les tribunaux et le Parlement ont chacun leurs rôles complémentaires et distincts en vertu de notre Constitution. Voilà pourquoi le gouvernement a mis en place l'an dernier une stratégie pour aborder cette importante question qui comprenait un débat exhaustif et officiel au Parlement.

Les députés se souviendront qu'en juin 2003, après les décisions de la cour d'appel en Ontario et en Colombie-Britannique, le gouvernement a annoncé qu'il rédigerait un projet de loi et renverrait la question à la Cour Suprême.

Le gouvernement a effectivement rédigé un projet de loi comportant deux dispositions importantes. La première définissait le mariage comme « l'union légitime de deux personnes, à l'exclusion de toute autre personne. » La deuxième affirmait : « La présente loi est sans effet sur la liberté des autorités religieuses de refuser de procéder à des mariages non conformes à leurs croyances religieuses. »

Le projet de loi dont la Chambre est actuellement saisie, le projet C-38, se fonde sur le projet de loi qui a été renvoyé à la Cour suprême du Canada. Le projet de loi garantit le respect des deux principes fondamentaux importants signalés par les tribunaux : l'égalité fondée sur des caractéristiques personnelles comme la race, la langue, l'orientation sexuelle; et la liberté de religion.

Pour établir encore plus clairement que le gouvernement avait raison en droit de soutenir que le projet de loi n'empiéterait pas sur la liberté de religion, une des questions posées à la Cour suprême était : La liberté de religion, que garantit l'alinéa 2a) de la Charte canadienne des droits et libertés, protège-t-elle les autorités religieuses de la contrainte d'avoir à marier deux personnes du même sexe contrairement à leurs croyances religieuses? La Cour a répondu par l'affirmative.

[Français]

Pendant la troisième semaine d'octobre, l'an dernier, la Cour suprême du Canada a entendu les arguments concernant la référence. Les gouvernements ainsi que 27 des 28 groupes intervenants— incluant les gouvernements provinciaux du Québec et de l'Alberta— ont présenté leur position pendant deux jours. Ces groupes d'intervenants ont présenté une grande variété d'opinions sur maints sujets.

Le but du gouvernement, en référant l'ébauche du projet de loi à la Cour suprême, était de clarifier les options disponibles aux députés de cette Chambre en vertu du cadre législatif de la Charte. Ceci assure un débat constructif et informatif pendant le processus parlementaire. Cette référence n'avait pas comme but d'éviter le processus parlementaire.

Les députés de cette Chambre ont maintenant devant eux une analyse des sujets légaux présentés par la Cour suprême. Ils ont aussi une compréhension des impacts constitutionnels et du cadre législatif en ce qui concerne l'approche préférée du gouvernement avec ce projet de loi qui est présentement devant eux. De plus, les députés ont aussi l'affirmation de la Cour que les groupes religieux vont pouvoir appliquer leurs propres termes au mariage, en accord avec leurs croyances religieuses. Cela affirme la position légale du gouvernement.

[Traduction]

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui ne fait pas cela. Tout d'abord, nous savons déjà que sa première disposition, qui vise encore une fois à limiter la définition du mariage à l'union entre un homme et une femme, est inconstitutionnelle. En effet, le projet de loi a été

rédigé de façon à faire entièrement fi des événements et des débats qui ont eu cours ces dernières années à ce sujet.

Le député de Fundy Royal croit vraiment, semble-t-il, qu'on puisse recourir de façon légitime à un projet de loi pour revenir en arrière, en faisant abstraction du fait que la définition qui figure à l'article 2 a été déclarée inconstitutionnelle, non seulement une fois, mais à différentes occasions, dans des décisions judiciaires exécutoires rendues dans huit des 13 provinces et territoires du Canada. Ces décisions représentent un moyen efficace pour le Parlement de trouver une solution appropriée à une question très complexe et très importante.

La seule façon dont le Parlement pourrait limiter encore une fois la définition du mariage à l'union entre des conjoints de sexe opposé, ce serait de décider de son plein gré d'invoquer pour la toute première fois de l'histoire la disposition d'exemption qui figure à l'article 33 de la charte. Cette disposition permet à des gouvernements de déclarer expressément qu'une loi doit s'appliquer même si elle va à l'encontre d'un ou de plusieurs droits et libertés fondamentaux énoncés dans la charte.

Autrement dit, pour ce faire, le Parlement devrait d'abord reconnaître publiquement qu'il est conscient de la nature discriminatoire de la loi, mais il insisterait tout de même pour que la loi soit appliquée, même si elle était discriminatoire contre certaines minorités.

Je ne crois pas en la discrimination contre quelque minorité que ce soit, et encore moins au recours, par le Parlement du Canada, et pour la première fois, à la disposition d'exemption, non pas pour protéger la sécurité nationale, non pas pour assurer la sécurité de notre population, mais pour empêcher des couples de gais et de lesbiennes qui désirent exprimer un engagement comparable à celui de n'importe quel autre couple d'officialiser une des relations les plus significatives qui soient dans la vie. On ne peut pas exercer délibérément une discrimination contre une minorité sans risquer de mettre d'autres minorités en danger, et une telle discrimination serait contraire à la Constitution canadienne.

• (1355)

[Français]

Je suis Franco-Ontarien, donc, membre d'une minorité linguistique. La Charte des droits et libertés protège une telle minorité et j'en suis reconnaissant. Si nous soustrayons les gais et les lesbiennes de la protection de la charte, sous prétexte qu'il s'agit d'une question de morale et non de droit, cela voudrait dire qu'à l'avenir, nous pourrions proposer une exemption semblable pour soustraire les minorités linguistiques de la protection de la charte, sous prétexte que cela coûte trop cher. En conséquence, cela devient une question économique.

[Traduction]

Par conséquent, nous sommes devant une alternative: ou bien nous allons de l'avant avec le projet de loi C-38, soit le projet de loi à l'étude, et rendons la loi uniforme dans tout le Canada, ou bien nous revenons à ce qui existait avant en utilisant la disposition dérogatoire.

La solution proposée dans le projet de loi à l'étude aujourd'hui ne peut pas être adoptée et c'est pourquoi le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre a déclaré que le projet de loi ne pouvait pas faire l'objet d'un vote.

Initiatives parlementaires

Le débat sur le projet de loi C-38 est la voie à suivre. Peu importe notre position sur la question, ce projet de loi est préférable à ce qui nous est proposé aujourd'hui et qui n'est qu'une fumisterie qu'il serait impossible de mettre en oeuvre dans le cadre constitutionnel canadien.

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Madame la Présidente, d'emblée, je me prononcerai contre la motion, même si elle ne peut faire l'objet d'un vote.

En effet, le Bloc québécois considère qu'il faut protéger deux valeurs essentielles aussi importantes l'une que l'autre, soit le droit à l'égalité et la valeur liée à la liberté de religion. D'ailleurs, ces valeurs sont toutes deux protégées par la Charte québécoise des droits et libertés de la personne et par la Charte canadienne des droits et libertés.

Le Bloc québécois souhaite donc permettre que des conjoints de même sexe puissent se marier, ce qui relève de leur droit à l'égalité s'ils désirent le faire, tout en protégeant le droit des organisations religieuses, que ce soit les églises, les synagogues, les temples ou les mosquées, de refuser la célébration de mariages religieux entre conjoints de même sexe, si cela s'inscrit dans la doctrine prônée par cette Église. À notre avis, cela fait partie de ce qu'on appelle la liberté religieuse.

Lorsqu'on regarde l'état du droit actuel, on remarque la décision de la Cour suprême. Dans ce dossier, quatre questions avaient été soumises par le gouvernement au plus haut tribunal du Canada, qui, simplifiées, peuvent s'exprimer ainsi. Premièrement: est-ce que le gouvernement fédéral a la compétence exclusive pour définir le mariage? Deuxièmement: est-ce que la charte permet aux groupes religieux de ne pas célébrer des mariages qu'ils jugent contraires à leurs croyances? Troisièmement: la définition du mariage entre conjoints de même sexe est-elle constitutionnelle? Quatrièmement: la définition traditionnelle du mariage, c'est-à-dire l'union entre un homme et une femme, à l'exclusion de tout autre, est-elle constitutionnelle?

Dans son jugement, la Cour suprême a confirmé la compétence exclusive du gouvernement fédéral sur la définition du mariage et a établi clairement que les provinces ont une compétence exclusive sur la célébration des mariages.

Se rendant à la position du Québec, la cour a mentionné que le Parlement empiétait sur les compétences des provinces avec son projet de disposition reconnaissant que les églises maintiennent leur droit de refuser de procéder à des mariages non conformes à leurs croyances. Cela relève de la célébration des mariages, ce qui est une compétence du Québec et des provinces.

Comme élément central de sa décision, la cour a reconnu que le mariage entre conjoints de même sexe était conforme à la Charte des droits et libertés. Par ailleurs, elle a mentionné que le fait d'obliger les autorités religieuses à marier des personnes du même sexe contrairement à leurs croyances constituerait une violation non justifiée à leur liberté religieuse.

Quant à la quatrième question, la cour a refusé d'y répondre, au nom du respect des droits acquis des couples de même sexe, qui ont agi en se fondant sur la finalité des jugements obtenus dans des cours inférieures. À ce sujet, la cour écrit notamment:

Aucun précédent ne commande qu'il soit répondu à une question qui est posée dans un renvoi (para. 68) et qui fait écho à des points sur lesquels des juridictions inférieures ont déjà statué [...]

On parle ici de décisions qui pouvaient être portées en appel, mais qui ne l'ont pas été.

La cour mentionne aussi que le procureur général du Canada a admis publiquement, à plusieurs reprises, que la définition traditionnelle du mariage reconnue en common law était incompatible avec le paragraphe 15(1) de la charte et injustifié au sens de l'article premier. Aussi, la cour a jugé que le fait de répondre à la question n° 4 risquait de compromettre le but express du gouvernement d'uniformiser le droit en matière de mariage civil dans l'ensemble du Canada. En ce sens, vous comprendrez que les questions morales ne sont pas du ressort de la décision que doit prendre le Parlement.

D'ailleurs, pour démontrer la façon dont la chose peut être comprise, un de mes commettants m'a écrit, me disant qu'il était un catholique pratiquant très impliqué dans sa communauté et dans son église. Il me faisait savoir qu'un certain nombre de catholiques considèrent que l'Église ne va pas dans le bon sens en ne reconnaissant pas le droit aux conjoints de même sexe de s'unir par un mariage religieux. Je lui ai répondu que, tout en étant sympathique à son idée, ce n'était pas du ressort d'un député ou du Parlement de statuer sur les débats qui concernent l'Église catholique ou les Églises protestante, musulmane ou juive. Cela est du ressort de la doctrine morale.

● (1400)

Ce sur quoi nous sommes appelés à statuer en tant que parlementaires, c'est à savoir si l'État va donner le même droit au mariage aux conjoints de même sexe, comme c'est actuellement le cas pour les conjoints de sexes opposés. C'est donc une question de droit et nous n'avons pas à intervenir dans un débat interne à l'Église, qu'elle soit catholique ou autre.

Je vous rappelle aussi que, sur le plan des décisions des tribunaux des différentes provinces, huit tribunaux ont statué dans sept provinces et au Yukon en affirmant qu'empêcher les couples de même sexe de se marier brimait leurs droits à l'égalité protégés par les chartes et qu'une telle atteinte à un droit protégé ne pouvait être justifiée dans une société libre et démocratique.

Le gouvernement fédéral a décidé de ne pas interjeter appel des décisions des cours d'appel. Je vous avais mentionné que ces cours d'appel sont tout de même majoritaires sur le plan du nombre de provinces: sept provinces et le Yukon, dont aussi la Cour d'appel du Québec. Toutefois, le gouvernement a soumis la question dans un renvoi à la Cour suprême pour connaître son opinion. Tout à l'heure, je vous ai rappelé cette opinion concernant les quatre questions posées par le gouvernement.

Ainsi la définition du mariage, révisée par ces tribunaux, consiste à l'union entre deux personnes pour la vie, à l'exclusion de toute autre et ne fait pas référence aux orientations sexuelles de ces personnes. En conséquence, même si le projet de loi déposé par le ministre de la Justice était défait en Chambre—ce que je ne souhaite pas, loin de là—, le droit des conjoints de même sexe de se marier demeurerait dans les juridictions où les tribunaux se sont déjà prononcés à ce sujet, y compris le Québec.

Je crois qu'il faut être très clair. Ce dont nous débattons ici m'amène à être en désaccord avec la motion. Je suis d'accord avec le fait que cette motion ne fasse pas l'objet d'un vote à la Chambre puisqu'elle contrevient à la Charte des droits et libertés. Ce que nous avons à décider, c'est si le droit à l'égalité n'implique pas nécessairement la possibilité pour les conjoints de même sexe qui le désirent, d'avoir accès à une institution civile, le mariage, sans déborder des juridictions qui sont les nôtres?

Initiatives parlementaires

Dans ce contexte, le député comprendra que même si sa motion ne fait pas l'objet d'un vote, elle ne reçoit d'aucune manière l'appui du Bloc québécois. Nous aurons l'occasion de revenir plus spécifiquement sur les dispositions du projet de loi C-38, qui a été déposé par le ministre de la Justice et dont les éléments concernant la position du chef du Bloc québécois ont été connus lors de son discours cette semaine.

Je rappelle tout de même à cette Chambre que pour le Bloc québécois, le vote sur le projet de loi C-38 est un vote libre, même si moi-même et la majorité de mes collègues du Bloc québécois entendons voter en faveur du projet de loi C-38. Donc, nous n'appuyons d'aucune façon la motion devant nous.

[Traduction]

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre part aujourd'hui au débat sur le projet de loi d'initiative parlementaire du député de Fundy Royal. Je crois que personne ne sera étonné si je dis que je n'appuie pas ce projet de loi.

Cependant, je reconnais les préoccupations du député et sa déception de voir que son projet de loi ne sera pas mis aux voix. Je n'appuie pas nécessairement sa position au sujet du vote, mais je comprends la frustration d'un député dans sa situation, qui présente un projet de loi auquel il croit sincèrement et qui espère qu'il sera débattu à la Chambre.

Cela m'est arrivé. Il y a un projet de loi sur le mariage qui est inscrit à mon nom au *Feuilleton*. Il va probablement dans le sens contraire du projet de loi du député de Fundy Royal. Cependant, mon projet de loi ne fera pas l'objet d'un débat. Les événements l'ont rendu caduc. Je me rends bien compte que mon projet de loi n'est plus utile puisque la Chambre a été saisie du projet de loi C-38. Cependant, il était important pour moi de présenter mon projet de loi. Lorsque je l'ai fait, je voulais mettre de la pression sur le gouvernement afin qu'il cesse de temporiser et qu'il soumette cette importante question au Parlement et aux Canadiens.

C'est une des raisons pour lesquelles nous présentons un projet de loi d'initiative parlementaire. J'espère avoir contribué à faire avancer les choses avec cette mesure législative. Je regrette que nous n'ayons pas la possibilité d'en débattre à la Chambre, mais je me réjouis de voir que le projet de loi C-38 et la question qui y est liée soient maintenant bel et bien inscrits au programme législatif.

Personnellement, j'ai de véritables réserves à l'égard du projet de loi. C'est une mesure législative qui vise à limiter ma participation de même que celle d'autres gays et lesbiennes à la société canadienne. On peut en effet y lire que le mariage est une institution fondamentale au sein de la société canadienne et que le Parlement du Canada a une responsabilité à cet égard. Or, cette institution est hors de notre portée et notre participation y est limitée. Je n'accepte pas cela.

Des centaines de couples homosexuels sont maintenant mariés légalement au Canada. Cela représente des milliers de Canadiens. Des milliers de nos concitoyens et de nombreux membres du clergé appuient les gays et lesbiennes désireux de se marier. De nombreux couples homosexuels se sont mariés dans des églises et peut-être aussi dans des synagogues. Il y a un changement dans notre société à cet égard, mais le projet de loi cherche à limiter ce changement positif pour de nombreux Canadiens.

Je ne crois pas que le fait que les couples de gays et de lesbiennes puissent déjà se marier dans sept provinces et un territoire a radicalement transformé notre société. Je ne crois pas que notre vision du mariage a changé. Je ne crois pas que cela a limité les

capacités, l'engagement, les obligations ou la compréhension des couples hétérosexuels par rapport au mariage et aux traditions qui s'y rattachent. La vie continue. Je ne crois pas que la société se soit effondrée parce qu'il y a maintenant des centaines de couples de gays et de lesbiennes mariés au Canada.

Le projet de loi prétend porter sur la définition du mariage, sujet que nous avons souvent abordé ces derniers temps. Je ne crois pas que ce soit vraiment de cela dont il est question. Il s'agit plutôt d'un sujet beaucoup plus restreint, soit l'admissibilité au mariage. Si nous parlions vraiment de la définition du mariage, nous aborderions des notions telles que l'amour, l'engagement, la fidélité, la responsabilité, la sécurité et le soin des enfants. Toutes ces notions, et pas nécessairement le sexe du couple qui souhaite se marier, définissent le mariage selon moi.

Si nous nous limitons à considérer le sexe du couple sans égard aux autres aspects très importants du mariage, nous ratons complètement la cible. L'amour ne court pas nécessairement les rues dans le monde d'aujourd'hui. L'engagement est souvent mis à rude épreuve. La fidélité est parfois sous-évaluée. Les gens ont besoin d'encouragement pour accepter le fait qu'ils sont responsables de leur vie et de leurs relations.

● (1405)

Nous aspirons tous à la sécurité et à l'espace créatif qui se forment autour de nous et de nos enfants. Tous les couples, gays, lesbiens ou hétérosexuels, savent qu'il est idéal que les enfants grandissent dans un milieu sûr. Le débat porterait sur toutes ces notions si le sujet en était vraiment la définition du mariage. Le sujet que nous abordons plutôt est beaucoup plus restreint.

J'aimerais citer le modérateur de l'Église Unie, le révérend Peter Short, qui a écrit un article intitulé *Let No One Be Turned Away* dans lequel il décrit le mariage. Je cite:

Le mariage mène à une assise solide, il dresse un cadre et permet de construire un ménage où l'amour peut s'épanouir. Comme l'amour ne peut toujours être parfait (c'est une autre histoire), le mariage fournit une structure, une habitude de vie commune et une promesse de fidélité qui nous permettent de traverser les périodes où nous savons que nous devons agir avec amour, mais où nous n'en avons pas le goût. Le ménage devient un foyer, l'union devient un mariage et la relation devient une habitude du cœur.

Le mariage est comme toute bonne habitude ou toute discipline que nous nous donnons. Il nous aide à traverser l'ambiguïté que nous pouvons éprouver à court terme sur la voie de la liberté à long terme. L'ambiguïté se situe dans le conflit entre les sentiments et l'engagement. La liberté vient du fait qu'il y a un terrain commun derrière cette ambiguïté. Ce terrain commun ne consiste pas à avoir des choses en commun, mais cela devient clair avec le temps.

Il est important de ne pas perdre de vue que c'est de ce genre d'engagement dont nous parlons dans la présente discussion. Rien dans la déclaration du révérend Short n'exclut les couples homosexuels. C'est exactement ce que nous espérons trouver dans nos relations et nos mariages. Le fait d'être gai ou lesbienne ne nous empêche aucunement de vivre ce genre d'amour, de relation et de mariage.

Initiatives parlementaires

Je m'inquiète lorsque, comme ce fut le cas par moments cet après-midi, la discussion prend une tournure passablement légaliste et éloignée de la vraie vie des Canadiens. Il m'est difficile, en tant qu'homme gai, d'entendre parler en termes si juridiques et abstraits d'une question qui touche si intimement nos vies et nos amours. Je tiens à rappeler que lorsque nous parlons de cette question, nous parlons de vraies personnes et de vrais engagements.

Je ne crois pas que les mariages entre gais ou lesbiennes vont changer de quelque manière que ce soit la vie des couples hétérosexuels. Cela ne change en rien la teneur de leurs engagements. Cela ne change pas les traditions qu'ils célèbrent en se mariant.

Je me souviens d'une manifestation concernant le mariage tenue à l'extérieur de notre bureau il y a plusieurs années. Mon prédécesseur, Svend Robinson, est sorti parler aux gens qui s'opposaient au changement de la définition du mariage. Il a demandé s'il y en avait parmi eux qui pensaient que le fait pour lui de se marier avec son partenaire allait changer la nature des rapports entre eux et leurs conjoints. Il leur a également demandé de lever la main s'ils pensaient que, en choisissant de se marier avec son partenaire, il allait changer le mariage d'autres personnes. Alors, aucune de ces personnes réunies pour s'opposer au changement de la définition du mariage n'a levé la main. Voilà qui est significatif.

Je ne crois pas que ce changement menace la liberté religieuse au Canada. Si je l'avais cru une seule seconde, je m'y serais opposé. Je suis membre pratiquant de l'Église Unie du Canada. Je n'appuierai aucune mesure qui est susceptible de limiter le moins possible la liberté religieuse au Canada. Je ne crois pas qu'on aboutit à ce résultat en soulevant cette question. Je n'accepte pas l'argument de la pente savonneuse. Ce n'est pas ce qui nous attend.

Il y a une autre chose que je tiens à contester. On nous dit que ce débat, cette discussion et ces changements nous sont imposés par des décisions judiciaires, et que cela est quelque peu antidémocratique. Je ne pense pas du tout que ce soit le cas. Si nous envisageons ces changements, c'est parce qu'il y a des couples qui veulent être mariés et qui veulent suivre les traditions du mariage. Ils appuient fermement cette institution et la défendent. Ils se sont adressés aux tribunaux pour dire qu'ils voulaient se marier, qu'ils voulaient suivre cette tradition. Voilà pourquoi nous sommes saisis de cette question, pas en raison d'un quelconque processus judiciaire ou d'une sorte d'activisme judiciaire, mais bien parce que les couples homosexuels ont décidé de contester la loi et demandent d'être traités sur un pied d'égalité par la société.

• (1410)

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Madame la Présidente, je suis heureux d'ajouter quelques mots cet après-midi au débat sur le projet de loi C-268. J'aimerais parler en premier lieu de la démarche qui a amené mon collègue de Fundy Royal à constater qu'il est le seul député à avoir, au cours de la présente législature, présenté un projet de loi d'initiative parlementaire qui a été écarté et qui n'a pas fait l'objet d'un vote.

Le député néo-démocrate de Burnaby—Douglas a terminé son intervention de 10 minutes en parlant de ce qui était démocratique et de ce qui ne l'était pas. Compte tenu de ce qui a été dit par le député et par les autres députés qui se sont exprimés, du Parti libéral et du Bloc québécois, je pense, madame la Présidente, qu'en décembre, nous avons assisté à une parodie. En tant que simple député représentant ses électeurs au sein du Parlement, le député de Fundy Royal a vu ses droits démocratiques bafoués par le comité et par les trois autres partis, qui disent croire en la démocratie.

Mon collègue est le seul député qui, jusqu'à maintenant au cours de la présente législature, a vu son projet de loi déclaré inadmissible à un vote; partant, il a subi une certaine forme de discrimination. Je dis honte à tous ces partis et honte au premier ministre, qui ne se gêne pourtant pas pour se dire inquiet au sujet de ce qu'on appelle le déficit démocratique.

On commence à savoir la vérité sur le traitement que le Parti libéral, le gouvernement, et les deux autres partis ont réservé à mon collègue et à son projet de loi. Mon collègue de Fundy Royal a clairement expliqué les choses non seulement aujourd'hui à la Chambre, mais aussi lorsqu'il a comparu devant le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, dont je fais partie, le jeudi 25 novembre, pour défendre son projet de loi. Il n'aurait jamais dû avoir à le faire, mais il s'est acquitté de sa tâche de façon admirable. Il a su démasquer les faux arguments des députés ministériels et autres selon qui, le projet de loi était en quelque sorte inconstitutionnel. Il a dit que le tribunal qui se prononce sur la constitutionnalité des lois au Canada, la Cour suprême du Canada, ne s'était pas encore exprimée sur la question.

Au moment où le député a comparu devant le comité pour défendre le projet de loi C-268, nous n'avions même pas reçu la réponse tant attendue de la Cour suprême au renvoi portant sur cette même question. Ce ne fut rien d'autre que de la censure. On a censuré un député et le projet de loi qu'il proposait au nom de ses électeurs.

Dix minutes, c'est peu, mais je tiens à dire rapidement un mot de la façon de procéder.

Je suis député depuis 11 ans. Certains jours, je ne suis pas fier de cela. C'est ce qui est arrivé le 25 novembre lorsque les députés des trois autres partis ont rejeté l'appel de mon collègue qui souhaitait que son projet de loi puisse faire l'objet d'un vote.

Au cours des législatures précédentes où j'ai siégé ici, nous avons un système bien imparfait pour étudier les mesures d'initiative parlementaire. Tous ceux qui rédigeaient une mesure d'initiative parlementaire, qu'il s'agisse d'un projet de loi ou d'une motion, la soumettaient à la Chambre et leur nom devait ensuite être pigé. C'était une loterie. C'était un coup de dés. Si les députés avaient la chance de franchir la première étape et d'être choisis, ils devaient ensuite se présenter humblement devant un sous-comité qui siégeait à huis clos et donner des arguments pour justifier que leur projet de loi ou leur motion fasse l'objet d'un vote.

• (1415)

Très peu de ces mesures faisaient l'objet d'un vote, car la partisanerie faisait sentir ses effets derrière ces portes closes. Il y avait des tractations. Le bien-fondé de ce projet de loi importait peu.

Une voix: Pas du tout.

M. Jay Hill: Pas du tout, comme notre collègue le dit. Il a participé lui aussi à ce processus imparfait.

Initiatives parlementaires

Ainsi, dans les derniers jours de la dernière législature, nous avons pris des mesures pour corriger cela et faire en sorte que toutes les mesures d'initiative parlementaire puissent faire l'objet d'un vote. Ce n'était plus au simple député à prouver que son initiative devait faire l'objet d'un vote, mais plutôt à la Chambre, par l'entremise de son comité, à prouver le contraire.

Pourtant, ce processus n'a pas fonctionné dans ce cas-ci. Pourquoi?

Pourquoi cela n'a-t-il pas fonctionné dans le cas d'un sujet aussi important? La Chambre est actuellement saisie du projet de loi C-38. Pourquoi ce projet de loi en particulier a-t-il été réputé ne pas pouvoir faire l'objet d'un vote, même s'il porte sur un sujet aussi important pour les fondements mêmes de ce pays?

Je prétends que c'est simplement parce que nous savons qu'il est controversé. Il fait l'objet d'un débat moral intense dans le pays et ce gouvernement était effrayé qu'il ne soit adopté, car le projet de loi de mon collègue, réaffirmant la définition du mariage comme l'union d'un homme et d'une femme à l'exception de toute autre personne est antérieure aux efforts maladroits du gouvernement sur ce front.

À l'époque, les libéraux espéraient que le renvoi à la Cour suprême se chargerait du travail à leur place, car c'est ainsi que le gouvernement fonctionne. Les libéraux veulent que les tribunaux fassent le travail à leur place dès qu'il s'agit d'une question le moins controversée plutôt que d'assumer les responsabilités de leadership d'un gouvernement.

Quelle honte! J'espère que les téléspectateurs comprennent ce qui vient de se passer ici. En effet, ces trois partis qui prétendent croire en la démocratie ont fait front commun pour que le projet de loi de mon collègue ne fasse pas l'objet d'un vote. Ils ont continué aujourd'hui lorsque mon collègue a demandé le consentement unanime nécessaire pour que sa mesure puisse faire l'objet d'un vote. Il s'agit du seul projet de loi qui ne puisse pas faire l'objet d'un vote.

Il ne me reste que quelques minutes et je tiens à conclure sur la question dont nous sommes saisis plutôt que sur la procédure que je viens d'évoquer. Les vendredis, je publie une rubrique hebdomadaire dans les journaux de ma circonscription. Cette semaine, ce sera la première fois que je parlerai de cette question. Je vais lire à la Chambre l'article qui est publié aujourd'hui dans les journaux de ma circonscription, Prince George—Peace River. Il y est question des choix:

Comment puis-je vous faire connaître à vous, les électeurs de Prince George—Peace River, la position que j'ai adoptée sur une des questions les plus controversées dont ait jamais été saisi le Parlement du Canada?

Avant de continuer, permettez-moi de dire sans équivoque que j'ai l'intention de voter CONTRE le projet de loi C-38, la loi du gouvernement libéral qui légaliserait le mariage homosexuel.

Pourquoi? J'avais pensé dresser la liste de certains des arguments, des articles et des recherches juridiques que j'ai lus sur le sujet. Je pourrais parler d'histoire constitutionnelle et de précédents juridiques... et, durant le présent débat, qui devrait durer plusieurs semaines, je le ferai peut-être.

Pour l'heure, toutefois, je voudrais parler de choix. Comme je l'ai dit à mes enfants lorsqu'ils n'étaient pas plus hauts que trois pommes, vivre, c'est faire des choix. Ce sont les choix que nous faisons qui déterminent notre destinée.

Il en va de même des gouvernements. Les libéraux ont choisi de ne pas interjeter appel d'une décision judiciaire ayant déclaré inconstitutionnelle la définition actuelle du mariage. Les libéraux ont choisi de ne pas appuyer une motion de l'Alliance canadienne en 2004 qui demandait au Parlement de réaffirmer l'engagement qu'il avait pris envers la motion du Parti réformiste du Canada de 1999, soit de défendre la définition traditionnelle du mariage.

Maintenant, au détriment de la préservation de l'expression de la liberté de religion dans notre pays, le premier ministre a choisi de reléguer aux oubliettes la définition historique, vieille comme le monde et traditionnelle du mariage, à savoir l'union entre un homme et une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union.

Tous les premiers ministres veulent laisser un héritage [...] Le premier ministre actuel pourrait bien s'inscrire dans l'histoire comme le fossoyeur du mariage traditionnel et de l'expression de la liberté religieuse.

● (1420)

[Il] prétend que la Cour suprême l'a obligé à légaliser le mariage homosexuel. Or, la cour a non seulement refusé de répondre au renvoi du gouvernement fédéral sur la constitutionnalité du mariage traditionnel, mais encore elle dit clairement qu'il incombe au Parlement de faire un choix dans cet important dossier de politique sociale.

Les libéraux ont soutenu qu'ils pouvaient protéger les libertés religieuses. Or, la Cour suprême a statué que la disposition de l'avant-projet de loi du gouvernement concernant le droit des ministres religieux de refuser de célébrer des mariages homosexuels échappe à la compétence du Parlement fédéral.

[Le premier ministre] a fait le choix conscient de légaliser le mariage homosexuel...

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): À l'ordre. Le temps de parole du député est écoulé. Le député de Fundy Royal dispose de cinq minutes pour répondre.

M. Rob Moore (Fundy Royal, PCC): Madame la Présidente, je remercie tous mes collègues qui sont présents à la Chambre aujourd'hui de leur participation à ce débat. Je suis désolé que le débat n'ait duré qu'une heure et qu'on ne puisse pas y consacrer une deuxième heure, comme c'est le cas de tous les autres projets de loi d'initiative parlementaire, et je regrette qu'il ne fasse pas l'objet d'un vote.

Cela soulève un point intéressant. Cette semaine, le premier ministre a présenté sa version d'un projet de loi sur le mariage. Il a soutenu qu'il s'agissait d'un droit humain fondamental, mais pas une fois dans son discours il n'a dit: « J'appuie une modification de la définition du mariage. » Il refuse de le dire, car, au fond, il n'y croit probablement pas, mais il ira tout de même de l'avant. J'ai trouvé cela révélateur. Il a dit qu'il appuyait toutes sortes de choses, mais il a refusé de dire qu'il appuyait la modification de la définition du mariage. Il a parlé d'un droit fondamental.

Nous n'inventons pas des droits fondamentaux. Ils existent. Aucun autre pays de la planète n'a traité cette question comme un droit fondamental. Le gouvernement est en train de prendre une décision qui concerne une politique sociale.

Je voudrais commenter des propos que mon collègue de Burnaby—Douglas a tenus. Il a également présenté un projet de loi sur la définition du mariage qui ressemble au projet de loi du gouvernement. Je le félicite, car il a fait preuve de leadership et de courage. C'est ce qui fait défaut au premier ministre.

Si le premier ministre et le Cabinet ont pensé, ne serait-ce qu'un instant, que c'était un droit fondamental, pourquoi n'ont-ils pas mené la charge depuis le début? Pourquoi n'ont-ils pas voté contre cette même définition en 1999 s'ils croyaient vraiment que c'était un droit fondamental?

Le député de Burnaby-Douglas a présenté son projet de loi. Le premier ministre a traîné les pieds et a résisté avec énergie. Il a retardé le processus démocratique. Les libéraux ont eu toutes les occasions au monde de permettre aux Canadiens de participer à ce débat, de permettre l'apport des Canadiens au processus démocratique et, à chaque jalon, on a refusé cet apport aux Canadiens.

La définition du mariage est importante pour tous les Canadiens. Nous l'avons entendu aujourd'hui à la Chambre. Il y en a qui ne sont pas en faveur du changement du sens du mot mariage. Nous avons le sentiment que si nous faisons cela, nous nous engageons sur une voie dont nous ne connaissons pas l'aboutissement.

J'ai la profonde conviction que le fardeau incombe à ceux qui souhaitent changer le statu quo. Je salue le leadership dont il a été fait preuve au sein de mon parti. Ce que nous avons fait, c'est représenter l'état actuel de l'opinion des Canadiens.

De plus en plus, le premier ministre se rend compte que les Canadiens sont un peuple tolérant. Nous croyons à l'égalité de tous nos concitoyens, l'égalité devant la loi. À notre avis, cela ne signifie pas qu'il faille changer la définition du mot mariage, un mot qui date d'avant la Confédération, un mot qui n'est pas la propriété du gouvernement fédéral. Les gouvernements ne sont pas les dépositaires de la définition du mariage.

Je trouve encourageant le débat actuel. Nous entendons les arguments de tous les camps. Si nous voulions entendre ce que les Canadiens ont à dire, c'est maintenant chose faite parce que nous recevons des courriels, des lettres et des messages télécopiés par milliers. Les Canadiens sont finalement engagés dans un processus, au grand désarroi du premier ministre et de certains députés qui, en 1999, ont voté en faveur du maintien de la définition traditionnelle du mariage, sachant pertinemment qu'ils s'engageaient dans un processus visant à modifier la signification de cette institution.

Je trouve paradoxal, et je l'ai déjà signalé, que le comité ait déterminé que mon projet de loi allait à l'encontre de la Constitution, alors que nous savons qu'il n'en est rien, à la lumière de ce qu'a dit la Cour suprême.

Initiatives parlementaires

Quoi qu'il en soit, et c'est extrêmement important, la protection des autres droits fondamentaux au Canada est menacée par la modification de la définition du mariage. La disposition incluse dans le projet de loi d'initiative ministérielle est une coquille vide. Elle est inapplicable et sans effet. La Cour suprême du Canada a déjà dit que cette question ne relève pas de la compétence du gouvernement fédéral, que cela va à l'encontre de la Constitution.

En conclusion, je me réjouis d'avoir eu cette heure de débat et je suis reconnaissant aux députés de tous les partis qui se sont exprimés sur la question. J'attends avec impatience le jour où nous pourrions vraiment venir à bout de ce déficit démocratique, non seulement en paroles, mais aussi concrètement.

• (1425)

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Puisque la motion n'a pas été retenue comme pouvant faire l'objet d'un vote, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

Comme il est 14 h 30, la Chambre s'ajourne à lundi prochain, à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 30.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des comités pléniers

M. CHUCK STRAHL

Le vice-président des comités pléniers

M. MARCEL PROULX

La vice-présidente adjointe des comités pléniers

L'HON. JEAN AUGUSTINE

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. MAURIL BÉLANGER

MME LIBBY DAVIES

M. MICHEL GUIMOND

M. JAY HILL

L'HON. WALT LASTEWKA

L'HON. ROB NICHOLSON

L'HON. KAREN REDMAN

L'HON. TONY VALERI

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, Trente-huitième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	PCC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	PCC
Adams, L'hon. Peter, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	Ontario	PCC
Ambrose, Rona	Edmonton—Spruce Grove	Alberta	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	PCC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	PCC
Anderson, L'hon. David	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
André, Guy	Berthier—Maskinongé	Québec	BQ
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	Ontario	NPD
Asselin, Gérard	Manicouagan	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, L'hon. Larry, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Yukon	Yukon	Lib.
Bains, Navdeep	Mississauga—Brampton-Sud	Ontario	Lib.
Bakopanos, L'hon. Eleni, secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale)	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	London-Ouest	Ontario	Lib.
Batters, Dave	Palliser	Saskatchewan	PCC
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest	Ontario	Lib.
Bélanger, L'hon. Mauril, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles, ministre responsable de la réforme démocratique et ministre associé de la Défense nationale	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bell, Don	North Vancouver	Colombie-Britannique	Lib.
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	Québec	BQ
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	Alberta	PCC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les Patriotes	Québec	BQ
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan	Ontario	Lib.
Bezan, James	Selkirk—Interlake	Manitoba	PCC
Bigras, Bernard	Rosemont—La Petite-Patrie	Québec	BQ
Blaikie, L'hon. Bill	Elmwood—Transcona	Manitoba	NPD
Blais, Raynald	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Québec	BQ
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Nord canadien)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Boire, Alain	Beauharnois—Salaberry	Québec	BQ
Boivin, Françoise	Gatineau	Québec	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonsant, France	Compton—Stanstead	Québec	BQ
Boshcoff, Ken	Thunder Bay—Rainy River	Ontario	Lib.
Bouchard, Robert	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	BQ
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Boulianne, Marc	Mégantic—L'Érable	Québec	BQ
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre d'État (Développement des ressources humaines)	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	PCC
Brison, L'hon. Scott, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	Lib.
Broadbent, L'hon. Ed	Ottawa-Centre	Ontario	NPD
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Brown, Gord	Leeds—Grenville	Ontario	PCC
Brunelle, Paule	Trois-Rivières	Québec	BQ
Bulte, L'hon. Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires intergouvernementales	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	Ind.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carr, Gary	Halton	Ontario	Lib.
Carrie, Colin	Oshawa	Ontario	PCC
Carrier, Robert	Alfred-Pellan	Québec	BQ
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley	Nouvelle-Écosse	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	PCC
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda	Guelph	Ontario	Lib.
Chan, L'hon. Raymond, ministre d'État (Multiculturalisme)	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Chatters, David	Westlock—St. Paul	Alberta	PCC
Chong, Michael	Wellington—Halton Hills	Ontario	PCC
Christopherson, David	Hamilton-Centre	Ontario	NPD
Clavet, Roger	Louis-Hébert	Québec	BQ
Cleary, Bernard	Louis-Saint-Laurent	Québec	BQ
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Québec	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	Ontario	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe, ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Côté, Guy	Portneuf—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	Québec	BQ
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	NPD
Cullen, L'hon. Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—Richmond-Est	Colombie-Britannique	PCC
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Nouvelle-Écosse	Lib.
D'Amours, Jean-Claude	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	PCC
Demers, Nicole	Laval	Québec	BQ
Deschamps, Johanne	Laurentides—Labelle	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Devolin, Barry	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	Ontario	PCC
Dhalla, Ruby	Brampton—Springdale	Ontario	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, ministre de l'Environnement	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Dosanjh, L'hon. Ujjal, ministre de la Santé	Vancouver-Sud	Colombie-Britannique	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire parlementaire du premier ministre (collectivités rurales)	Beauce	Québec	Lib.
Dryden, L'hon. Ken, ministre du Développement social	York-Centre	Ontario	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, L'hon. R. John, ministre des Ressources naturelles	Avalon	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Emerson, L'hon. David, ministre de l'Industrie	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Epp, Ken	Edmonton—Sherwood Park	Alberta	PCC
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international (marchés émergents)	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Faille, Meili	Vaudreuil-Soulanges	Québec	BQ
Finley, Diane	Haldimand—Norfolk	Ontario	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	PCC
Fletcher, Steven	Charleswood—St. James—Assiniboia	Manitoba	PCC
Folco, Raymonde	Laval—Les Îles	Québec	Lib.
Fontana, L'hon. Joe, ministre du Travail et du Logement	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine	Jeanne-Le Ber	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Saint-Maurice—Champlain	Québec	BQ
Gagnon, Sébastien	Jonquière—Alma	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	PCC
Galloway, L'hon. Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gaudet, Roger	Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval—Lac-Saint-Jean	Québec	BQ
Godbout, Marc	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Godfrey, L'hon. John, ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Est	Alberta	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Goodyear, Gary	Cambridge	Ontario	PCC
Gouk, Jim	Colombie-Britannique-Southern Interior	Colombie-Britannique	PCC
Graham, L'hon. Bill, ministre de la Défense nationale	Toronto-Centre	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Newton—Delta-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	Colombie-Britannique	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre des Anciens Combattants	Mississauga-Est—Cooksville ..	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Rivière-du-Nord	Québec	BQ
Guergis, Helena	Simcoe—Grey	Ontario	PCC
Guimond, Michel	Montmorency—Charlevoix— Haute-Côte-Nord	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	PCC
Harper, L'hon. Stephen	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	PCC
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	Colombie-Britannique ...	PCC
Harrison, Jeremy	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	Saskatchewan	PCC
Hearn, Loyola	St. John's-Sud—Mount Pearl ..	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Hiebert, Russ	Surrey-Sud—White Rock— Cloverdale	Colombie-Britannique ...	PCC
Hill, Jay	Prince George—Peace River ...	Colombie-Britannique ...	PCC
Hinton, Betty	Kamloops—Thompson— Cariboo	Colombie-Britannique ...	PCC
Holland, Mark	Ajax—Pickering	Ontario	Lib.
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, L'hon. Tony, ministre d'État (Famille et Aidants naturels) ...	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	PCC
Jean, Brian	Fort McMurray—Athabasca ...	Alberta	PCC
Jennings, L'hon. Marlene, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada—États-Unis)	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	PCC
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster ...	Colombie-Britannique ...	NPD
Kadis, Susan	Thornhill	Ontario	Lib.
Kamp, Randy	Pitt Meadows—Maple Ridge— Mission	Colombie-Britannique ...	PCC
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore—St. Margaret's ...	Nouvelle-Écosse	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	PCC
Khan, Wajid	Mississauga—Streetsville	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David	Edmonton—Mill Woods— Beaumont	Alberta	Lib.
Komarnicki, Ed	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	PCC
Kotto, Maka	Saint-Lambert	Québec	BQ
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	Ontario	PCC
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Lalonde, Francine	La Pointe-de-l'Île	Québec	BQ
Lapierre, L'hon. Jean, ministre des Transports	Outremont	Québec	Lib.
Lapierre, Réal	Lévis—Bellechasse	Québec	BQ
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	Ontario	PCC
Lavallée, Carole	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ
Layton, L'hon. Jack	Toronto—Danforth	Ontario	NPD
LeBlanc, L'hon. Dominic, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Beauséjour	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River ...	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	Québec	BQ
Lessard, Yves	Chambly—Borduas	Québec	BQ
Lévesque, Yvon	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	Québec	BQ
Longfield, L'hon. Judi, secrétaire parlementaire du Travail et du Logement	Whitby—Oshawa	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lukiwski, Tom	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	PCC
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	PCC
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Nova-Centre	Nouvelle-Écosse	PCC
MacKenzie, Dave	Oxford	Ontario	PCC
Macklin, L'hon. Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland—Quinte West	Ontario	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Bramalea—Gore—Malton	Ontario	Lib.
Maloney, John	Welland	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	Québec	BQ
Mark, Inky	Dauphin—Swan River—Marquette	Manitoba	PCC
Marleau, L'hon. Diane, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, L'hon. Keith, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	Lib.
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Martin, Tony	Sault Ste. Marie	Ontario	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Random—Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
McCallum, L'hon. John, ministre du Revenu national	Markham—Unionville	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough—Guildwood	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Centre	Alberta	Lib.
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Scarborough-Est	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga	Québec	BQ
Ménard, Serge	Marc-Aurèle-Fortin	Québec	BQ
Menzies, Ted	Macleod	Alberta	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	PCC
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	PCC
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Moore, James	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Moore, Rob	Fundy Royal	Nouveau-Brunswick	PCC
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Charlottetown	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn	Kitchener—Conestoga	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Nicholson, L'hon. Rob	Niagara Falls	Ontario	PCC
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ontario	Lib.
O'Connor, Gordon	Carleton—Mississippi Mills	Ontario	PCC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	PCC
Oda, Bev	Durham	Ontario	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	PCC
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga—Erindale	Ontario	Ind.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	PCC
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre des Affaires étrangères	Papineau	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Chatham-Kent—Essex	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Poilievre, Pierre	Nepean—Carleton	Ontario	PCC
Poirier-Rivard, Denise	Châteauguay—Saint-Constant	Québec	BQ
Powers, Russ	Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale	Ontario	Lib.
Prentice, Jim	Calgary-Centre-Nord	Alberta	PCC
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	Ontario	PCC
Proulx, Marcel, vice-président des comités pléniers	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	Alberta	PCC
Ratansi, Yasmin	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Redman, L'hon. Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	PCC
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country	Colombie-Britannique	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	Alberta	PCC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	PCC
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Québec	Lib.
Rota, Anthony	Nipissing—Timiskaming	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Roy, Jean-Yves	Haute-Gaspésie—La Mitis— Matane—Matapédia	Québec	BQ
Saada, L'hon. Jacques, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savage, Michael	Dartmouth—Cole Harbour	Nouvelle-Écosse	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Scheer, Andrew	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	PCC
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	Ontario	PCC
Schmidt, Werner	Kelowna—Lake Country	Colombie-Britannique	PCC
Scott, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Siksay, Bill	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Silva, Mario	Davenport	Ontario	Lib.
Simard, Christian	Beauport—Limoilou	Québec	BQ
Simard, L'hon. Raymond, secrétaire parlementaire du leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre responsable de la réforme démocratique	Saint Boniface	Manitoba	Lib.
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	PCC
Smith, David	Pontiac	Québec	Lib.
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	Manitoba	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	PCC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil—Pierre-Boucher	Québec	BQ
St. Amand, Lloyd	Brant	Ontario	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin— Kapuskasing	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	PCC
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck, Vice-président et président des comités pléniers	Chilliwack—Fraser Canyon	Colombie-Britannique	PCC
Stronach, Belinda	Newmarket—Aurora	Ontario	PCC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Temelkovski, Lui	Oak Ridges—Markham	Ontario	Lib.
Thibault, Louise	Rimouski-Neigette— Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Thibault, L'hon. Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Nova-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	PCC
Tilson, David	Dufferin—Caledon	Ontario	PCC
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, L'hon. Paddy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Burlington	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Trost, Bradley	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	PCC
Tweed, Merv	Brandon—Souris	Manitoba	PCC
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, leader du gouvernement à la Chambre des communes	Hamilton-Est—Stoney Creek	Ontario	Lib.
Valley, Roger	Kenora	Ontario	Lib.
Van Loan, Peter	York—Simcoe	Ontario	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	PCC
Vincent, Robert	Shefford	Québec	BQ
Volpe, L'hon. Joseph, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Warawa, Mark	Langley	Colombie-Britannique	PCC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Nord	Manitoba	NPD
Watson, Jeff	Essex	Ontario	PCC
White, Randy	Abbotsford	Colombie-Britannique	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Richmond Hill	Ontario	Lib.
Williams, John	Edmonton—St. Albert	Alberta	PCC
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	PCC
Zed, Paul	Saint John	Nouveau-Brunswick	Lib.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, Trente-huitième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (28)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	PCC
Ambrose, Rona	Edmonton—Spruce Grove	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	PCC
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	PCC
Chatters, David	Westlock—St. Paul	PCC
Epp, Ken	Edmonton—Sherwood Park	PCC
Goldring, Peter	Edmonton-Est	PCC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	PCC
Harper, L'hon. Stephen	Calgary-Sud-Ouest	PCC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	PCC
Jean, Brian	Fort McMurray—Athabasca	PCC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	PCC
Kilgour, L'hon. David	Edmonton—Mill Woods—Beaumont	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Centre	Lib.
Menzies, Ted	Macleod	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	PCC
Mills, Bob	Red Deer	PCC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	PCC
Penson, Charlie	Peace River	PCC
Prentice, Jim	Calgary-Centre-Nord	PCC
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	PCC
Williams, John	Edmonton—St. Albert	PCC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (36)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	PCC
Anderson, L'hon. David	Victoria	Lib.
Bell, Don	North Vancouver	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Ind.
Chan, L'hon. Raymond, ministre d'État (Multiculturalisme)	Richmond	Lib.
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	NPD
Cummins, John	Delta—Richmond-Est	PCC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	PCC
Dosanjh, L'hon. Ujjal, ministre de la Santé	Vancouver-Sud	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	PCC
Emerson, L'hon. David, ministre de l'Industrie	Vancouver Kingsway	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Colombie-Britannique-Southern Interior	PCC
Grewal, Gurmant	Newton—Delta-Nord	PCC
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	PCC
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	PCC
Hiebert, Russ	Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale	PCC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	PCC
Hinton, Betty	Kamloops—Thompson—Cariboo	PCC
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	NPD
Kamp, Randy	Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission	PCC
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	PCC
Martin, L'hon. Keith, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale ..	Esquimalt—Juan de Fuca	Lib.
Moore, James	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)	Vancouver Quadra	Lib.
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country	PCC
Schmidt, Werner	Kelowna—Lake Country	PCC
Siksay, Bill	Burnaby—Douglas	NPD
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	PCC
Strahl, Chuck, Vice-président et président des comités pléniers	Chilliwack—Fraser Canyon	PCC
Warawa, Mark	Langley	PCC
White, Randy	Abbotsford	PCC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Lib.
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Charlottetown	Lib.
MANITOBA (14)		
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Lib.
Bezan, James	Selkirk—Interlake	PCC
Blaikie, L'hon. Bill	Elmwood—Transcona	NPD
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Fletcher, Steven	Charleswood—St. James—Assiniboia	PCC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River—Marquette	PCC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	PCC
Simard, L'hon. Raymond, secrétaire parlementaire du leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre responsable de la réforme démocratique	Saint Boniface	Lib.
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	PCC
Toews, Vic	Provencher	PCC
Tweed, Merv	Brandon—Souris	PCC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Nord	NPD

Nom	Circonscription	Affiliation politique
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre d'État (Développement des ressources humaines)	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
D'Amours, Jean-Claude	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Hubbard, Charles	Miramichi	Lib.
LeBlanc, L'hon. Dominic, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Beauséjour	Lib.
Moore, Rob	Fundy Royal	PCC
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PCC
Zed, Paul	Saint John	Lib.
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, L'hon. Scott, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Kings—Hants	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester— Musquodoboit Valley	PCC
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Lib.
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international (marchés émergents)	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore—St. Margaret's	PCC
MacKay, Peter	Nova-Centre	PCC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Lib.
Savage, Michael	Dartmouth—Cole Harbour	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Nova-Ouest	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
ONTARIO (106)		
Adams, L'hon. Peter, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Peterborough	Lib.
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	PCC
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	NPD
Augustine, L'hon. Jean, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Bains, Navdeep	Mississauga—Brampton-Sud	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest	Lib.
Bélanger, L'hon. Mauril, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles, ministre responsable de la réforme démocratique et ministre associé de la Défense nationale	Ottawa—Vanier	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Boshcoff, Ken	Thunder Bay—Rainy River	Lib.
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Broadbent, L'hon. Ed.	Ottawa-Centre	NPD
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Brown, Gord	Leeds—Grenville	PCC
Bulte, L'hon. Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Carr, Gary	Halton	Lib.
Carrie, Colin	Oshawa	PCC
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda	Guelph	Lib.
Chong, Michael	Wellington—Halton Hills	PCC
Christopherson, David	Hamilton-Centre	NPD
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe, ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Cullen, L'hon. Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul	Simcoe-Nord	Lib.
Devolin, Barry	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	PCC
Dhalla, Ruby	Brampton—Springdale	Lib.
Dryden, L'hon. Ken, ministre du Développement social	York-Centre	Lib.
Finley, Diane	Haldimand—Norfolk	PCC
Fontana, L'hon. Joe, ministre du Travail et du Logement	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	PCC
Galloway, L'hon. Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godbout, Marc	Ottawa—Orléans	Lib.
Godfrey, L'hon. John, ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)	Don Valley-Ouest	Lib.
Goodyear, Gary	Cambridge	PCC
Graham, L'hon. Bill, ministre de la Défense nationale	Toronto-Centre	Lib.
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre des Anciens Combattants	Mississauga-Est—Cooksville	Lib.
Guergis, Helena	Simcoe—Grey	PCC
Holland, Mark	Ajax—Pickering	Lib.
Ianno, L'hon. Tony, ministre d'État (Famille et Aidants naturels)	Trinity—Spadina	Lib.
Kadis, Susan	Thornhill	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Scarborough—Agincourt	Lib.
Khan, Wajid	Mississauga—Streetsville	Lib.
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	PCC
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Lib.
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	PCC
Layton, L'hon. Jack	Toronto—Danforth	NPD
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, L'hon. Judi, secrétaire parlementaire du ministre du Travail et du Logement	Whitby—Oshawa	Lib.
MacKenzie, Dave	Oxford	PCC
Macklin, L'hon. Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland—Quinte West	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Bramalea—Gore—Malton	Lib.
Maloney, John	Wellsand	Lib.
Marleau, L'hon. Diane, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Sudbury	Lib.
Martin, Tony	Sault Ste. Marie	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD

Nom	Circonscription	Affiliation politique
McCallum, L'hon. John, ministre du Revenu national	Markham—Unionville	Lib.
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough—Guildwood	Lib.
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Scarborough-Est	Lib.
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn	Kitchener—Conestoga	Lib.
Nicholson, L'hon. Rob	Niagara Falls	PCC
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Lib.
O'Connor, Gordon	Carleton—Mississippi Mills	PCC
Oda, Bev	Durham	PCC
Parrish, Carolyn	Mississauga—Erindale	Ind.
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Chatham-Kent—Essex	Lib.
Poillievre, Pierre	Nepean—Carleton	PCC
Powers, Russ	Ancaster—Dundas—Flamborough— Westdale	Lib.
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	PCC
Ratansi, Yasmin	Don Valley-Est	Lib.
Redman, L'hon. Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	PCC
Rota, Anthony	Nipissing—Timiskaming	Lib.
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	PCC
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Lib.
Silva, Mario	Davenport	Lib.
St. Amand, Lloyd	Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin—Kapuskasing	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stronach, Belinda	Newmarket—Aurora	PCC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Temelkovski, Lui	Oak Ridges—Markham	Lib.
Tilson, David	Dufferin—Caledon	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, L'hon. Paddy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, leader du gouvernement à la Chambre des communes	Hamilton-Est—Stoney Creek	Lib.
Valley, Roger	Kenora	Lib.
Van Loan, Peter	York—Simcoe	PCC
Volpe, L'hon. Joseph, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Watson, Jeff	Essex	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Richmond Hill	Lib.
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
QUÉBEC (75)		
André, Guy.....	Berthier—Maskinongé.....	BQ
Asselin, Gérard.....	Manicouagan.....	BQ
Bachand, Claude.....	Saint-Jean.....	BQ
Bakopanos, L'hon. Eleni, secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale).....	Ahuntsic.....	Lib.
Bellavance, André.....	Richmond—Arthabaska.....	BQ
Bergeron, Stéphane.....	Verchères—Les Patriotes.....	BQ
Bigras, Bernard.....	Rosemont—La Petite-Patrie.....	BQ
Blais, Raynald.....	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.....	BQ
Boire, Alain.....	Beauharnois—Salaberry.....	BQ
Boivin, Françoise.....	Gatineau.....	Lib.
Bonsant, France.....	Compton—Stanstead.....	BQ
Bouchard, Robert.....	Chicoutimi—Le Fjord.....	BQ
Boulianne, Marc.....	Mégantic—L'Érable.....	BQ
Bourgeois, Diane.....	Terrebonne—Blainville.....	BQ
Brunelle, Paule.....	Trois-Rivières.....	BQ
Cardin, Serge.....	Sherbrooke.....	BQ
Carrier, Robert.....	Alfred-Pellan.....	BQ
Clavet, Roger.....	Louis-Hébert.....	BQ
Cleary, Bernard.....	Louis-Saint-Laurent.....	BQ
Coderre, L'hon. Denis.....	Bourassa.....	Lib.
Côté, Guy.....	Portneuf—Jacques-Cartier.....	BQ
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada.....	Mont-Royal.....	Lib.
Crête, Paul.....	Montmagny—L'Islet—Kamouraska— Rivière-du-Loup.....	BQ
Demers, Nicole.....	Laval.....	BQ
Deschamps, Johanne.....	Laurentides—Labelle.....	BQ
Desrochers, Odina.....	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière.....	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, ministre de l'Environnement.....	Saint-Laurent—Cartierville.....	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire parlementaire du premier ministre (collectivités rurales).....	Beauce.....	Lib.
Duceppe, Gilles.....	Laurier—Sainte-Marie.....	BQ
Faille, Meili.....	Vaudreuil-Soulanges.....	BQ
Folco, Raymonde.....	Laval—Les Îles.....	Lib.
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine.....	Jeanne-Le Ber.....	Lib.
Gagnon, Christiane.....	Québec.....	BQ
Gagnon, Marcel.....	Saint-Maurice—Champlain.....	BQ
Gagnon, Sébastien.....	Jonquière—Alma.....	BQ
Gaudet, Roger.....	Montcalm.....	BQ
Gauthier, Michel.....	Roberval—Lac-Saint-Jean.....	BQ
Guay, Monique.....	Rivière-du-Nord.....	BQ
Guimond, Michel.....	Montmorency—Charlevoix—Haute- Côte-Nord.....	BQ
Jennings, L'hon. Marlene, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada—États-Unis).....	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine.....	Lib.
Kotto, Maka.....	Saint-Lambert.....	BQ
Laframboise, Mario.....	Argenteuil—Papineau—Mirabel.....	BQ
Lalonde, Francine.....	La Pointe-de-l'Île.....	BQ
Lapierre, L'hon. Jean, ministre des Transports.....	Outremont.....	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Lapierre, Réal	Lévis—Bellechasse	BQ
Lavallée, Carole	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	BQ
Lessard, Yves	Chambly—Borduas	BQ
Lévesque, Yvon	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	BQ
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	BQ
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga	BQ
Ménard, Serge	Marc-Aurèle-Fortin	BQ
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, L'hon. Denis	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre des Affaires étrangères	Papineau	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Poirier-Rivard, Denise	Châteauguay—Saint-Constant	BQ
Proulx, Marcel, vice-président des comités pléniers	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Lib.
Roy, Jean-Yves	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia	BQ
Saada, L'hon. Jacques, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie...	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Lib.
Simard, Christian	Beauport—Limoilou	BQ
Smith, David	Pontiac	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil—Pierre-Boucher	BQ
Thibault, Louise	Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques	BQ
Vincent, Robert	Shefford	BQ
SASKATCHEWAN (14)		
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	PCC
Batters, Dave	Palliser	PCC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Lib.
Harrison, Jeremy	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	PCC
Komarnicki, Ed	Souris—Moose Mountain	PCC
Lukiwski, Tom	Regina—Lumsden—Lake Centre	PCC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	PCC
Scheer, Andrew	Regina—Qu'Appelle	PCC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	PCC
Trost, Bradley	Saskatoon—Humboldt	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Yelich, Lynne	Blackstrap	PCC
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (6)		
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires intergouvernementales	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PCC
Efford, L'hon. R. John, ministre des Ressources naturelles	Avalon	Lib.
Hearn, Loyola.....	St. John's-Sud—Mount Pearl.....	PCC
Matthews, Bill	Random—Burin—St. George's	Lib.
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor	Lib.
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Nord canadien)	Western Arctic	Lib.
YUKON (1)		
Bagnell, L'hon. Larry, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles Yukon		Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 18 février 2005 — 1^{re} Session, 38^e Législature)

ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ÉTHIQUE

Président: David Chatters

Vice-présidents: Ed Broadbent
Derek Lee

Navdeep Bains
Marc Boulianne
Ken Epp

Russ Hiebert
Marlene Jennings

Mario Laframboise
Russ Powers

David Tilson
Paul Zed

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Michael Chong
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth

Cheryl Gallant
Michel Gauthier
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Michel Guimond
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon

Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Pat Martin
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Anita Neville
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pauline Picard
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Tom Wappel
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

Président: Nancy Karetak-Lindell

Vice-présidents: Bernard Cleary
Jeremy Harrison

Sue Barnes
André Bellavance
Gary Lunn

Pat Martin
Jim Prentice

Carol Skelton
David Smith

Lloyd St. Amand
Roger Valley

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Charlie Angus
Gérard Asselin
Larry Bagnell
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Paul DeVillers
Barry Devolin

Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Hedy Fry
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp

Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Marc Lemay
Yvon Lévesque
Tom Lukiwski
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Tony Martin
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Joe Preston

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président:	David Kilgour	Vice-président:	Stockwell Day	
Navdeep Bains Diane Bourgeois	Ed Broadbent	Peter Goldring	Paddy Torsney	(7)

Membres associés

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président:	Paul Steckle	Vice-présidents:	Denise Poirier-Rivard Gerry Ritz	
David Anderson Charlie Angus James Bezan	Claude Drouin Wayne Easter	Roger Gaudet David Kilgour	Larry Miller Rose-Marie Ur	(12)

Membres associés

Jim Abbott	Brian Fitzpatrick	Daryl Kramp	John Reynolds
Diane Ablonczy	Steven Fletcher	Guy Lauzon	Lee Richardson
Peter Adams	Paul Forseth	Tom Lukiwski	Andy Savoy
Dean Allison	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Andrew Scheer
Rona Ambrose	Yvon Godin	James Lunney	Gary Schellenberger
Rob Anders	Peter Goldring	Peter MacKay	Werner Schmidt
Dave Batters	Gary Goodyear	Dave MacKenzie	Carol Skelton
André Bellavance	Jim Gouk	John Maloney	Joy Smith
Leon Benoit	Gurmant Grewal	Inky Mark	Monte Solberg
Garry Breitkreuz	Nina Grewal	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Gord Brown	Helena Guergis	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Colin Carrie	Art Hanger	Bob Mills	Peter Stoffer
Bill Casey	Stephen Harper	James Moore	Belinda Stronach
Rick Casson	Richard Harris	Rob Moore	Greg Thompson
David Chatters	Jeremy Harrison	Rob Nicholson	Myron Thompson
Michael Chong	Loyola Hearn	Gordon O'Connor	David Tilson
Joe Comartin	Russ Hiebert	Deepak Obhrai	Vic Toews
John Cummins	Jay Hill	Bev Oda	Bradley Trost
Stockwell Day	Betty Hinton	Brian Pallister	Merv Tweed
Johanne Deschamps	Charles Hubbard	Pierre Paquette	Peter Van Loan
Bev Desjarlais	Rahim Jaffer	Charlie Penson	Maurice Vellacott
Barry Devolin	Brian Jean	Pierre Poilievre	Mark Warawa
Norman Doyle	Dale Johnston	Jim Prentice	Jeff Watson
John Duncan	Randy Kamp	Joe Preston	Randy White
Ken Epp	Gerald Keddy	James Rajotte	John Williams
Mark Eyking	Jason Kenney	Scott Reid	Lynne Yelich
Diane Finley	Ed Komarnicki		

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Andrew Telegdi

Vice-présidents: Meili Faille
Inky Mark

Diane Ablonczy
David Anderson
Colleen Beaumier

Roger Clavet
Hedy Fry

Helena Guergis
Rahim Jaffer

Bill Siksay
Lui Temelkovski

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Guy André
Jean Augustine
Eleni Bakopanos
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
Diane Bourgeois
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Gary Carr
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
David Christopherson
Joe Comartin
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Odina Desrochers
Barry Devolin
Norman Doyle
Claude Drouin

John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Raymonde Folco
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Wajid Khan
Ed Komarnicki
Daryl Kramp

Francine Lalonde
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Pat Martin
Brian Masse
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Anita Neville
Rob Nicholson
Pat O'Brien
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Beth Phinney
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Mario Silva
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcyia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président:

Vice-président:

Membres associés

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Mark Holland
Benoît SauvageauDean Allison
Gary Carr
David ChristophersonBrian Fitzpatrick
Sébastien GagnonDaryl Kramp
Walt LastewkaShawn Murphy
Borys Wrzesnewskyj

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Robert Bouchard
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Steven Fletcher
Paul ForsethCheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
David Kilgour
Ed Komarnicki
Guy Lauzon
Jack LaytonTom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Diane Marleau
Pat Martin
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott ReidJohn Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Louise Thibault
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcyia-Leis
Jeff Watson
Randy White
Lynne Yelich

CONDITION FÉMININE**Président:** Anita Neville**Vice-présidents:** Jean Crowder
Nina GrewalFrance Bonsant
Paule Brunelle
Sarmite BulteHelena Guergis
Susan KadisRuss Powers
Joy SmithPaddy Torsney
Lynne Yelich

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Jean Augustine
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
Diane Bourgeois
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Nicole Demers
Bev Desjarlais
Barry Devolin
Ruby Dhalla
Norman DoyleJohn Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed KomarnickiDaryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Alexa McDonough
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
Maria Minna
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe PrestonJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

Président: Pat O'Brien

Vice-présidents: Claude Bachand
Rick Casson

Larry Bagnell
Bill Blaikie
Betty Hinton

Judi Longfield
Dave MacKenzie

Keith Martin
Gordon O'Connor

Gilles-A. Perron
Anthony Rota

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Bernard Bigras
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
David Chatters
Michael Chong
Roger Clavet
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher

Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Wajid Khan
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Francine Lalonde
Guy Lauzon

Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
John Maloney
Inky Mark
Dan McTeague
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Anita Neville
Rob Nicholson
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
Marcel Proulx
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson

Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Scott Simms
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Caroline St-Hilaire
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Rose-Marie Ur
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: Anthony Rota

Vice-président: Betty Hinton

Larry Bagnell
Gordon O'Connor

Gilles-A. Perron

Peter Stoffer

Rose-Marie Ur

(7)

Membres associés

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Raymonde Folco

Vice-présidents: Paul Forseth
Christiane Gagnon

Peter Adams
Eleni Bakopanos
Jean-Claude D'Amours

Barry Devolin
Ed Komarnicki

Yves Lessard
Tony Martin

Yasmin Ratansi
Peter Van Loan

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
James Bezan
Alain Boire
France Bonsant
Ken Boshcoff
Garry Breitzkreuz
Ed Broadbent
Gord Brown
Paule Brunelle
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
David Christopherson
Denis Coderre
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Libby Davies
Stockwell Day
Nicole Demers

Ruby Dhalla
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Hedy Fry
Marcel Gagnon
Cheryl Gallant
Marc Godbout
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Susan Kadis

Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Carole Lavallée
Judi Longfield
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Lawrence MacAulay
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Gurbax Malhi
Inky Mark
Alexa McDonough
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Anita Neville
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice

Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Christian Simard
Carol Skelton
David Smith
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Maurice Vellacott
Robert Vincent
Mark Warawa
Judy Wasylcyia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ SUR LES FONDIS DE L'ASSURANCE-EMPLOI

Président: Rodger Cuzner

Vice-président:

Jean-Claude D'Amours

Yvon Godin

Yves Lessard

Peter Van Loan

(5)

Membres associés

SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Ken Boshcoff

Vice-président: Carol Skelton

Ruby Dhalla

Peter Julian

Robert Vincent

(5)

Membres associés

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Alan Tonks

Vice-présidents: Bernard Bigras
Lee Richardson

Nathan Cullen
Brian Jean
David McGuinty

Bob Mills
Denis Paradis

Yasmin Ratansi
Christian Simard

Jeff Watson
Bryon Wilfert

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Ken Boshcoff
Marc Boulianne
Garry Breitreuz
Gord Brown
Serge Cardin
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Marlene Catterall
David Chatters
Michael Chong
Joe Comartin
Paul Crête
Jean Crowder
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp

Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Raymonde Folco
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Nancy Karetak-Lindell
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Maria Minna
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Russ Powers
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz

Pablo Rodriguez
Andy Savoy
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Mario Silva
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Lloyd St. Amand
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Belinda Stronach
Paul Szabo
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Roger Valley
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES

Président: Massimo Pacetti

Vice-présidents: Yvan Loubier
Charlie Penson

Rona Ambrose	Charles Hubbard	Maria Minna	Monte Solberg	(12)
Don Bell	John McKay	Brian Pallister	Judy Wasylcyia-Leis	
Guy Côté				

Membres associés

Jim Abbott	Ken Epp	Mario Laframboise	Anthony Rota
Diane Ablonczy	Diane Finley	Réal Lapierre	Benoît Sauvageau
Dean Allison	Brian Fitzpatrick	Guy Lauzon	Michael Savage
Rob Anders	Steven Fletcher	Jack Layton	Andrew Scheer
David Anderson	Paul Forseth	Tom Lukiwski	Gary Schellenberger
David Anderson	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Werner Schmidt
Navdeep Bains	Peter Goldring	James Lunney	Judy Sgro
Dave Batters	Gary Goodyear	Peter MacKay	Bill Siksay
Leon Benoit	Jim Gouk	Dave MacKenzie	Carol Skelton
James Bezan	Gurmant Grewal	John Maloney	Joy Smith
Robert Bouchard	Nina Grewal	Inky Mark	Kevin Sorenson
Garry Breitkreuz	Helena Guergis	David McGuinty	Brent St. Denis
Bonnie Brown	Art Hanger	Ted Menzies	Darrel Stinson
Gord Brown	Stephen Harper	Rob Merrifield	Belinda Stronach
Colin Carrie	Richard Harris	Larry Miller	Paul Szabo
Bill Casey	Jeremy Harrison	Bob Mills	Robert Thibault
Rick Casson	Loyola Hearn	James Moore	Greg Thompson
David Chatters	Russ Hiebert	Rob Moore	Myron Thompson
Michael Chong	Jay Hill	Rob Nicholson	David Tilson
David Christopherson	Betty Hinton	Gordon O'Connor	Vic Toews
Jean Crowder	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Bradley Trost
Roy Cullen	Brian Jean	Bev Oda	Merv Tweed
John Cummins	Marlene Jennings	Pierre Paquette	Peter Van Loan
Rodger Cuzner	Dale Johnston	Pierre Poilievre	Maurice Vellacott
Stockwell Day	Peter Julian	Jim Prentice	Mark Warawa
Johanne Deschamps	Randy Kamp	Joe Preston	Jeff Watson
Bev Desjarlais	Gerald Keddy	James Rajotte	Randy White
Barry Devolin	Jason Kenney	Scott Reid	John Williams
Ruby Dhallal	Wajid Khan	John Reynolds	Borys Wrzesnewskyj
Norman Doyle	Ed Komarnicki	Lee Richardson	Lynne Yelich
John Duncan	Daryl Kramp	Gerry Ritz	

SOUS-COMITÉ SUR LE DÉSÉQUILIBRE FISCAL

Président: Yvan Loubier

Vice-président:

Rona Ambrose	Don Bell	Guy Côté	Judy Wasylcyia-Leis	(5)
--------------	----------	----------	---------------------	-----

Membres associés

INDUSTRIE, RESSOURCES NATURELLES, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Président: Brent St. Denis

Vice-présidents: Paul Crête
Werner Schmidt

Serge Cardin
Michael Chong
Denis Coderre

John Duncan
Brian Masse

Lynn Myers
Jerry Pickard

Andy Savoy
Bradley Trost

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Larry Bagnell
Navdeep Bains
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
Maurizio Bevilacqua
James Bezan
Bernard Bigras
Raymond Bonin
Ken Boshcoff
Marc Boulianne
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Sarmite Bulte
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
Rick Casson
Marlene Catterall
David Chatters
David Christopherson
Guy Côté
Jean Crowder
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Barry Devolin

Norman Doyle
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Hedy Fry
Sébastien Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Rahim Jaffer
Brian Jean
Marlene Jennings
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Mario Laframboise
Réal Lapierre
Guy Lauzon
Jack Layton
Yvon Lévesque
Yvan Loubier
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Tony Martin
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Massimo Pacetti
Brian Pallister
Charlie Penson
Beth Phinney
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Yasmin Ratansi
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Anthony Rota
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Bill Siksay
Scott Simms
Carol Skelton
David Smith
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Caroline St-Hilaire
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Belinda Stronach
Robert Thibault
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Paddy Torsney
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE, DROITS DE LA PERSONNE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE

Président: Paul DeVillers

Vice-présidents: Garry Breitreuz
Richard Marceau

Diane Bourgeois	Paul Harold Macklin	Anita Neville	Vic Toews	(12)
Joe Comartin	John Maloney	Myron Thompson	Mark Warawa	
Roy Cullen				

Membres associés

Jim Abbott	Paul Forseth	Guy Lauzon	John Reynolds
Diane Ablonczy	Hedy Fry	Derek Lee	Lee Richardson
Dean Allison	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Gerry Ritz
Rona Ambrose	Peter Goldring	Gary Lunn	Andrew Scheer
Rob Anders	Gary Goodyear	James Lunney	Gary Schellenberger
David Anderson	Jim Gouk	Peter MacKay	Werner Schmidt
Jean Augustine	Gurmant Grewal	Dave MacKenzie	Bill Siksay
Dave Batters	Nina Grewal	Inky Mark	Carol Skelton
Leon Benoit	Helena Guergis	David McGuinty	Joy Smith
James Bezan	Art Hanger	Serge Ménard	Monte Solberg
Bill Blaikie	Stephen Harper	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Gord Brown	Richard Harris	Rob Merrifield	Lloyd St. Amand
Paule Brunelle	Jeremy Harrison	Larry Miller	Darrel Stinson
Colin Carrie	Loyola Hearn	Bob Mills	Belinda Stronach
Bill Casey	Russ Hiebert	James Moore	Greg Thompson
Rick Casson	Jay Hill	Rob Moore	David Tilson
David Chatters	Betty Hinton	Rob Nicholson	Paddy Torsney
Michael Chong	Rahim Jaffer	Gordon O'Connor	Bradley Trost
John Cummins	Brian Jean	Deepak Obhrai	Merv Tweed
Libby Davies	Marlene Jennings	Bev Oda	Peter Van Loan
Stockwell Day	Dale Johnston	Brian Pallister	Maurice Vellacott
Barry Devolin	Randy Kamp	Charlie Penson	Tom Wappel
Norman Doyle	Gerald Keddy	Pierre Poilievre	Jeff Watson
John Duncan	Jason Kenney	Jim Prentice	Randy White
Ken Epp	Ed Komarnicki	Joe Preston	John Williams
Diane Finley	Daryl Kramp	James Rajotte	Lynne Yelich
Brian Fitzpatrick	Mario Laframboise	Scott Reid	Paul Zed
Steven Fletcher			

SOUS-COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE

Président: Paul Zed

Vice-présidents: Serge Ménard
Kevin Sorenson

Joe Comartin	Roy Cullen	Peter MacKay	Tom Wappel	(7)
--------------	------------	--------------	------------	-----

Membres associés

SOUS-COMITÉ DE L'EXAMEN DES LOIS SUR LE RACOLAGE

Président: John Maloney

Vice-président: Libby Davies

Paule Brunelle

Hedy Fry

Art Hanger

(5)

Membres associés

LANGUES OFFICIELLES

Président: Pablo Rodriguez

Vice-présidents: Yvon Godin
Pierre Poilievre

Guy André
Françoise Boivin
Jean-Claude D'Amours

Odina Desrochers
Marc Godbout

Guy Lauzon
Andrew Scheer

Raymond Simard
Maurice Vellacott

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
James Bezan
Don Boudria
Garry Breitzkreuz
Ed Broadbent
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Joe Comartin
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp

Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney

Ed Komarnicki
Maka Kotto
Daryl Kramp
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Mark Warawa
Judy Wasylcia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

LIAISON**Président:** Bonnie Brown**Vice-président:** Roger Gallaway

Leon Benoit	Gurmant Grewal	Massimo Pacetti	Andrew Telegdi	(23)
Don Boudria	Susan Kadis	Bernard Patry	Alan Tonks	
Marlene Catterall	Nancy Karetak-Lindell	Pablo Rodriguez	Maurice Vellacott	
David Chatters	Anita Neville	Brent St. Denis	Tom Wappel	
Paul DeVillers	Pat O'Brien	Paul Steckle	John Williams	
Raymonde Folco				

Membres associés

Claude Bachand	Yvon Godin	Derek Lee	Denise Poirier-Rivard
Bernard Bigras	Jim Gouk	Yvan Loubier	Lee Richardson
Garry Breitzkreuz	Nina Grewal	Richard Marceau	Gerry Ritz
Ed Broadbent	Monique Guay	Inky Mark	Benoît Sauvageau
Rick Casson	Michel Guimond	Pat Martin	Gary Schellenberger
Bernard Cleary	Jeremy Harrison	Réal Ménard	Werner Schmidt
Paul Crête	Mark Holland	Rob Merrifield	Kevin Sorenson
Jean Crowder	Dale Johnston	Lynn Myers	Caroline St-Hilaire
Meili Faille	Gerald Keddy	Charlie Penson	Peter Stoffer
Paul Forseth	Maka Kotto	Pierre Poilievre	Paul Szabo
Christiane Gagnon	Francine Lalonde		

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ**Président:** Bonnie Brown**Vice-président:** John Williams

Marlene Catterall	Pat O'Brien	Bernard Patry	Andrew Telegdi	(7)
Gurmant Grewal				

Membres associés

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président: Leon Benoit

Vice-présidents: Pat Martin
Paul Szabo

Ken Boshcoff
Marcel Gagnon
Marc Godbout

Guy Lauzon
Diane Marleau

Joe Preston
Francis Scarpaleggia

Louise Thibault
Randy White

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Stéphane Bergeron
James Bezan
Françoise Boivin
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
David Christopherson
Guy Côté
Roy Cullen
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley

Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Roger Gallaway
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp

Walt Lastewka
Derek Lee
Yvan Loubier
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Pat O'Brien
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Massimo Pacetti
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Benoit Sauvageau
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcia-Leis
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

PATRIMOINE CANADIEN**Président:** Marlene Catterall**Vice-présidents:** Maka Kotto
Gary SchellenbergerCharlie Angus
Gord Brown
Sarmite BulteMarc Lemay
Deepak ObhraiBev Oda
Mario SilvaScott Simms
David Smith

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Guy André
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
James Bezan
Garry Breitzkreuz
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Jean-Claude D'Amours
Libby Davies
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John DuncanKen Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Marc Godbout
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Nancy Karetak-Lindell
Gerald Keddy
Jason KenneyDavid Kilgour
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Brian Pallister
Charlie Penson
Louis Plamondon
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee RichardsonGerry Ritz
Pablo Rodriguez
Michael Savage
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Belinda Stronach
Lui Temelkovski
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Tom Wappel

Vice-présidents: Gerald Keddy
Peter Stoffer

Raynald Blais
John Cummins
Rodger Cuzner

Loyola Hearn
Randy Kamp

Bill Matthews
Shawn Murphy

Jean-Yves Roy
Scott Simms

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Marc Boulianne
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Gerry Byrne
Serge Cardin
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Paul Crête
Jean Crowder
Nathan Cullen
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle

John Duncan
Wayne Easter
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Nancy Karetak-Lindell
Jason Kenney

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Caroline St-Hilaire
Paul Steckle
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Don Boudria

Vice-présidents: Michel Guimond
Dale Johnston

Françoise Boivin
Bill Casey
Yvon Godin

Jay Hill
Dominic LeBlanc

Judi Longfield
Pauline Picard

Karen Redman
Scott Reid

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
James Bezan
Ken Boshcoff
Garry Breitzkreuz
Ed Broadbent
Gord Brown
Gary Carr
Colin Carrie
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Joe Comartin
Jean Crowder
John Cummins
Rodger Cuzner
Libby Davies
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp

Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Michel Gauthier
Marc Godbout
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Monique Guay
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp
Nancy Karetak-Lindell
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp

Mario Laframboise
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Richard Marceau
Inky Mark
Réal Ménard
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Carolyn Parrish
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Russ Powers
Jim Prentice
Joe Preston
Marcel Proulx
James Rajotte

Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Mario Silva
Raymond Simard
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Rose-Marie Ur
Roger Valley
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich
Paul Zed

SOUS-COMITÉ SUR LE PRIVILÈGE PARLEMENTAIRE

Président: Judi Longfield

Vice-président:

Françoise Boivin

Yvon Godin

Michel Guimond

John Reynolds

(5)

Membres associés

SOUS-COMITÉ SUR LA DÉCLARATION EN VERTU DU CODE RÉGISSANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS DES DÉPUTÉS

Président:	Judi Longfield	Vice-président:	
Yvon Godin	Mario Laframboise	Scott Reid	(4)

Membres associés

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président:	Gary Carr	Vice-président:	
Bill Casey	Rodger Cuzner	Yvon Godin	Pauline Picard (5)

Membres associés

SANTÉ

Président: Bonnie Brown

Vice-présidents: Réal Ménard
Rob Merrifield

Colin Carrie
Brenda Chamberlain
Jean Crowder

Nicole Demers
Ruby Dhalla

Steven Fletcher
James Lunn

Michael Savage
Robert Thibault

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
James Bezan
Bill Blaikie
Don Boudria
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Paule Brunelle
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Guy Côté
Nathan Cullen
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick

Raymonde Folco
Paul Forseth
Hedy Fry
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Susan Kadis
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Wajid Khan
Ed Komarnicki
Daryl Kramp

Guy Lauzon
Jack Layton
Yvan Loubier
Tom Lukiwski
Gary Lunn
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Keith Martin
Brian Masse
Alexa McDonough
Ted Menzies
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Paul Szabo
Lui Temelkovski
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylycia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

TRANSPORTS**Président:** Roger Gallaway**Vice-présidents:** Jim Gouk
Caroline St-HilaireDave Batters
Raymond Bonin
Robert CarrierBev Desjarlais
Jim KarygiannisJames Moore
Francis ScarpaleggiaAndrew Scheer
Borys Wrzesnewskyj

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Colleen Beaumier
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
Bernard Bigras
Françoise Boivin
Marc Boulianne
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Jean-Claude D'Amours
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John DuncanKen Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl KrampMario Laframboise
Réal Lapierre
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Brian Masse
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Russ Powers
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Yasmin RatansiScott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Christian Simard
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Alan Tonks
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésidents: Susan Kadis
Marilyn Trenholme Counsell

Vice-coprésident: Maurice Vellacott

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Jean Lapointe
Marjory LeBreton

Vivienne Poy
Terrance Stratton

Charlie Angus
Marc Boulianne
Gerry Byrne
Mark Eyking
Cheryl Gallant

Peter Goldring
Réal Lapierre
Dominic LeBlanc
Raymond Simard
Darrel Stinson

(17)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Guy André
Jean Augustine
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley

Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon

Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Lawrence MacAulay
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Louis Plamondon
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: John Bryden
Gurmant Grewal

Vice-coprésidents: Lynn Myers
Judy Wasylcyia-Leis

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

George Baker
Michel Biron
Céline Hervieux-Payette
James Kelleher

John Lynch-Staunton
Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin

Rob Anders
Robert Bouchard
Monique Guay
Art Hanger
Randy Kamp

Derek Lee
Paul Harold Macklin
Lloyd St. Amand
Tom Wappel

(20)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth

Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Nina Grewal
Helena Guergis
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mario Laframboise
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn

James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Richard Marceau
Inky Mark
Serge Ménard
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS LÉGISLATIFS

PROJET DE LOI C-38

Président:

Vice-président:

Membres associés

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Comité des présidents des comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. CHUCK STRAHL

Le vice-président des comités pléniers

M. MARCEL PROULX

La vice-présidente adjointe des comités pléniers

L'HON. JEAN AUGUSTINE

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Paul Martin	premier ministre
L'hon. Jacob Austin	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Jean Lapierre	ministre des Transports
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Finances
L'hon. Anne McLellan	vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
L'hon. Stéphane Dion	ministre de l'Environnement
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Andy Scott	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Jim Peterson	ministre du Commerce international
L'hon. Andy Mitchell	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Bill Graham	ministre de la Défense nationale
L'hon. Albina Guarnieri	ministre des Anciens Combattants
L'hon. Reg Alcock	président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Geoff Regan	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Tony Valeri	leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Aileen Carroll	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Irwin Cotler	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. R. John Efford	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Liza Frulla	ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine
L'hon. Joseph Volpe	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Joe Fontana	ministre du Travail et du Logement
L'hon. Scott Brison	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Ujjal Dosanjh	ministre de la Santé
L'hon. Ken Dryden	ministre du Développement social
L'hon. David Emerson	ministre de l'Industrie
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	ministre d'État (Nord canadien)
L'hon. Raymond Chan	ministre d'État (Multiculturalisme)
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre d'État (Développement des ressources humaines)
L'hon. John McCallum	ministre du Revenu national
L'hon. Stephen Owen	ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)
L'hon. Joe McGuire	ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique
L'hon. Joe Comuzzi	ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Mauril Bélanger	leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles, ministre responsable de la réforme démocratique et ministre associé de la Défense nationale
L'hon. Carolyn Bennett	ministre d'État (Santé publique)
L'hon. Jacques Saada	ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie
L'hon. John Godfrey	ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)
L'hon. Tony Ianno	ministre d'État (Famille et Aidants naturels)

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

L'hon. Claude Drouin	du premier ministre (collectivités rurales)
L'hon. Marlene Jennings	du premier ministre (Canada—États-Unis)
L'hon. Jim Karygiannis	du ministre des Transports
L'hon. John McKay	du ministre des Finances
L'hon. Roy Cullen	de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'hon. Gerry Byrne	de la ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Peter Adams	de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
L'hon. Gurbax Malhi	de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
L'hon. Bryon Wilfert	du ministre de l'Environnement
L'hon. Dan McTeague	du ministre des Affaires étrangères
L'hon. Sue Barnes	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Mark Eyking	du ministre du Commerce international (marchés émergents)
L'hon. Wayne Easter	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)
L'hon. Keith Martin	du ministre de la Défense nationale
L'hon. Diane Marleau	du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Shawn Murphy	du ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Dominic LeBlanc	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Paddy Torsney	de la ministre de la Coopération internationale
L'hon. Paul Harold Macklin	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Larry Bagnell	du ministre des Ressources naturelles
L'hon. Sarmite Bulte	de la ministre du Patrimoine canadien
L'hon. Hedy Fry	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Judi Longfield	du ministre du Travail et du Logement
L'hon. Walt Lastewka	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Robert Thibault	du ministre de la Santé
L'hon. Eleni Bakopanos	du ministre du Développement social (économie sociale)
L'hon. Jerry Pickard	du ministre de l'Industrie
L'hon. Raymond Simard	du leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre responsable de la réforme démocratique

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 18 février 2005

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Le Règlement

Mme McLellan (au nom du leader du gouvernement à la Chambre des communes)	3683
Affaire du gouvernement n° 9	3683
Adoption de la motion	3684

La Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces

Mme McLellan (au nom du ministre des Finances)	3684
Motion d'approbation	3684
Adoption de la motion	3684
Mme McLellan (au nom du ministre des Finances)	3684
Troisième lecture	3684
M. Bagnell	3684
M. Merrifield	3686
M. Bergeron	3689
M. Paquette	3691

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

La Lituanie

Mme Bulte	3691
-----------------	------

Les personnes handicapées

Mme Gallant	3691
-------------------	------

Les actes de bravoure

M. Godbout	3691
------------------	------

La Gendarmerie royale du Canada

Mme Bonsant	3691
-------------------	------

Paul de Monchaux

Mme Jennings	3692
--------------------	------

Le Zimbabwe

M. Reid	3692
---------------	------

Le Mois de l'histoire des Noirs

Mme Ratansi	3692
-------------------	------

Sylvain Lefebvre

M. Bellavance	3692
---------------------	------

La libération des Pays-Bas

M. Wilfert	3693
------------------	------

Les cataphotes d'autorail

M. Pallister	3693
--------------------	------

Le développement économique

L'éducation postsecondaire

M. Siksay	3693
-----------------	------

Les transports

Mme Grewal (Fleetwood—Port Kells)	3693
---	------

Le Mont-Garceau

M. Paquette	3694
-------------------	------

Le premier ministre

M. Solberg	3694
------------------	------

William Hall

M. Bains	3694
----------------	------

Les affaires autochtones

M. Martin (Winnipeg—Centre)	3694
-----------------------------------	------

QUESTIONS ORALES

L'environnement

M. MacKay	3694
M. Dion	3695
M. MacKay	3695
M. Dion	3695
M. MacKay	3695
Mme McLellan	3695

Les Forces canadiennes

M. O'Connor	3695
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	3695
M. O'Connor	3695
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	3696

Les congés parentaux

Mme Guay	3696
M. Adams	3696
Mme Guay	3696
M. Adams	3696
M. Lessard	3696
M. Adams	3696
M. Lessard	3696
M. Adams	3696

La santé

Mme Crowder	3696
M. Dosanjh	3696
Mme Crowder	3697
M. Dosanjh	3697

Les affaires étrangères

M. Watson	3697
Mme McLellan	3697
M. Jaffer	3697
M. McTeague	3697

L'environnement

M. Warawa	3697
M. Dion	3697
M. Jean	3697
M. Dion	3697
M. Guimond	3698
M. Dion	3698
M. Guimond	3698
M. Dion	3698

Les garderies

M. Bergeron	3698
M. Goodale	3698
M. Bergeron	3698
M. Dryden	3698

La santé

M. Goodyear	3698
M. Dosanjh	3698

Les ressources naturelles	
M. Hearn	3698
M. Goodale	3698
Les garderies	
M. Miller	3699
M. Dryden	3699
La justice	
M. Reid	3699
M. Cotler	3699
Les affaires étrangères	
Mme Ratansi	3699
M. McTeague	3699
Wal-Mart	
M. Christopherson	3699
M. Fontana	3699
La citoyenneté et l'immigration	
M. Siksay	3699
M. Volpe	3700
Les pêches et les océans	
M. Keddy	3700
M. Owen (Vancouver Quadra)	3700
Le programme de péréquation	
M. Trost	3700
M. Goodale	3700
Les nominations gouvernementales	
M. Bezan	3700
M. Dion	3700
L'enseignement postsecondaire	
M. Van Loan	3700
M. Adams	3700
La programmation jeunesse et animation	
M. Kotto	3701
Mme Frulla	3701
M. Kotto	3701
Mme Frulla	3701
La justice	
M. Thompson (Wild Rose)	3701
M. Cotler	3701
M. Thompson (Wild Rose)	3701
M. Cotler	3701
La citoyenneté et l'immigration	
Mme Boivin	3701
M. Volpe	3701
Le commerce international	
M. Obhrai	3702
M. Cotler	3702
La sécurité frontalière	
M. Hiebert	3702
Mme McLellan	3702
La défense nationale	
M. Bouchard	3702
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	3702
M. Wrzesnewskyj	3702
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	3702

L'Agence canadienne d'inspection des aliments	
M. Godin	3702
M. Bélanger	3703
Le patrimoine canadien	
M. Casey	3703
Mme Frulla	3703
Le pont de Québec	
M. Clavet	3703
M. Karygiannis	3703
Recours au Règlement	
La période des questions orales	
M. MacKay	3703
M. Dion	3703
Le Compte rendu officiel	
M. Kenney	3703
M. Bélanger	3704

AFFAIRES COURANTES

Pétitions	
Le bouclier antimissile	
M. Guimond	3704
Le mariage	
M. Vellacott	3704
Mme Gallant	3704
M. Warawa	3704
L'autisme	
M. Warawa	3704
Le mariage	
M. Penson	3704
Question transformée en ordre de dépôt de documents	
M. Simard (Saint Boniface)	3704

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	
Projet de loi C-39. Troisième lecture	3705
M. Paquette	3705
M. Guimond	3707
Mme Crowder	3709
M. Siksay	3710
M. Harris	3711
Mme Jennings	3711
Troisième lecture et adoption du projet de loi	3712
Loi sur le mariage civil	
Projet de loi C-38. Deuxième lecture	3712
M. Wappel	3712
Mme Ambrose	3714

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Loi sur la définition du mariage	
M. Moore (Fundy Royal)	3715
Projet de loi C-268. Deuxième lecture	3715
M. DeVillers (Simcoe-Nord)	3717
M. Paquette	3719
M. Siksay	3720
M. Hill	3721
M. Moore (Fundy Royal)	3722

ANNEXE

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**